



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITE DU PROGRAMME

Cent dix-septième session du Comité du Programme et cent cinquante-septième session du Comité financier

EXAMEN À MI-PARCOURS – RAPPORT DE SYNTHÈSE 2014

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Boyd Haight

Directeur du Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources

Tél.: +39 (06) 570-55324

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



MM709F

Table des matières

I.	Introduction	5
II.	Progrès et réalisations – Objectifs stratégiques et objectif 6	7
	Vue d'ensemble des progrès accomplis.....	7
	Dimension régionale.....	11
	<i>Objectif stratégique 1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition</i>	<i>12</i>
	<i>Objectif stratégique 2: Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches</i>	<i>15</i>
	<i>Objectif stratégique 3: Réduire la pauvreté rurale</i>	<i>18</i>
	<i>Objectif stratégique 4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces</i>	<i>21</i>
	<i>Objectif stratégique 5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise</i>	<i>24</i>
	<i>Objectif 6: Qualité, connaissances et services techniques</i>	<i>27</i>
III.	Performance – Objectifs fonctionnels.....	33
	<i>Objectif fonctionnel 8: Activités de diffusion</i>	<i>33</i>
	<i>Objectif fonctionnel 9: Technologies de l'information</i>	<i>35</i>
	<i>Objectif fonctionnel 10: Gouvernance, surveillance et direction de la FAO.....</i>	<i>37</i>
	<i>Objectif fonctionnel 11: Administration efficiente et efficace</i>	<i>39</i>
	<i>Dépenses d'équipement</i>	<i>41</i>
	<i>Dépenses de sécurité</i>	<i>41</i>
IV.	Gestion de l'exécution et des ressources	42
	Gestion de l'exécution	42
	Exécution du budget.....	42
	Programme de coopération technique.....	45
	<i>Annexe 1: Processus de suivi et d'établissement de rapports – Produits.....</i>	<i>47</i>
	<i>Annexe 2: Progrès accomplis au regard des indicateurs relatifs aux produits – Objectifs stratégiques</i>	<i>49</i>
	<i>Annexe 3: Indicateurs de performance clés - Objectif 6 et objectifs fonctionnels</i>	<i>57</i>
	<i>Annexe 4: Initiatives régionales</i>	<i>62</i>

Résumé

- Le présent document *Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2014* vise à informer les Membres des progrès accomplis en 2014 dans la mise en œuvre du Programme de travail et budget (PTB) 2014-2015 sur la base du cadre de suivi axé sur les résultats de la FAO concernant les travaux réalisés grâce à toutes les sources de financement. Il indique dans quelle mesure l'Organisation est en passe d'obtenir les produits attendus par rapport aux indicateurs et aux cibles établis, en mettant en lumière les réalisations aux niveaux mondial, régional et national.
- Quarante-deux indicateurs de produit (soit 82 pour cent) sont sur la bonne voie et ont atteint le niveau prévu pour 2014. Vingt-huit cibles (soit 68 pour cent) ont même été dépassées. On a accompli des progrès modérés pour sept indicateurs (soit 14 pour cent) et deux indicateurs (soit quatre pour cent) sont en retard sur le calendrier fixé pour 2014.
- Le dépassement des cibles de produit s'explique la plupart du temps par le fait que les contributions enregistrées au niveau des pays à la fin de 2014 étaient supérieures au montant prévu en début d'année.
- Une progression modérée est généralement la conséquence d'un rythme de mise en œuvre plus lent dans les domaines où la FAO prête un appui au niveau national quant à l'élaboration de politiques multisectorielles intégrées, à la mise en œuvre, aux réformes et au renforcement des mécanismes et des capacités en matière de gouvernance, ou participe au renforcement des capacités nationales de cartographie, de collecte et d'analyse de données au service de la prise de décisions fondées sur des éléments concrets.
- Lors des conférences régionales tenues en 2014, les Membres ont approuvé 15 initiatives régionales qui contribuent à assurer l'efficacité de l'exécution et l'obtention de résultats, car elles fournissent aux activités que la FAO conduit dans chaque région au niveau des pays un cadre cohérent composé de thèmes communs qui recourent les priorités des pays.
- On a instauré des modalités de mise en œuvre en se fondant sur le principe qu'il convenait de conserver les mécanismes d'exécution existants lorsqu'ils fonctionnaient bien, tout en s'efforçant de combler les lacunes critiques en matière d'exécution et d'obligation de rendre des comptes au sein de l'Organisation.
- L'exécution du programme au titre de l'ouverture de crédits nette en 2014, première année de l'exercice biennal, est en bonne voie et celle qui dépend des contributions volontaires est en avance sur les prévisions concernant l'exercice.
- En 2014, 239 projets du Programme de coopération technique (PCT) ont été approuvés au titre de l'ouverture de crédits pour 2014-2015, ce qui représente 45 pour cent du montant net des crédits ouverts destinés à l'approbation de projets. Quarante-et-un pour cent ont été affectés à l'appui au développement et neuf pour cent, à l'aide d'urgence.

Indications que le Comité du Programme et le Comité financier sont invités à donner

Les comités sont invités:

- à examiner les progrès accomplis quant à l'obtention des résultats attendus et à l'exécution financière, et à communiquer des avis à ce sujet;
- à formuler des orientations sur l'amélioration de la présentation et du contenu du document intitulé *Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse*.

À l'attention du Comité du Programme:

- La section II porte sur les progrès accomplis au niveau des résultats par rapport aux cibles fixées pour 2014 et les réalisations au titre de chaque objectif stratégique. Elle est complétée par les *annexes 1 et 2*, et l'*annexe 4* présente les progrès accomplis et les résultats obtenus au regard des priorités régionales grâce aux initiatives menées dans chaque région.

- La section III fait état des réalisations et des progrès accomplis quant aux indicateurs de performance clés au titre de l'objectif 6. Elle est complétée par l'*annexe 3*.

À l'attention du Comité financier:

- La section III concerne les progrès accomplis concernant les indicateurs de performance clés et les améliorations relatives aux méthodes de travail au titre des objectifs fonctionnels, du PCT et des chapitres spéciaux. Elle est complétée par l'*annexe 3*.
- La section IV donne une vue d'ensemble de l'évolution de l'exécution du programme de travail, de l'exécution du budget au titre de toutes les sources de financement, et des résultats du Programme de coopération technique.

I. Introduction

Portée du rapport

1. Le document intitulé *Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2014* informe les Membres des progrès accomplis en 2014 dans la mise en œuvre du Programme de travail et budget (PTB) 2014¹2015 sur la base du cadre de suivi axé sur les résultats de la FAO concernant les travaux réalisés grâce à l'ensemble des sources de financement. Il indique dans quelle mesure l'Organisation est en passe d'obtenir les produits attendus par rapport aux indicateurs et aux cibles établis, en mettant en lumière les réalisations aux niveaux mondial, régional et national.

2. À la fin de 2015, il étayera l'élaboration du Rapport sur l'exécution du Programme 2014-2015, qui fournira des informations sur les réalisations de l'Organisation par rapport aux indicateurs et aux cibles biennaux liés aux produits et aux résultantes, ainsi que sur la performance opérationnelle et financière.

Vue d'ensemble du cadre de résultats de la FAO 2014-2017

3. Le cadre de résultats de la FAO 2014-2017 guide la planification et le suivi, à un rythme biennal, des travaux de l'Organisation au titre du PTB. On a actualisé ce document et détaillé le processus de suivi dans les *Ajustements apportés au PTB 2014-2015* (décembre 2013) et dans un rapport présenté au Comité du Programme et au Comité financier en mai 2014².

4. Le cadre de résultats de la FAO repose sur un modèle de chaîne de résultats qui relie les objectifs, les résultantes et les produits, comme indiqué dans la *figure 1*. Il comprend:

- a) cinq objectifs stratégiques assortis d'indicateurs, des résultantes assorties d'indicateurs et de cibles (à deux et quatre ans) pour le moyen terme (2014-2017) et des produits assortis d'indicateurs et de cibles annuelles pour l'exercice biennal 2014-2015;
- b) en ce qui concerne l'objectif 6, les objectifs fonctionnels et les chapitres spéciaux, des résultantes assorties des principaux indicateurs de performance et de cibles (à deux et quatre ans) ainsi que des produits.

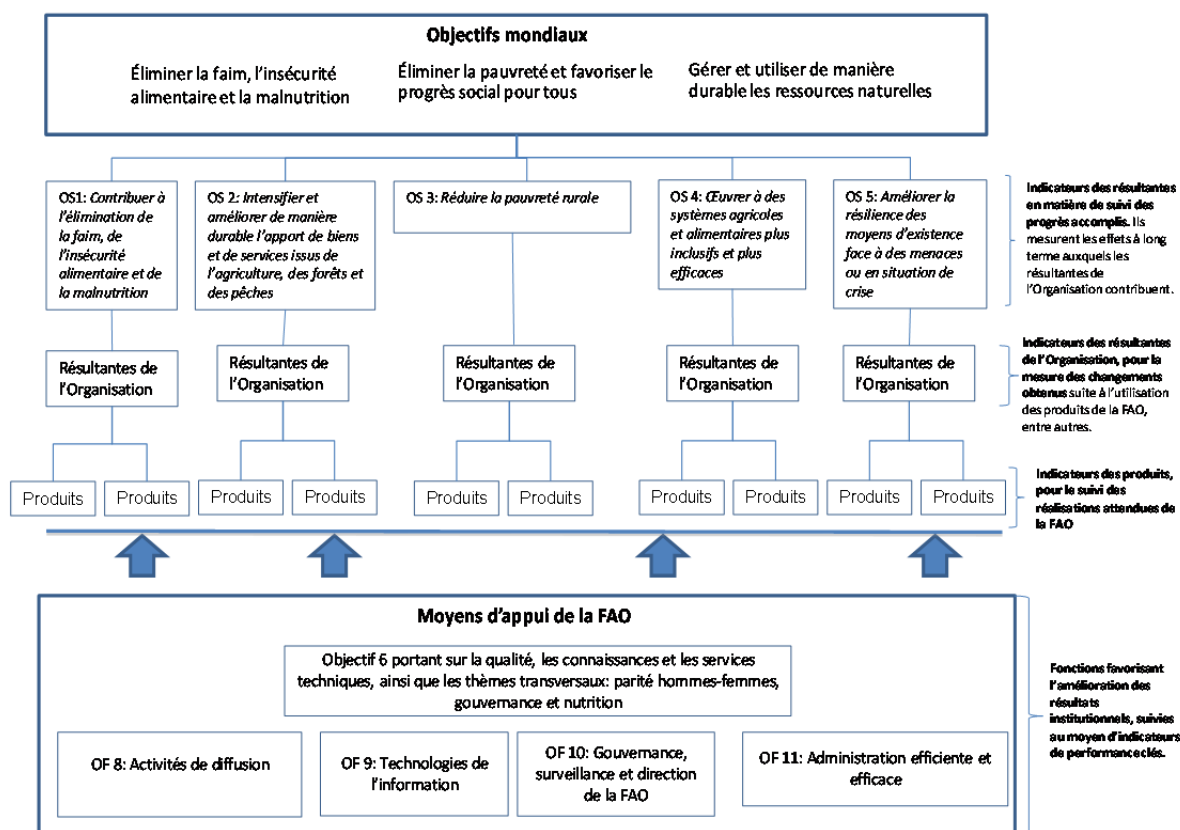
5. Le cadre a été conçu en progressant du haut vers le bas, c'est à dire en commençant par la définition des résultantes nécessaires à la réalisation de chaque objectif, et en poursuivant pas les produits permettant d'atteindre chaque résultante. En revanche, les actions prévues pour parvenir aux résultats escomptés sont planifiées et mises en œuvre du bas vers le haut³.

¹ C 2013/3; CL 148/3.

² CL 148/3; PC 115/2- FC 154/9 (www.fao.org/pwb).

³ Le document CL 149/LIM/6 fournit de plus amples informations sur la chaîne de résultats de la FAO et la responsabilité en matière d'exécution.

Figure 1: Modèle de chaîne de résultats de la FAO



6. Au sein de la chaîne de résultats concernant les objectifs stratégiques, la FAO donne corps aux produits, en assure le contrôle et en est pleinement responsable. On a établi des indicateurs et des cibles, que l'on mesure au niveau des produits pour chaque objectif stratégique. On a établi et on mesure les principaux indicateurs de performance et des cibles pour l'objectif 6, les objectifs fonctionnels et les chapitres spéciaux. On a mesuré ces indicateurs pour 2014 en utilisant un nouveau système interne de suivi des résultats. Les coordonnateurs d'objectif stratégique sont chargés de suivre les indicateurs liés aux produits qui correspondent aux objectifs stratégiques. Les responsables d'unités fonctionnelles, quant à eux, sont chargés de suivre les indicateurs relatifs à l'objectif 6, aux objectifs fonctionnels et aux chapitres spéciaux. Le processus de suivi concernant les produits est détaillé à l'annexe 1.

Structure du document

7. La section II porte sur les progrès accomplis au niveau des produits par rapport aux cibles fixées pour 2014 et aux réalisations au titre de chaque objectif stratégique. Elle est complétée par l'annexe 2 et l'annexe 4, qui présente les progrès accomplis et les résultats obtenus quant aux priorités régionales grâce aux initiatives prises dans chaque région, à l'attention du Comité du Programme.

8. La section III fait état des réalisations et des progrès accomplis quant aux indicateurs de performance clés au titre de l'objectif 6. Elle rend compte également des progrès accomplis quant aux principaux indicateurs de performance, ainsi que des améliorations relatives aux méthodes de travail au titre des objectifs fonctionnels, du PCT et des chapitres spéciaux, à l'attention du Comité financier.

9. La section IV présente le montant global des dépenses par rapport au budget et aux ressources mobilisées en 2014, à l'attention du Comité financier.

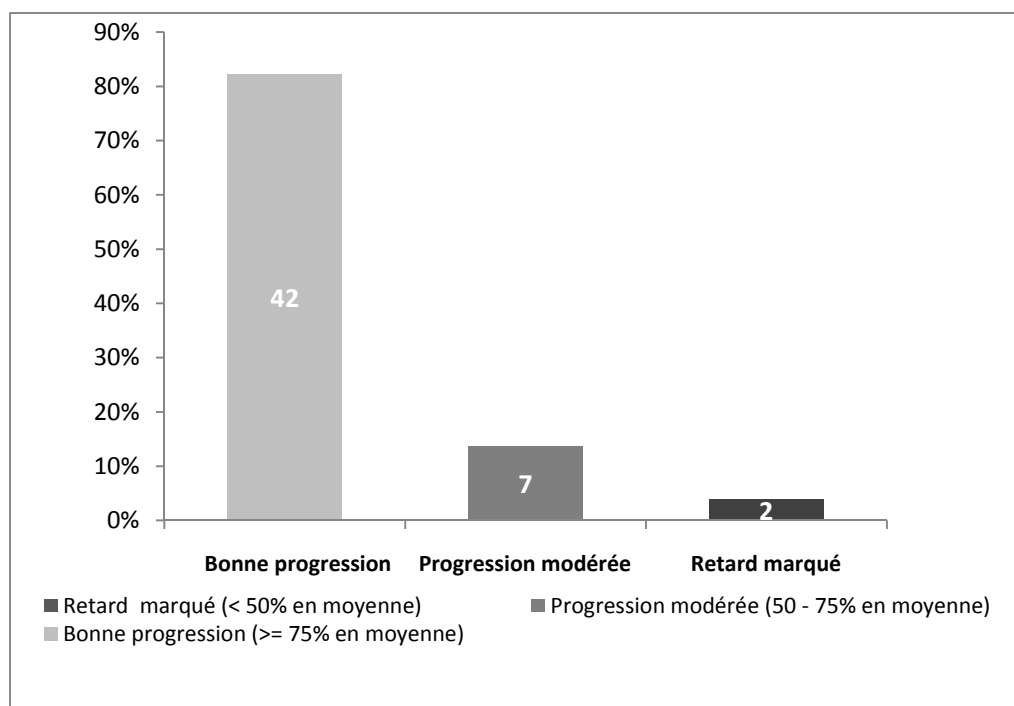
II. Progrès et réalisations – Objectifs stratégiques et objectif 6

Vue d'ensemble des progrès accomplis

10. L'année 2014 a été la première année de mise en œuvre du Plan à moyen terme 2014-2017 et du Programme de travail et budget 2014-2015, au titre du Cadre stratégique révisé que la Conférence a approuvé en juin 2013. Pour la première fois de son histoire, la FAO applique systématiquement des principes de gestion axés sur les résultats tout au long du cycle de programme, de la planification au suivi des résultats et des ressources, en passant par l'établissement de rapports à ce sujet. C'est également la première fois que l'Organisation met en œuvre un cadre de résultats qui intègre la planification et le suivi des résultats aux échelons mondial, régional et national, ainsi que des indicateurs mesurant les progrès accomplis dans ses travaux sur les processus d'action et de gouvernance et l'assimilation des biens publics mondiaux de façon multidisciplinaire et transversale. Les résultats, suivis et mesurés grâce aux indicateurs liés aux produits, ont été relevés aux niveaux national, régional et mondial, avant d'être examinés et validés⁴. Le processus de suivi concernant les produits est détaillé à l'*annexe 1*.

11. Comme indiqué dans la figure 2, quarante-deux indicateurs de produit (soit 82 pour cent) sont sur la bonne voie et ont atteint le niveau prévu pour 2014. Vingt-huit cibles (soit 68 pour cent) ont même été dépassées. On a accompli des progrès modérés pour sept indicateurs (soit 14 pour cent), et deux indicateurs (soit quatre pour cent) sont en retard sur le calendrier fixé pour 2014.

Figure 2: Résultats d'ensemble des indicateurs liés aux produits



12. Dans la plupart des cas, le dépassement des cibles liées aux produits s'explique par le fait que, au moment de l'établissement de ces cibles (début de 2014), les bureaux de pays n'avaient pas encore déterminé à quels produits les cadres de programmation par pays (CPP) et les projets opérationnels connexes contribueraient. Ce processus s'est achevé en octobre 2014 dans le cadre des activités de suivi, d'où une courbe d'apprentissage marquée dans les bureaux de pays. Par conséquent, on a enregistré davantage de contributions à l'échelon des pays à la fin de 2014 qu'on ne l'avait prévu en

⁴ Le cadre de résultats comporte 48 produits internes, mesurés par 51 indicateurs (dont un sous-indicateur), tel qu'indiqué à l'*annexe 2*.

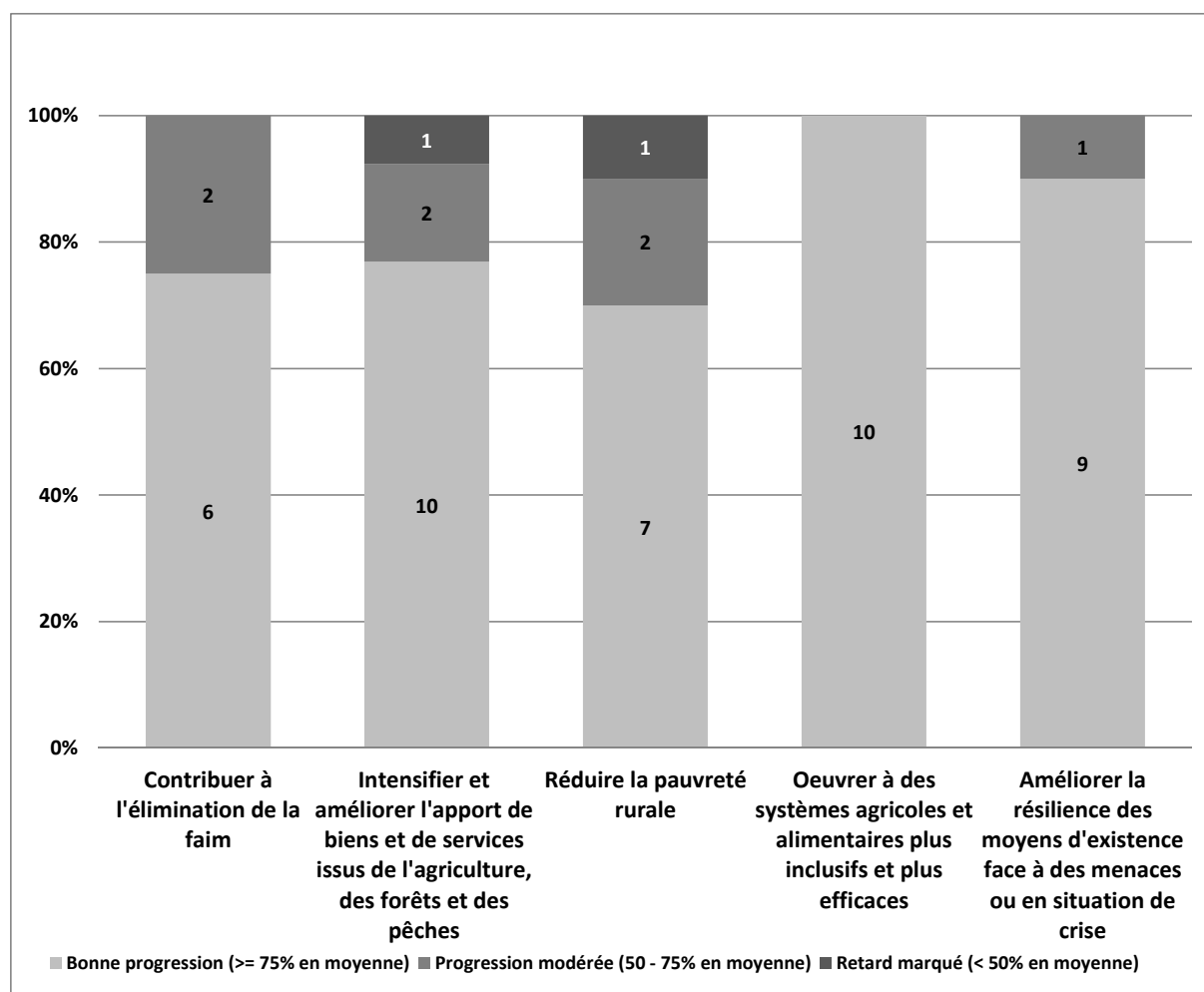
début d'année. Dans le cas de l'objectif stratégique 5, le montant des ressources mobilisées s'est révélé supérieur aux attentes, ce qui a aussi contribué au dépassement des cibles.

13. Une progression modérée est généralement la conséquence d'un rythme de mise en œuvre plus lent dans les domaines où la FAO prête un appui au niveau national quant à l'élaboration de politiques multisectorielles intégrées, à la mise en œuvre, aux réformes et au renforcement des mécanismes et des capacités en matière de gouvernance, ou participe au renforcement des capacités nationales de cartographie, de collecte et d'analyse de données au service de la prise de décisions fondées sur des éléments concrets. En outre, certains domaines de travail plus récents connaissent un retard marqué. C'est notamment le cas de l'appui de la FAO aux initiatives en faveur de la gestion durable des écosystèmes, de la restauration et de l'adaptation au changement climatique, et de la définition de stratégies de développement rural et de réduction de la pauvreté qui soient durables et respectent l'égalité hommes-femmes, ainsi qu'à l'assimilation de ces pratiques.

14. En résumé, l'Organisation a obtenu globalement des résultats satisfaisants. Certes, de nombreuses cibles étaient trop basses puisque leur établissement avait précédé la planification au niveau des pays. Quelques-unes, en revanche, étaient trop optimistes. Il sera peut-être nécessaire de réexaminer quelques indicateurs afin de déterminer s'ils se sont révélés utiles quant au suivi et à la mesure des résultats.

15. La *figure 3* ci-dessous fait apparaître le degré de réalisation des produits pour chaque objectif stratégique.

Figure 3: Degré de réalisation, par objectif stratégique



16. Les travaux visant à *contribuer à l'élimination de la faim* (OS1) sont en bonne voie (six indicateurs sur huit) pour ce qui est de renforcer les politiques, les investissements, les programmes et les cadres juridiques, d'accroître les ressources humaines et financières allouées, et d'améliorer les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Les résultats obtenus dans les domaines de la mise en œuvre de la gouvernance, des mécanismes de coordination et des partenariats au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition (1.2.1), et des capacités de cartographier et d'évaluer les effets des politiques, des programmes et de la législation intéressant la sécurité alimentaire et la nutrition au niveau des pays (1.3.2-1) sont inférieurs aux cibles fixées pour 2014. Il convient donc d'y accorder une attention particulière. On a intensifié les efforts de mobilisation de ressources en faveur du renforcement des capacités à l'échelon national dans le domaine des politiques et de la gouvernance relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

17. Les travaux visant à *intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services* (OS2) sont en bonne voie (10 indicateurs sur 13) dans les domaines suivants: appui aux pratiques novatrices et renforcement des capacités (2.1.1, 2.1.3), analyse des questions de gouvernance et appui aux processus d'action étroitement liés à l'agriculture intégrée et durable et aux ressources naturelles (2.2.1, 2.2.2), gouvernance mondiale par l'intermédiaire de la FAO et de mécanismes extérieurs, et mise en œuvre d'instruments (2.3.1, 2.3.2, 2.3.3), production de statistiques et de données ventilées par sexe ou élaboration de méthodes révisées pour la collecte et l'analyse de données (2.4.1-1 et 2.4.1-2).

18. L'appui de la FAO aux organisations nationales de service public pour ce qui est de la réforme des structures institutionnelles (2.2.3) et à la production de données et d'informations par les parties prenantes (2.4.3) connaît une progression modérée. Il est difficile de faciliter l'assimilation de stratégies transversales intégrées qui comportent les éléments nécessaires à la gestion durable des écosystèmes et à l'atténuation du changement climatique. Cela s'explique principalement par le fait que certaines parties prenantes et certains partenaires fournisseurs de ressources envisagent la durabilité comme un aspect sectoriel et non transversal, et que certains des concepts de base comme les services écosystémiques et la biodiversité, et l'agriculture intelligente face au climat ne sont pas utilisés par les parties prenantes. On a sous-estimé le temps et les ressources nécessaires pour obtenir des résultats dans le domaine de l'appui aux pratiques novatrices. En outre, l'indicateur y afférent s'est révélé difficile à mesurer et il sera peut-être nécessaire de le modifier en vue du prochain exercice biennal.

19. Les travaux visant à *réduire la pauvreté rurale* (OS3) en faveur de l'accès équitable des pauvres en milieu rural est en bonne voie (sept indicateurs sur 10) dans les domaines suivants: renforcement des capacités des organisations et des institutions rurales, conception ou mise en œuvre d'approches favorables aux pauvres et accès aux technologies et aux connaissances (3.1.1, 3.1.2, 3.1.3), appui aux pays ou aux institutions en matière d'emploi rural décent (3.2.1, 3.2.2, 3.2.3) et renforcement des capacités d'assurer le suivi des systèmes de protection sociale (3.3.2).

20. Les résultats sont inférieurs aux cibles fixées pour 2014 en ce qui concerne l'appui à la conception et à la mise en œuvre de systèmes de protection sociale favorables aux pauvres et tenant compte de la parité hommes-femmes (3.3.1) et les politiques et approches relatives aux services ruraux (3.1.4), et l'appui aux politiques aux niveaux institutionnel et organisationnel connaît un retard marqué (3.1.5). La protection sociale est un domaine de travail relativement nouveau pour la FAO, tandis qu'on a déjà commencé à améliorer les activités concernant les pauvres en milieu rural au titre du Cadre stratégique révisé, et il est nécessaire de continuer à consolider les principaux partenariats, de déployer davantage d'efforts en matière de mobilisation de ressources, et de renforcer les capacités humaines.

21. Les travaux visant à *œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces* (OS4) sont en bonne voie (10 indicateurs sur 10), les progrès ayant même dépassé les cibles fixées dans de nombreux cas. Ces progrès supérieurs aux prévisions s'expliquent par le fait que les résultats obtenus au niveau des pays ont dépassé les attentes et par les nouvelles méthodes de travail,

qui ont permis de répondre aux demandes avec davantage de flexibilité, y compris par l'intermédiaire d'initiatives régionales, ainsi que par des efforts fructueux de mobilisation de ressources.

22. Les travaux visant à *améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise* (OS5) sont en bonne voie (neuf indicateurs sur 10). Il convient d'étendre à d'autres régions ciblées les travaux d'appui au renforcement des capacités en matière de cartographie de la résilience ou de la vulnérabilité (5.2.2-2). Les résultats concernant le renforcement des capacités et l'amélioration des mesures en matière de prévention et d'atténuation (5.3.1, 5.3.2) étaient supérieurs aux prévisions – principalement grâce au montant élevé des ressources mobilisées, qui a permis d'accroître la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité. En 2014, la FAO a fourni un appui ponctuel à trois opérations d'urgence de niveau 3 aux Philippines (typhon Haiyan), au Soudan du Sud et en République centrafricaine.

Dimension régionale

23. Les cinq objectifs stratégiques représentent les domaines d'action dans lesquels la FAO concentre l'appui qu'elle fournit aux États Membres. Les activités prioritaires de la FAO dans chacune des régions ont été examinées en 2014 par les conférences régionales respectives au regard des éléments suivants:

- a) Le Cadre stratégique révisé et le nouveau Plan à moyen terme de la FAO, qui contiennent les cadres de résultats des objectifs stratégiques aux fins de la mise en place d'une réponse dans les domaines d'action prioritaires des régions.
- b) Les priorités régionales, qui correspondent aux besoins propres à chaque région tels qu'ils ont été entérinés par les conférences régionales. Lors de la préparation des conférences régionales de 2014, les priorités régionales ont été actualisées et cadrées en fonction des nouveaux objectifs stratégiques de la FAO.
- c) Les cadres de programmation par pays (CPP) de la FAO, qui ont facilité la définition des priorités régionales et constituent un volet essentiel et dynamique des mécanismes d'exécution de l'Organisation.

24. Lors de chacune des conférences régionales, les priorités régionales actualisées ont été examinées dans le cadre général que constituent les cinq objectifs stratégiques. Dans chaque région, les membres ont ensuite examiné une série de propositions d'initiatives régionales, en tenant compte des CPP des pays de la région et des priorités régionales.

25. Les initiatives régionales constituent un mécanisme qui contribue à assurer l'efficacité de l'exécution et l'obtention de résultats, car elles fournissent aux activités que la FAO conduit dans chaque région au niveau des pays un cadre cohérent composé de thèmes communs qui recourent les priorités des pays. Les initiatives régionales doivent permettre de tirer parti des capacités, des compétences et des ressources de l'ensemble de l'Organisation et favoriser aussi la constitution de partenariats, y compris avec des partenaires fournisseurs de ressources.

26. L'*annexe 4* présente la liste des 15 initiatives régionales approuvées en 2014 par les conférences régionales et décrit les réalisations enregistrées à ce jour. La contribution des initiatives régionales aux résultats obtenus au titre de chaque objectif stratégique est décrite dans les sections ci-après.

Objectif stratégique 1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition

Indicateur	1.1.1	1.1.2	1.1.3	1.1.4	1.2.1	1.3.1	1.3.2-1	1.3.2-2
État d'avancement	●	●	●	●	□	●	□	●

27. Pour éliminer durablement la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, il est nécessaire que les gouvernements et des acteurs autres que les États travaillent de manière plus coordonnée et plus centrée afin de s'attaquer aux causes profondes qui enferment les personnes souffrant de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition dans le cercle vicieux de la privation chronique. La FAO contribue à cette cause en collaborant avec les gouvernements et d'autres acteurs du développement aux niveaux mondial, régional et national afin de créer un environnement plus porteur sur les plans des politiques et des institutions en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition. En tant qu'organisation mondiale, la FAO s'appuie sur ses travaux aux niveaux mondial et régional pour obtenir un engagement politique et renforcer les capacités à l'échelon national sur plusieurs fronts:

- a) politiques, plans d'investissement, programmes et cadres juridiques davantage axés sur les résultats sécurité alimentaire et nutrition (produits 1.1.1 et 1.1.2);
- b) ressources humaines et financières accrues pour concrétiser les engagements politiques (produits 1.1.3 et 1.1.4);
- c) une gouvernance renforcée, des mécanismes de coordination et des partenariats visant à améliorer la participation et la coordination entre tous les acteurs et les parties intéressées (produit 1.2.1);
- d) des processus de décision fondés sur des éléments concrets et étayés par des informations plus pertinentes sur la situation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, un suivi et une cartographie améliorés des initiatives, et une évaluation plus précise des effets obtenus (produits 1.3.1 et 1.3.2).

28. Aux plans mondial et régional, il s'agit pour la FAO de miser sur une action de plaidoyer et d'encourager un dialogue ouvert sur les politiques afin de renforcer les engagements politiques de haut niveau, de promouvoir une compréhension solide et commune des problèmes, de faciliter le consensus sur les choix politiques et institutionnels, d'élaborer des cadres d'action et de favoriser la mise en commun des outils et des bonnes pratiques. Au plan national, la FAO travaille directement avec les décideurs au niveau des gouvernements et des partenaires fournisseurs de ressources afin de faire œuvre de sensibilisation sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition, d'améliorer la compréhension des causes et des possibilités d'action, de renforcer les compétences et les savoir-faire, et de favoriser un dialogue et une action collaborative ouverts et fondés sur des éléments concrets entre des parties prenantes extrêmement diverses (gouvernements, partenaires de développement, société civile, secteur privé et universitaires).

Résultats obtenus en 2014

29. Tel qu'indiqué à l'annexe 2, les résultats concernant le renforcement des politiques, des programmes et des cadres juridiques en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition sont en bonne voie.

30. La valeur de l'indicateur relatif au produit concernant les politiques, les plans d'investissement et les programmes (indicateur 1.1.1) est conforme aux prévisions, et celle de l'indicateur relatif au produit concernant les cadres juridiques (indicateur 1.1.2) dépasse largement la cible fixée pour 2014. Cela s'explique principalement par l'apparition, au niveau des pays, de nouvelles possibilités de travaux sur les régimes fonciers dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Bien que la FAO ait fortement contribué à la négociation de directives et d'autres instruments au niveau mondial, il est possible d'intensifier les efforts visant à transcrire ces instruments dans des politiques, programmes et cadres juridiques nationaux grâce à un dialogue sur les politiques ouvert et fondé sur des éléments concrets. On dispose d'une marge de manœuvre importante dans ce domaine.

31. Les résultats obtenus dans les domaines de la valorisation des ressources humaines (indicateur 1.1.3) et de l'allocation des ressources financières (indicateur 1.1.4) ont également dépassé les cibles fixées initialement pour 2014. Plus particulièrement, les travaux sur l'allocation et l'utilisation des ressources financières se sont appuyés sur les possibilités d'intégrer systématiquement la sécurité alimentaire et la nutrition dans l'aide aux investissements au niveau des pays – possibilités qui se sont fait jour au cours de l'année. Néanmoins, la FAO doit prêter un appui supplémentaire, qui doit permettre de suivre les dépenses publiques au profit de la sécurité alimentaire et de la nutrition et d'analyser l'efficacité des hypothèses concernant l'allocation de ressources. Il s'agit d'un nouveau domaine de travail pour la FAO et des partenariats stratégiques plus solides sont nécessaires pour exploiter les capacités des partenaires dans ce domaine.

32. Les résultats obtenus dans les domaines de la gouvernance, des mécanismes de coordination et des partenariats en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition (indicateur 1.2.1) sont inférieurs à la cible fixée pour 2014. Bien qu'on ait accompli des progrès significatifs aux niveaux mondial et régional, davantage d'investissements et un engagement direct plus important de la FAO auprès d'autres organisations des Nations Unies sont nécessaires pour renforcer les mécanismes de responsabilité aux plans national et local, y compris les activités de plaidoyer en faveur de l'instauration de dispositions juridiques sur les mécanismes de responsabilité et de plainte et du renforcement des capacités des parties prenantes de les appliquer.

33. Globalement, les résultats obtenus dans le domaine de la prise de décisions fondées sur des éléments concrets sont en bonne voie. Les résultats supérieurs aux attentes quant au suivi et à l'analyse des situations en matière de sécurité alimentaire et de nutrition (indicateur 1.3.1) s'expliquent par l'allocation de fonds extrabudgétaires au profit du renforcement des capacités d'appliquer certains des principaux produits normatifs de la FAO, comme la Classification intégrée de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire à l'échelon national. Cependant, il est nécessaire de prêter un appui plus important au niveau des pays aux fins de la cartographie et de l'analyse des politiques, des programmes et de la législation intéressant la sécurité alimentaire et la nutrition (indicateur 1.3.2-1), et de veiller à ce que les résultats des analyses portant sur la sécurité alimentaire et la nutrition soient utilisés efficacement par les décideurs (indicateur 1.3.2-2).

34. Voici quelques-uns des résultats saillants de l'engagement de la FAO dans les processus mondiaux relatifs aux politiques:

- a) l'organisation, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN-2), qui a rassemblé des parties prenantes issues de gouvernements, de la société civile et du secteur privé et s'est conclue par l'adoption de la Déclaration de Rome sur la nutrition et du Cadre d'action, dont l'objectif est que les systèmes alimentaires contribuent à lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes;
- b) le processus ouvert qui a conduit à l'approbation des Principes pour un investissement agricole responsable qui respecte les droits, les moyens d'existence et les ressources par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA);
- c) le processus qui a mené à l'adoption des Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté par le Comité des pêches à sa trente et unième session; les recommandations sur le commerce du poisson et la nutrition humaine, adoptées par le Sous-Comité du commerce du poisson à sa quatorzième session;
- d) l'élaboration d'une proposition de méthode pour le suivi des décisions du CSA, et le processus ouvert qui a abouti à son approbation.

35. Voici quelques-uns des résultats saillants de la collaboration avec diverses organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales:

- a) la formulation et l'approbation de la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie, adoptée par les chefs d'État de l'Union africaine (UA) en juin 2014, qui comprend l'engagement à éliminer la faim d'ici à 2025 et aide les membres du

- Partenariat renouvelé en vue d'une approche unifiée pour en finir avec la faim en Afrique d'ici à 2025 à élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration;
- b) l'inclusion de la nutrition dans la Stratégie intégrée concernant la sécurité alimentaire, le Plan d'action pour la sécurité alimentaire (2015-2020) et la Vision relative à l'alimentation, à l'agriculture et à la foresterie de l'ASEAN⁵;
 - c) la création de la plateforme en ligne de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes sur la sécurité alimentaire et la nutrition, qui encourage la mise en commun des expériences et des connaissances entre les pays, la promotion de la coopération Sud-Sud et la prise de décisions fondées sur des éléments concrets.
36. Voici quelques-uns des résultats saillants de l'appui au renforcement des capacités que la FAO a prêté dans plus de 80 pays:
- a) l'intégration systématique de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans les politiques et les programmes d'investissement sectoriels, et l'élaboration de cadres d'action transversaux en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans plus de 35 pays. Ces travaux se sont appuyés sur les Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté en Zambie, au Malawi, à Maurice et au Rwanda, et sur les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale au Libéria, au Sénégal, en Sierra Leone, en Mongolie, au Cambodge, en Indonésie, en République démocratique populaire lao, au Myanmar, au Népal, en Thaïlande et au Viet Nam;
 - b) l'élaboration et la mise en œuvre de cadres juridiques à l'appui du droit à l'alimentation et d'un accès plus sûr et plus équitable aux ressources et aux actifs dans 13 pays. Au Salvador, par exemple, le Parlement a formulé une proposition de loi relative à la souveraineté alimentaire et à la sécurité nutritionnelle, en partenariat avec la société civile, le Gouvernement et le Procureur des droits de l'homme;
 - c) l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Plan d'investissement national en faveur de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la nutrition au Bangladesh, y compris le suivi de l'allocation des ressources et l'analyse d'efficacité portant sur l'utilisation des ressources au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition;
 - d) la conclusion de partenariats plus ouverts entre les parties intéressées par la nutrition en Angola et au Niger;
 - e) le renforcement des capacités nationales de suivre, d'analyser et de communiquer des données et des informations pertinentes sur la sécurité alimentaire et la nutrition, et d'en faire un meilleur usage, afin d'améliorer la prise de décision dans 33 pays, notamment par l'intermédiaire de la Classification intégrée de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire et de divers autres programmes dirigés par la FAO.

⁵ Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Objectif stratégique 2: Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches

Indicateur	2.1.1	2.1.2	2.1.3	2.2.1	2.2.2	2.2.3	2.3.1	2.3.2	2.3.3	2.4.1-1	2.4.1-2	2.4.2	2.4.3
État d'avancement	●	▲	●	●	●	□	●	●	●	●	●	●	□

37. Afin d'intensifier de manière durable la production⁶ agricole, tout en préservant ou en mettant en valeur la base de ressources naturelles et les biens et services écosystémiques qui y sont associés, il est nécessaire de mener une action transversale coordonnée dans les trois dimensions (environnementale, économique et sociale) de la durabilité. C'est pourquoi la FAO aide ses États Membres à accroître leur productivité de plusieurs manières: i) utilisation efficiente des ressources; ii) conservation, protection et mise en valeur des ressources naturelles; iii) amélioration de l'équité, de l'accès à des avoirs productifs et de la consommation responsable; iv) renforcement de la résilience, en particulier face au changement climatique et v) amélioration de la gouvernance. L'Organisation mène, à l'échelon mondial, des activités extrêmement diverses qui permettent de renforcer les capacités des pays, ainsi que d'évaluer, aux niveaux national, régional et mondial, les progrès accomplis quant à l'accroissement de la production et de la productivité agricoles et à la gestion durable des ressources naturelles. Cela suppose:

- a) *des pratiques* qui permettent d'accroître et d'améliorer de manière durable la production agricole par les producteurs et les gestionnaires des ressources naturelles (produits 2.1.1 à 2.1.3);
- b) *une gouvernance renforcée* pendant la phase de transition vers des systèmes de production agricole durables dans les États Membres (produits 2.1.1 à 2.1.3);
- c) *des instruments internationaux et régionaux et des mécanismes de gouvernance connexes* de nature à améliorer et à accroître de manière durable la production agricole (produits 2.3.1 à 2.3.3);
- d) des décisions fondées sur des preuves factuelles en ce qui concerne la planification et la gestion du secteur agricole et des ressources naturelles grâce au suivi, aux statistiques et à l'analyse (produits 2.4.1 à 2.4.3).

Résultats obtenus en 2014

38. Globalement, les résultats mesurés par les indicateurs ont progressé convenablement (10 sur 13) (voir l'annexe 2).

39. En ce qui concerne les résultats ayant trait aux pratiques adoptées par les parties prenantes en vue d'intensifier et d'améliorer de façon durable la production du secteur agricole, deux ont dépassé les cibles fixées: les initiatives inclusives et participatives en faveur de la production agricole durable (2.1.1) et le nombre d'organisations ayant bénéficié d'un appui de la FAO au renforcement des capacités institutionnelles et/ou techniques (2.1.3). Cependant, les résultats des initiatives concernant les écosystèmes (2.1.2) sont bien inférieurs à la cible, principalement parce que les bénéficiaires et les partenaires fournisseurs de ressources envisagent la durabilité comme une question *sectorielle* et non *transversale* intéressant à la fois la production végétale, l'élevage, la foresterie, l'aquaculture et les pêches. En conséquence, pour faire adopter progressivement de nouveaux concepts comme les services écosystémiques et la biodiversité, la croissance bleue et l'agriculture intelligente face au climat, il est nécessaire d'intensifier les efforts déployés dans les domaines de la communication et des activités de plaidoyer, de la mobilisation de ressources et des capacités internes.

40. Les résultats concernant le renforcement de la gouvernance pendant la phase de transition vers des systèmes de production agricole durables dans les États Membres sont globalement conformes aux attentes. Le nombre de processus d'élaboration de politiques comprenant un dialogue intersectoriel sur des systèmes de gestion des ressources naturelles et agricoles plus durables et plus intégrés, qui ont été soutenus par la FAO (2.2.2), a dépassé la cible fixée. En revanche, le nombre d'organisations nationales de service public et de mécanismes intergouvernementaux auxquels la FAO a prêté un

⁶ L'agriculture comprend la culture, l'élevage, les forêts, l'aquaculture et la pêche.

appui en faveur de réformes des structures institutionnelles (2.2.3) était inférieur à la cible, malgré l'ordre de grandeur atteint.

41. Les résultats obtenus dans le domaine des instruments internationaux et régionaux et des mécanismes de gouvernance connexes sont conformes aux attentes (2.3.1 à 2.3.3). Ce domaine est un point fort de la FAO. Par ailleurs, c'est la première fois que l'on tente de mesurer de façon structurée l'influence de l'Organisation au travers des divers processus à l'œuvre au sein de mécanismes/instruments extérieurs auxquels elle a prêté un appui de sorte que leurs décisions ou leurs produits reflètent les préoccupations liées à la production agricole et à la gestion des ressources naturelles. La mesure de l'indicateur a nécessité certains efforts. Par conséquent, il est possible que celui-ci ne fasse pas totalement état des interventions et de l'influence de la FAO sur les instruments, mécanismes et processus internationaux extérieurs.

42. Les résultats obtenus dans le domaine de la prise de décisions fondées sur des éléments concrets sont en bonne voie. Le nombre d'entrées dans les ensembles de données pertinents des principales bases de données statistiques de la FAO (2.4.1-1) tenait compte de l'élargissement ponctuel (de 1990 à 1961) de la couverture historique des statistiques relatives aux émissions de gaz à effet de serre (GES), qui est à l'origine d'un résultat exceptionnel de 700 pour cent par rapport à la cible. Le nombre de données et de produits d'information pertinents générés par les parties prenantes ayant bénéficié de l'appui de la FAO au renforcement de leurs capacités (2.4.3) était légèrement inférieur à la cible. Notons que de nombreux ministères de l'agriculture privilégient la production de données au détriment de l'analyse et de la prise de décision intégrée. La FAO doit donc concentrer ses efforts sur le renforcement des capacités en faveur de l'utilisation des données aux fins de la prise de décision.

43. Voici les résultats saillants de l'engagement de la FAO à l'échelon mondial:

- a) On a présenté les principes⁷ et la vision commune relatifs à la gestion durable et intégrée de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles. Ils font l'objet d'une mise en œuvre pilote au Bangladesh, au Maroc et au Rwanda;
- b) Plus de 100 technologies auxquelles les femmes ont recours en milieu rural en Afrique de l'Est afin d'améliorer la productivité de l'agriculture familiale (et aussi d'économiser de la main-d'œuvre), la sécurité alimentaire et la nutrition ont été présentées à la Foire aux connaissances tenue à Nairobi en octobre 2014;
- c) La FAO a joué un rôle crucial, en partenariat avec un grand nombre de pays et d'entités internationales, nationales et non gouvernementales, dans la création et le lancement de l'Alliance mondiale pour une agriculture intelligente face aux changements climatiques, dont elle héberge désormais le Secrétariat;
- d) L'Organisation a fait avancer le programme relatif à la gestion des sols à l'échelon mondial en tant que Secrétariat du Partenariat mondial sur les sols, a aidé à conclure des partenariats régionaux sur les sols, a contribué à la formulation de la Charte mondiale des sols et a catalysé la proclamation par l'Assemblée générale⁸ de la Journée mondiale des sols et de l'Année internationale des sols (2015);
- e) Les Membres de la FAO ont approuvé les Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale et l'Organisation a élaboré un nouveau programme d'action mondial pour les mettre en œuvre;
- f) La FAO, la Banque mondiale et plusieurs États Membres ont lancé conjointement un réseau mondial d'action sur la croissance bleue et la sécurité alimentaire;
- g) L'Organisation a actualisé le modèle d'évaluation de l'élevage et de l'environnement à l'échelon mondial, qui englobe désormais de nouvelles méthodes permettant de modéliser les relations entre les régimes alimentaires et les émissions de gaz à effet de serre, la durabilité environnementale et l'utilisation efficiente des ressources dans l'ensemble du secteur de l'élevage;
- h) On a organisé un colloque international sur l'écologie agricole au service de la sécurité alimentaire et nutritionnelle afin de faciliter le dialogue, de faire œuvre de sensibilisation et de

⁷ Construire une vision commune pour une alimentation et une agriculture durables. Principes et approches (FAO, 2014).

⁸ Assemblée générale des Nations Unies.

mettre en évidence les liens avec les pratiques de production durables, les systèmes alimentaires et la nutrition;

- i) En 2014, un programme interorganisations dirigé par la FAO a permis d'aboutir à une vision commune de la gouvernance des eaux souterraines, ainsi qu'à un cadre d'action destiné à la mettre en œuvre.

44. Plus de 90 pays ont indiqué avoir obtenu des résultats, souvent grâce à des initiatives régionales. En voici quelques exemples:

- a) On a aidé le Bangladesh, l'Indonésie, les Philippines et Sri Lanka à adopter des pratiques novatrices en matière d'alimentation animale, de production semencière et de gestion de la santé animale en faveur d'une production aquacole durable, et à élaborer des stratégies nationales intégrées concernant l'aquaculture durable;
- b) L'intensification durable des pratiques rizicoles selon l'approche Produire plus avec moins, y compris les systèmes intégrés riz-poisson, riz-élevage et riz-légumes, a été incluse dans les programmes des écoles d'agriculture de terrain et adoptée par les agriculteurs philippins;
- c) La FAO a prêté un appui aux Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM) et 31 sites de 13 pays figurent désormais sur la liste SIPAM;
- d) Des approches intégrées et multisectorielles de la gestion des bassins hydrographiques ont été recensées, testées, validées et mises en commun en Azerbaïdjan, au Kirghizistan, au Tadjikistan, en Turquie et en Ouzbékistan. La FAO a mis en place une gestion durable des terres dans 45 micro-impluviums du bassin de la Kagera au Burundi, au Rwanda, en Ouganda et en Tanzanie;
- e) Elle a aidé la Bolivie, l'Équateur, l'Égypte, l'Indonésie, le Niger, le Panama et le Rwanda à analyser les questions de gouvernance et les moyens d'assurer la durabilité du secteur agricole de façon intégrée;
- f) Elle a aussi prêté un appui à l'adaptation au changement climatique en intégrant systématiquement cette question dans les programmes d'investissement concernant huit pays d'Asie et d'Afrique, en évaluant les effets du changement climatique et la vulnérabilité des systèmes de production agricole au Maroc et aux Philippines, et en aidant l'Équateur et le Kenya à élaborer des stratégies d'adaptation sectorielles intéressant les communautés de pêche marine d'Afrique de l'Ouest;
- g) On a conçu un cadre méthodologique destiné à prendre en compte les questions de parité hommes-femmes dans la gouvernance des ressources naturelles, avec l'appui de projets menés au Kenya et en Somalie, y compris plusieurs études de cas portant sur une gestion des ressources naturelles qui tient compte des femmes, dans les domaines des régimes fonciers, des ressources en eau et du développement rural;
- h) On a élaboré des stratégies et des politiques relatives à la croissance bleue dans le secteur des pêches et de l'aquaculture dans sept pays (Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale en Algérie, unité chargée de la croissance bleue au Maroc et pêche illégale, non déclarée et non réglementée au Gabon, par exemple);
- i) La FAO (par l'intermédiaire du Programme ONU-REDD)⁹ a considérablement renforcé son appui à la réduction des émissions de GES¹⁰ découlant de la déforestation et de la dégradation des forêts, qui bénéficie désormais à 56 pays.

⁹ Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (ONU-REDD).

¹⁰ Gaz à effet de serre (GES).

Objectif stratégique 3: Réduire la pauvreté rurale

Indicateur	3.1.1	3.1.2	3.1.3	3.1.4	3.1.5	3.2.1	3.2.2	3.2.3	3.3.1	3.3.2
État d'avancement	●	●	●	□	▲	●	●	●	□	●

45. La pauvreté est l'une des causes principales de l'insécurité alimentaire. La FAO contribue à la lutte contre la pauvreté rurale en promouvant une approche intégrée du développement qui a pour but d'améliorer les moyens d'existence dans les zones rurales au moyen d'interventions visant à dynamiser et diversifier l'économie agricole dans son ensemble. La FAO utilise cette approche intégrée pour fournir un appui aux programmes dans six domaines principaux: i) le renforcement des institutions rurales et des organisations de producteurs; ii) l'augmentation de la productivité des petits exploitants et l'amélioration de leur accès aux marchés; iii) l'accès équitable aux ressources naturelles productives et leur gestion durable; iv) le renforcement des infrastructures et des services ruraux; v) l'accroissement des possibilités d'emplois décents agricoles et non agricoles en milieu rural; et vi) le renforcement de la protection sociale pour les populations rurales. La FAO s'efforce tout particulièrement de répondre aux besoins des femmes et des jeunes vivant en milieu rural.

46. Le programme stratégique de l'Organisation sur la réduction de la pauvreté rurale vise à concrétiser trois résultantes principales:

- les ruraux pauvres ont un meilleur accès, plus équitables, aux ressources productives, services, organisations et marchés,
- les ruraux pauvres ont davantage de possibilités d'accéder à un emploi décent;
- les systèmes de protection sociale sont renforcés.

Résultats obtenus en 2014

47. Comme indiqué à l'annexe 2, l'appui de la FAO aux États Membres pour ce qui est du renforcement de leurs capacités de concevoir et de mettre en œuvre des politiques, des programmes et des cadres juridiques en faveur de la réduction de la pauvreté rurale, est en bonne voie par rapport aux cibles fixées pour l'exercice biennal. Les résultats mesurés en 2014 montrent que l'on a obtenu des effets positifs au niveau des indicateurs liés aux produits dans 42 pays cibles sur 49, sept indicateurs sur 10 étant en bonne voie. Des progrès ont été accomplis pour tous les produits mais plusieurs domaines de travail de la FAO se détachent à cet égard: l'autonomisation des organisations et des populations rurales, la gestion favorable aux pauvres et durable des ressources naturelles, et la promotion de l'emploi rural décent et de la protection sociale. Le travail en équipes multidisciplinaires et l'exécution du programme par l'intermédiaire d'initiatives régionales ont contribué à mettre davantage l'accent sur des approches transversales. Néanmoins, de nombreux problèmes demeurent. La mise en œuvre complète et efficace des travaux relatifs aux nouveaux domaines d'action prioritaire de l'Organisation – emploi rural décent et protection sociale, en particulier – nécessitera des efforts supplémentaires en ce qui concerne la mobilisation de ressources spécifiques et le renforcement des capacités d'exécution. Il est nécessaire de consolider encore davantage les partenariats dans tous ces domaines, ainsi que de renforcer l'expertise interne et les capacités du personnel.

48. Grâce à l'appui de la FAO, 38 pays ont fait des progrès visibles quant à l'amélioration de l'accès aux ressources et aux organisations. Dans 23 pays, on a renforcé les organisations et institutions rurales. À cet effet, les travaux relevant de l'OS3 ont favorisé une collaboration étroite avec des partenaires issus de différents secteurs afin de faciliter et de promouvoir le dialogue sur les politiques. Par l'intermédiaire de plateformes de consultation et d'un appui au renforcement des capacités tenant compte de la parité hommes-femmes, les organisations rurales ont renforcé leurs capacités de participer aux dialogues sur les politiques en Angola, en Géorgie, au Niger, au Sénégal et en Tunisie. En Gambie, au Guatemala, au Libéria et au Népal, la FAO a prêté cet appui par l'intermédiaire du Mécanisme Forêts & Paysans. Grâce à l'aide apportée par l'Organisation dans le

cadre du programme CoOPEquity au Niger¹¹, les principales fédérations constituées d'organisations de producteurs contribuent à la formulation du projet de loi sur l'agriculture. Au Ghana, au Niger et au Sénégal, on estime que 250 000 hommes et femmes vivant en milieu rural ont pu s'autonomiser et mieux s'organiser au travers de clubs d'écoute communautaires, créés avec l'aide du projet Dimitra¹² de la FAO. Les écoles d'agriculture de terrain sont parvenues à toucher des spécialistes de la vulgarisation agricole et des agriculteurs à faible revenu au Kenya, au Honduras, en Somalie et à Sri Lanka, leur permettant ainsi d'améliorer leurs connaissances et compétences agricoles et d'adhérer à des organisations de producteurs. Les politiques, stratégies et plans d'action nationaux en faveur de l'agriculture, des pêches et de la foresterie ont été mieux ciblés afin d'améliorer l'accès des ruraux pauvres aux ressources naturelles et de renforcer leurs capacités de gérer ces ressources de manière durable. On a obtenu de tels résultats en Bolivie, en Chine, en Colombie, au Ghana, en République démocratique populaire lao, au Liban et en Uruguay. La FAO a prêté un appui fructueux dans 12 des 16 pays cibles pour ce qui est d'améliorer l'accès des producteurs et des ménages ruraux pauvres aux technologies, aux connaissances, aux intrants et aux marchés. Elle s'est efforcée essentiellement d'améliorer la production de denrées qui sont les principales sources de revenu des producteurs ruraux pauvres, notamment – selon le contexte – les grains de base, le manioc, le quinoa, l'huile de palme, le lait et d'autres aliments d'origine animale. En Tunisie, par exemple, l'Organisation a aidé les producteurs de grains, notamment en autonomisant les femmes qui travaillent dans le secteur et en contribuant ainsi à réduire la pauvreté rurale (produits 3.1.1 à 3.1.3).

49. On a promu l'accès à des services et infrastructures ruraux novateurs en faveur des pauvres grâce à des mécanismes de prestation de service comme les comptes renouvelables et les services et infrastructures de pilotage. Cela a permis d'accomplir des progrès dans six des 11 pays cibles. En Angola, le dialogue sur les politiques appuyé par la FAO a abouti à une nouvelle législation permettant aux spécialistes de la santé animale de prêter des services aux ruraux pauvres dans ce domaine. En outre, l'Organisation a contribué à définir des stratégies durables et respectant l'égalité entre les sexes en matière de développement rural et de réduction de la pauvreté dans six des 14 pays cibles. Au Mexique, par exemple, la FAO a appuyé l'évaluation des politiques et programmes en faveur du développement rural et donné des avis techniques concernant la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes publics en vue d'accroître la productivité agricole et non agricole dans les zones rurales. Malgré cela, les résultats obtenus en 2014 sont inférieurs aux cibles et il sera nécessaire de déployer des efforts supplémentaires dans le domaine de la mobilisation de ressources, en particulier pour mieux tirer parti des travaux menés dans les régions et les pays en vue d'atteindre la masse critique nécessaire en matière d'expertise pour obtenir des résultats durables (produits 3.1.4 et 3.1.5).

50. *L'amélioration des débouchés professionnels et des conditions d'emploi* est essentielle à toute stratégie de réduction de la pauvreté (produit 3.2.1-3). En 2014, la FAO a concentré son appui sur trois domaines. Premièrement, elle a aidé six pays (Éthiopie, Ghana, Nigéria, Sénégal, Swaziland et Zambie) à formuler et à mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes qui créent des emplois décents en milieu rural, en particulier au profit des jeunes, hommes comme femmes. Plus précisément, elle a contribué à l'instauration d'un dialogue sur les politiques et à la mise en place de formations à l'entrepreneuriat à destination de jeunes vulnérables en Zambie, et a lancé le Programme en faveur de l'emploi des jeunes dans le secteur agricole (YEAP) au Nigéria. Elle a investi dans la mise au point d'outils d'orientation, d'études de cas et de bonnes pratiques afin de promouvoir l'emploi rural décent, y compris des applications concernant l'emploi des jeunes comme les écoles pratiques d'agriculture et d'apprentissage à la vie pour les jeunes. Elle a lancé tout un éventail d'activités de coopération Sud-Sud à l'échelon mondial, notamment en ce qui concerne l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes ruraux au Salvador, au Honduras et au Paraguay en vue de systématiser les politiques et les programmes publics dans ce domaine. Deuxièmement, la FAO a aidé quatre pays (Cambodge, Malawi, Niger et Tanzanie) à étendre aux zones rurales le champ d'application des normes internationales du travail, notamment à mettre en place des programmes visant à prévenir le travail des

¹¹ Qui promeut la gouvernance et l'égalité entre les sexes au sein des organisations de producteurs du Niger.

¹² Projet participatif d'information et de communication de la FAO, qui contribue à améliorer la visibilité des populations rurales, en particulier des femmes.

enfants dans le secteur agricole. Troisièmement, elle a généré cinq produits de connaissance en ce qui concerne les systèmes d'information et les savoirs, y compris les travaux préparatoires destinés à produire des statistiques relatives à l'emploi décent dans le secteur agricole et dans les zones rurales. Toutes les cibles établies pour 2014 ont été atteintes et des travaux préparatoires ont été lancés dans au moins six pays supplémentaires, où des résultats sont attendus pour 2015.

51. La troisième résultante principale que la FAO s'efforce d'obtenir consiste à *renforcer les systèmes de protection sociale* et à les rendre accessibles aux populations rurales afin d'aider les pays dans la lutte contre la pauvreté rurale (produits 3.3.2). Il s'agit d'un domaine de travail relativement nouveau pour la FAO. En 2014, l'Organisation s'est employée à renforcer ses capacités et ses partenariats (y compris avec l'OIT, le PAM, l'UNICEF et la Banque mondiale)¹³ afin de satisfaire les besoins des pays. Elle a ainsi aidé les décideurs de trois pays (Ghana, Lesotho et Zambie) à trouver des synergies plus fortes et à améliorer la coordination entre la protection sociale, l'agriculture, la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des ruraux. On a renforcé la couverture des programmes de protection sociale au sein des populations rurales de ces pays. En outre, la FAO a obtenu des résultats en appuyant des processus relatifs aux politiques aux niveaux national et régional. En Thaïlande, par exemple, elle a facilité le dialogue régional sur les synergies entre la protection sociale, l'emploi rural et la coopération avec l'OIT dans le domaine de la sécurité alimentaire. Elle a également organisé une coopération régionale avec l'ASEAN au Cambodge quant à l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration sur le renforcement de la protection sociale.

52. L'appui de la FAO aux politiques relatives à la protection sociale a permis d'étendre les programmes de transfert monétaire aux zones rurales du Ghana et du Lesotho. Le programme de la FAO intitulé De la protection à la production a permis de renforcer les capacités d'évaluer les effets des programmes de transfert monétaire sur l'emploi rural, l'autonomisation des femmes, la réduction de la pauvreté rurale, et les capacités de faire face aux risques et aux chocs. Si l'année 2014 ait marqué le début des investissements dans les capacités institutionnelles et les partenariats dans ce nouveau domaine de travail, l'objectif poursuivi en 2015 consiste à rééquilibrer les efforts consentis et à étendre l'appui aux politiques et l'assistance technique afin de permettre à des pays d'améliorer la conception et la mise en œuvre de systèmes de protection sociale favorables aux pauvres et tenant compte de la parité hommes-femmes (3.3.1).

Pilotage de l'approche intégrée en matière de réduction de la pauvreté rurale au Ghana –

L'application de l'approche intégrée concernant la mise en œuvre de l'OS3 a abouti à des résultats tangibles. Elle a contribué à accroître la productivité et les revenus des petits producteurs de manioc du nord du Ghana moyennant une organisation améliorée, un renforcement des capacités de transformation du manioc et un accès élargi à la protection sociale, qui a permis de lever les contraintes en matière de liquidités. Par ailleurs, la FAO a aidé à renforcer les débouchés professionnels non agricoles grâce à des formations à destination, en particulier, des jeunes et des femmes en milieu rural. Au plan des politiques, on a mis au point des outils d'analyse afin d'informer le Gouvernement sur les possibilités offertes par le combustible ligneux au niveau national et de recenser les domaines d'intervention critiques afin d'intégrer l'égalité entre les sexes dans les stratégies relatives à l'agriculture et à la réduction de la pauvreté rurale.

¹³ Organisation internationale du travail (OIT); Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

Objectif stratégique 4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces

Indicateur	4.1.1	4.1.2	4.1.3	4.1.4	4.2.1	4.2.2	4.2.3	4.3.1	4.3.2	4.3.3
État d'avancement	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

53. Il est essentiel, pour parvenir à un monde libéré de la faim, que les États Membres participent effectivement au façonnement des systèmes agricoles et alimentaires, qui évoluent rapidement. L'amélioration de l'efficacité de ces systèmes contribuera à garantir l'utilisation responsable des ressources disponibles et à faciliter la production et la fourniture de produits sains et sûrs. Le soutien à la participation des petits producteurs et des petits pays sur le plan économique rendra ces systèmes plus inclusifs. La FAO contribue à l'émergence de systèmes agricoles inclusifs et efficaces en travaillant dans trois grands domaines, en partenariat avec les pouvoirs publics, la communauté du développement et les parties prenantes touchées, en vue d'obtenir les résultantes ci-après:

- a) *des accords, mécanismes et normes internationaux renforcés* qui traduisent mieux les besoins différents des pays et qui renforcent la capacité des pays à les mettre en œuvre (résultantes 4.1.1, 4.1.2, 4.1.3 et 4.1.4);
- b) *un développement des chaînes agro-industrielles et agroalimentaires* qui combine des stratégies sous-sectorielles et des stratégies à l'échelle des PME¹⁴ pour permettre l'émergence et l'adoption de modèles d'activité efficaces et réduire les pertes et le gaspillage alimentaires (produits 4.2.1, 4.2.2 et 4.2.3);
- c) *des politiques, des instruments financiers et des investissements* porteurs qui améliorent les stimulants pour les petits acteurs et l'environnement dans lequel ceux-ci doivent évoluer (produits 4.3.1, 4.3.2 et 4.3.3).

54. La FAO fournit des informations sur les marchés, réalise des analyses, contribue au renforcement des capacités et offre un enceinte de dialogue afin de faciliter les travaux des organismes internationaux de normalisation et de renforcer l'engagement efficace dans les négociations concernant le commerce. Au plan national, elle aide les pays à formuler et à mettre en œuvre des stratégies relatives au secteur agroalimentaire et au développement des chaînes de valeur, ainsi qu'à la réduction des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires moyennant l'élaboration de directives et de boîtes à outils, des activités de sensibilisation et un appui aux plateformes de connaissance. S'agissant de créer un environnement porteur en matière de politiques et d'investissements, la FAO aide les pouvoirs publics à mettre en place des institutions financières efficaces et des services novateurs, et collabore avec les gouvernements et le secteur privé en vue de mobiliser des investissements publics, d'accélérer les investissements responsables du secteur privé et d'établir des systèmes permettant la prise de décisions fondées sur des éléments concrets.

Résultats obtenus en 2014

55. Comme indiqué à l'annexe 2, les résultats obtenus sont tous conformes aux cibles fixées, la majorité des indicateurs les ayant même dépassées. Ces progrès supérieurs aux prévisions s'expliquent par le fait que les résultats communiqués au niveau des pays ont dépassé les attentes et par les nouvelles méthodes de travail, qui ont permis de répondre aux demandes avec davantage de flexibilité, y compris par l'intermédiaire d'initiatives régionales.

56. Les valeurs de l'indicateur lié au résultat concernant les normes (4.1.1) confirment que l'élaboration et l'adoption des normes internationales pour les mesures phytosanitaires ont couvert un nombre de protocoles plus important que prévu. De même, la FAO a appuyé davantage d'accords commerciaux multilatéraux et régionaux (4.1.2) et, les travaux concernant sept autres accords ayant été lancés, il lui est désormais possible d'intensifier l'appui fourni. L'utilisation accrue des produits d'information de l'Organisation sur les marchés a aussi dépassé les cibles fixées pour 2014 (4.1.3), ce

¹⁴ Petites et moyennes entreprises.

qui indique que la demande est toujours forte dans ce domaine. Les valeurs de l'indicateur concernant l'appui à la conception et à la mise en œuvre de meilleurs cadres réglementaires dans les domaines de la santé des végétaux, de la santé animale et de la sécurité sanitaire des aliments (4.1.4) sont conformes aux cibles 2014. En revanche, les cibles n'ont pas été atteintes dans deux domaines: l'appui à la communication d'informations par l'intermédiaire d'ateliers, d'évaluations et de formations, et la prestation d'un appui plus poussé à un sous-ensemble des pays concernés et à certains organes régionaux afin de renforcer leurs capacités réglementaires.

57. Les résultats intéressant le *développement des agro-industries et de la filière agroalimentaire* sont conformes aux attentes (produits 4.2.1 à 4.2.3). Le nombre de pays bénéficiant d'une aide en faveur de la réduction des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires (4.2.2) était nettement plus élevé que prévu, ce qui reflète la forte demande à cet égard. Bien que l'appui dans ce domaine se concentre sur la vulgarisation des connaissances et sur la sensibilisation, il est possible de fournir une aide beaucoup plus importante pour ce qui est d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies.

58. Les travaux de la FAO intéressant les *politiques, les instruments financiers et les investissements porteurs* (produits 4.3.1 à 4.3.3) sont en bonne voie. En outre, la FAO a enregistré une demande accrue d'aide en matière de mobilisation et de planification des investissements dans les systèmes agricoles et alimentaires, et d'appui aux institutions pour ce qui est d'accroître la disponibilité de produits et services financiers.

59. Considérées de manière agrégée, les cibles 2014 ont été dépassées. Cependant, dans certains pays et régions, les progrès dans plusieurs domaines de travail ont été retardés par la conclusion de partenariats et la mobilisation de ressources supplémentaires. Cela concerne notamment les initiatives suivantes: Commerce interrégional en Afrique, Aliments pour les villes et Initiative pour le développement accéléré de l'agribusiness et des agro-industries en Afrique. En 2015, on utilisera les ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés au plus tard à la fin de l'exercice biennal.

60. Voici les résultats saillants des travaux de la FAO visant à renforcer les accords, les normes et les mécanismes internationaux:

- a) On a mis en place une collaboration importante entre le Codex et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) pour ce qui est de mettre en place des systèmes en ligne visant à renforcer les capacités des États Membres de participer plus efficacement aux négociations intergouvernementales;
- b) L'Organisation a aidé au moins 21 pays et deux organisations régionales à renforcer les services de contrôle intéressant la santé animale, la santé des végétaux et/ou les denrées alimentaires. On a mis au point des outils mondiaux, notamment un groupe d'évaluateurs certifiés des capacités phytosanitaires, un outil d'évaluation applicable aux systèmes de contrôle des aliments et des directives pour l'élaboration de systèmes intégrés et polyvalents de contrôle des performances en élevage. Ces deux derniers outils sont essentiels à la facilitation des échanges commerciaux;
- c) Pour aider les pays à accéder à l'OMC¹⁵ et à s'ajuster aux accords commerciaux qui y sont associés, on a dispensé deux formations en ligne de cinq semaines à des acteurs des secteurs public et privé de pays de la CEI¹⁶ et on a créé un réseau d'experts des politiques relatives au commerce agricole afin de faciliter l'augmentation de l'appui fourni par la FAO dans la région;
- d) On a aidé des pays à mettre en œuvre des accords de partenariat volontaire (APV) avec l'UE¹⁷ afin de lutter contre l'exploitation forestière illégale, au titre du Plan d'action relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux. Deux des pays concernés devraient se conformer comme il se doit aux exigences de la vérification externe des normes requises en 2015;

¹⁵ Organisation mondiale du commerce (OMC).

¹⁶ Communauté d'États indépendants (CEI).

¹⁷ Union européenne (UE).

- e) On a continué de renforcer le Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) afin de permettre aux gouvernements de prendre des décisions éclairées sur les stratégies et les plans d'investissement à court et moyen termes.
61. Voici les résultats saillants des travaux de la FAO à l'appui de la conception et de la mise en place d'entreprises et de filières agroalimentaires plus inclusives et plus efficaces:
- a) Le Guide juridique pour l'agriculture sous contrat, élaboré en collaboration avec le FIDA¹⁸ et UNIDROIT¹⁹, fournit des indications sur la conception de cadres réglementaires et sur les bonnes pratiques en faveur de la promotion d'opérations durables et responsables en matière d'agriculture contractuelle dans le monde;
 - b) Deux initiatives ont bénéficié d'un appui par l'intermédiaire de la coopération Sud-Sud: le programme Achats des Africains pour l'Afrique, mené en collaboration avec le PAM, dans le cadre duquel des petits agriculteurs fournissent des produits locaux aux programmes d'alimentation scolaire de cinq pays, et une formation sur les opérations d'agriculture contractuelle, qui a été organisée en collaboration avec la Communauté des pays de langue portugaise et a permis à des pays de concevoir et de mettre en place une agriculture contractuelle;
 - c) L'édition 2014 du Forum du secteur privé, organisé chaque année par la FAO, et le forum du secteur privé et de la société civile sur les pertes et le gaspillage de denrées alimentaires ont facilité les partenariats avec le secteur privé. Le développement de chaînes de valeur durables dans le secteur de la banane a bénéficié de l'appui d'un programme collaboratif et multipartite sur la santé et la sécurité sanitaire;
 - d) Dans le cadre de SAVE FOOD: Initiative mondiale de réduction des pertes et du gaspillage alimentaires, qui rassemble huit organismes des Nations Unies et plus de 200 représentants du secteur privé et de la société civile, on a lancé un projet FAO/FIDA/PAM sur la généralisation des initiatives de réduction des pertes de denrées alimentaires à destination des petits producteurs dans les zones à déficit vivrier. On a coordonné les travaux du Groupe de travail sur les pertes et le gaspillage de nourriture dans le cadre du Défi Faim zéro. À cet égard, on a pris des mesures visant à faire mieux connaître l'ampleur, les causes et les effets de ce phénomène. On aide actuellement neuf pays africains à élaborer des stratégies de réduction des pertes alimentaires.
62. Voici les résultats saillants des travaux de la FAO à l'appui de la conception et de la mise en œuvre de politiques, d'instruments financiers et d'investissements de nature à améliorer l'ouverture et l'efficacité des systèmes agroalimentaires:
- a) Dans le cadre de sa coopération de longue date avec la Banque mondiale, la FAO a conçu des opérations d'investissement novatrices au service de systèmes agroalimentaire efficaces et ouverts, notamment un projet de développement des chaînes de valeur au Cameroun (170 millions d'USD);
 - b) Les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, dont le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a dirigé l'élaboration, ont été approuvés par celui-ci à sa quarante et unième session;
 - c) La FAO a organisé conjointement avec le Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA) une conférence mondiale sur le financement de l'agriculture et les innovations financières, à destination de responsables financiers et politiques. Tenue au Kenya, cette manifestation a rassemblé près de 900 participants de 89 pays;
 - d) Un forum sur les innovations financières et les politiques de gestion des risques en Afrique de l'Est s'est déroulé en Éthiopie. Il a amené les pouvoirs publics à former une équipe spéciale composée de représentants du Gouvernement, du NEPAD²⁰, du PAM et de la FAO afin de renforcer l'appui aux politiques.

¹⁸ Fonds international de développement agricole (FIDA).

¹⁹ Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT).

²⁰ Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Objectif stratégique 5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise

Indicateur	5.1.1	5.1.2	5.2.1	5.2.2	5.3.1	5.3.2	5.4.1	5.4.2	5.4.3
État d'avancement	●	●	●	● □	●	●	●	●	●

63. Pour améliorer la résilience des moyens d'existence liés à l'agriculture face à des menaces ou en situation de crise, et donc protéger, rétablir et améliorer les moyens de subsistance, il faut nouer des partenariats stratégiques avec différents acteurs pour agir de manière cohérente et directe aux niveaux local, national, régional et mondial afin de concrétiser quatre résultantes qui se renforcent mutuellement: i) gérer les risques et les crises; ii) veiller à sauvegarder; iii) réduire les risques et la vulnérabilités au niveau des ménages et des pays et iv) se préparer aux crises et intervenir le moment venu.

64. S'appuyant sur les enseignements et les expériences tirées des activités qu'elle a menées pendant les 15 dernières années dans le domaine des catastrophes naturelles et des crises dues aux activités humaines, la FAO fournit des compétences techniques et opérationnelles multidisciplinaires à ses pays membres afin d'atténuer les risques multiples et les crises, ainsi que les ingrédients essentiels pour lutter contre la faim, soulager la pauvreté et favoriser le développement durable.

Résultats obtenus en 2014

65. En 2014, on a accompli les progrès escomptés pour presque tous les produits (voir l'annexe 2).

66. Les résultats concernant les politiques, stratégies et plans sectoriels, transversaux ou spécifiques à certains risques (5.1.1) montrent que 20 pays (contre 17 visés) ont formulé des stratégies/plans relatifs à la gestion des risques et des crises grâce à l'appui de la FAO. L'Organisation a contribué à l'élaboration de plans d'action sectoriels destinés à réduire les risques de catastrophe en matière agricole dans divers pays à risque. Les résultats concernant les stratégies de programmation des investissements et de mobilisation de ressources en faveur de la réduction des risques et de la gestion des crises (5.1.2) sont conformes aux attentes. La FAO a aidé 11 pays (sur 13 visés) à programmer, au niveau national, des investissements destinés à être financés par le FEM²¹ en vue d'améliorer la résilience des pêches ou de la foresterie.

67. Les résultats ayant trait au suivi des menaces et à l'alerte rapide (5.2.1) sont conformes aux attentes. Sur les 252 systèmes de suivi des menaces qui étaient visés aux niveaux mondial, régional et national, 232 ont bénéficié d'un appui efficace en 2014, ce qui a permis d'améliorer l'alerte rapide à tous les échelons, y compris les systèmes de suivi concernant divers ravageurs et maladies transfrontières des végétaux, ainsi que la grippe aviaire et d'autres maladies animales. L'appui fourni par la FAO dans le but de renforcer les capacités des pays et des régions d'analyser la résilience/vulnérabilité (5.2.2) a nettement dépassé la cible fixée pour 2014 étant donné qu'il a bénéficié à 28 pays au lieu de 18. Cependant, il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires afin de pouvoir étendre cet appui à une autre région cible. Au plan national, les résultats obtenus sont principalement le fruit de la transposition à une plus grande échelle des activités de pilotage portant sur le modèle de mesure et d'analyse de l'indice de résilience (RIMA) et de la consolidation de la Classification intégrée de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire en tant qu'approche commune et normalisée en matière d'analyse de la sécurité alimentaire. Le montant des contributions volontaires mobilisées a été un élément essentiel.

68. L'appui de la FAO visant à renforcer les capacités et les mesures de prévention et d'atténuation (produits 5.3.1/5.3.2) a largement dépassé la cible fixée pour 2014. À l'échelon des pays, on a enregistré davantage de contributions que prévu au début de 2014 pour ce qui est de la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité. Le montant des contributions volontaires mobilisées a

²¹ Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

permis d'étendre le champ d'application de ces mesures. On a appliqué des mesures techniques en faveur de la prévention et de l'atténuation des risques dans 32 pays, et 30 États ont pris des mesures socioéconomiques afin de réduire la vulnérabilité et de renforcer la résilience des communautés exposées à des menaces et des crises. Plus particulièrement, des partenaires fournisseurs de ressources ont contribué à faire progresser la prévention et l'atténuation des risques en Bolivie, au Burkina Faso, au Cambodge, au Cameroun, au Tchad, en Colombie, en République démocratique du Congo, en Égypte, en Éthiopie, en Haïti, en Indonésie, au Kenya, à Madagascar, au Malawi, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Pakistan, aux Philippines, au Sénégal, en Somalie, au Soudan du Sud, au Soudan, en Ouganda, au Yémen et au Zimbabwe (au total, 26 pays alors que la cible avait été fixée initialement à 11 au titre des produits 5.3.1 et 5.3.2).

69. Les résultats concernant la préparation aux situations d'urgence (5.4.1) sont conformes aux attentes: 65 pays ont bénéficié d'un appui de la FAO en ce qui concerne l'assimilation des normes, des directives et des pratiques dans ce domaine grâce à des formations sur les Directives et normes de secours du bétail et les bonnes pratiques de gestion des urgences. La FAO a aidé des pays d'Asie et d'Afrique à améliorer les stratégies de préparation à la grippe aviaire et contribué à la planification d'urgence dans plus de 30 pays exposés au risque d'invasion par le criquet pèlerin. On a établi des procédures normalisées et un fichier d'experts et d'instituts afin d'améliorer la préparation et la réaction aux situations d'urgence en matière nucléaire.

70. En 2014, 100 pour cent des pays présentant des urgences de niveau 3 et 88 pour cent de ceux concernés par des urgences de niveaux 1 et 2 ont bénéficié de l'appui de la FAO s'agissant de coordonner les interventions d'urgence (5.4.2). De plus, l'Organisation a prêté une assistance ponctuelle et tenant compte de la parité hommes-femmes (5.4.3) dans 79 pour cent des pays touchés par une crise ayant des répercussions sur l'agriculture. En 2014, la FAO a fourni un appui à trois opérations d'urgence de niveau 3 aux Philippines (typhon Haiyan), au Soudan du Sud et en République centrafricaine.

71. Voici quelques-uns des résultats saillants des travaux de la FAO au niveau mondial:

- a) La FAO a réalisé une étude approfondie sur les dégâts et les pertes occasionnés dans le secteur agricole par les catastrophes naturelles extrêmes à petite et moyenne échelles survenues entre 2004 et 2013. Ces travaux ont joué un rôle essentiel dans la préparation de la troisième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, qui se tiendra à Sendai (Japon) en mars 2015;
- b) La FAO a facilité, conjointement avec le FIDA et le PAM, la formulation d'un cadre de politique générale visant à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition et à renforcer la résilience face à des crises prolongées, que le CSA adoptera à sa session de 2015;
- c) Le Comité des pêches, à sa trente et unième session (2014), a approuvé les dispositions spécifiques aux risques de catastrophes qui figurent dans les Directives sur la pêche artisanale;
- d) La FAO a continué de publier tous les trimestres son bulletin d'alerte rapide sur les risques multiples concernant l'alimentation et l'agriculture au niveau mondial et a poursuivi la mise au point de l'outil EMPRES-i²², qui permet de diffuser des informations sur les maladies animales et aide à suivre les nouvelles souches virales de grippe animale et d'autres maladies éventuelles. L'initiative Locust Watch a continué de fournir aux pays à risque des analyses et des prévisions relatives au criquet pèlerin et EMPRES²³, de publier régulièrement des rapports. On a lancé avec succès l'indice de stress agricole, qui facilite la détection améliorée des aires cultivées qui subissent un stress hydrique (sécheresse).

72. Voici les principaux résultats que la FAO a obtenus à l'échelon régional/sous-régional:

- a) L'Organisation a évalué constamment les effets du virus Ebola sur la sécurité alimentaire au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée, dans le cadre de partenariats étroits avec des acteurs régionaux et le PAM;

²² Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (EMPRES).

²³ Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR).

- e) Elle établit actuellement les bases d'un mécanisme d'alerte rapide sur la sécurité sanitaire des aliments en Afrique de l'Est, y compris un réseau régional d'alerte rapide, en collaboration avec l'OMS, le BIRA²⁴ et les autorités responsables de la sécurité sanitaire des aliments en Afrique de l'Est;
 - f) Elle a prêté un appui à des réseaux régionaux de surveillance et d'alerte rapide concernant les maladies animales, en renforçant des systèmes de surveillance et des réseaux de laboratoires en Asie et en Afrique, notamment le réseau Vetlab (réseau de laboratoires vétérinaires);
 - g) Elle a facilité le renforcement des capacités en matière d'analyse de la résilience au niveau régional en créant une unité d'analyse de la résilience, gérée par l'IGAD²⁵.
73. Parmi les réalisations au niveau des pays, on retiendra:
- a) On a élaboré des plans d'action en faveur de la réduction des risques de catastrophe dans le secteur agricole, qui ont été approuvés par les ministères de l'agriculture de la République démocratique populaire lao, des Philippines, du Cambodge et de la Dominique;
 - h) Des ateliers portant sur l'établissement de politiques nationales de gestion de la sécheresse fondées sur l'analyse des risques se sont tenus en Asie du Sud-Est, en Inde, en Chine, en Afrique australe et en Afrique de l'Est;
 - i) La FAO a facilité des formations sur les situations d'urgence concernant l'élevage²⁶ dans les Caraïbes, au Salvador, au Kenya, au Bangladesh, en Mauritanie, en Inde et en Somalie;
 - j) L'Organisation aide actuellement plus de 30 pays exposés au risque d'invasion par le criquet pèlerin à mieux se préparer aux situations d'urgence grâce à une planification dans ce domaine. Dans plusieurs pays, elle renforce les capacités en matière de surveillance des rouilles du blé grâce à une application destinée aux appareils mobiles;
 - k) Elle prêle un appui technique à plus de 10 pays d'Asie et d'Afrique pour ce qui est d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies solides concernant la grippe aviaire (notamment les virus H5N1 et H7N9), y compris la préparation et la planification d'urgence, les capacités de diagnostic, la surveillance, la cartographie et l'analyse épidémiologiques, l'évaluation des risques et l'amélioration de la sécurité biologique;
 - l) Elle a fourni une aide et des avis opérationnels et techniques ponctuels et tenant compte de la parité hommes-femmes en ce qui concerne l'agriculture, l'élevage, les pêches, la foresterie et d'autres ressources naturelles dans 28 pays;
 - m) En 2014, elle a fourni un appui à trois opérations d'urgence de niveau 3 (typhon Haiyan aux Philippines, Soudan du Sud et République centrafricaine).

Égalité entre les sexes – Parmi les principaux progrès accomplis en 2014 figurent: la promotion de l'égalité des droits aux terres et aux autres ressources naturelles entre les femmes et les hommes afin de réduire la vulnérabilité au Kenya et en Somalie; l'appui à l'assimilation de technologies à bon rendement énergétique en vue de limiter la charge de travail des femmes et d'améliorer leur protection au Soudan et au Soudan du Sud; la promotion de l'autonomisation économique des femmes par la production de volaille au Libéria; l'aide à l'adoption, dans le secteur agricole, de pratiques de prévention et d'atténuation, l'objectif étant de lisser les fluctuations de l'offre de travail à destination des femmes et des hommes aux Philippines. Afin d'accroître l'efficacité en matière d'obligation de rendre des comptes aux populations concernées, le bureau de la FAO en Cisjordanie et dans la bande de Gaza a recensé les obstacles qui entravent la participation des femmes et a commencé à s'y attaquer.

²⁴ Union africaine/Bureau interafricain pour les ressources animales (BIRA).

²⁵ Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).

²⁶ Directives et normes relatives aux interventions d'urgence en faveur de l'élevage.

Objectif 6: Qualité, connaissances et services techniques

Indicateur	6.1.A	6.2.A	6.2.B	6.3.A	6.3.B	6.4.A	6.4.B
État d'avancement	S/O	S/O	S/O	●	●	●	▲

Vue d'ensemble

74. L'Objectif 6 garantit la qualité technique des activités, des connaissances et des services de la FAO. La FAO étant une organisation mondiale en prise sur la réalité, il est crucial de préserver et de renforcer l'intégrité technique de ses travaux dans les différents secteurs et en tous lieux. Dans le cadre de l'Objectif 6, les activités et les ressources sont programmées dans le but d'atteindre quatre résultantes spécifiques destinées à faciliter la réalisation des activités techniques et des Objectifs stratégiques de l'Organisation.

Résultats atteints en 2014

75. **La qualité et l'intégrité des activités techniques et normatives de l'Organisation (Résultante 6.1)** reposent sur six produits mesurés par des enquêtes visant à évaluer les retours d'information des parties prenantes pour obtenir une indication des progrès de la qualité de l'encadrement technique. Le résultat de 62 pour cent représente le pourcentage global de répondants satisfaits de la qualité de l'encadrement technique de la FAO. C'est la valeur qui est retenue pour 2014 et qui sert de référence pour l'exercice biennal.

76. En 2014, plus de la moitié des répondants étaient satisfaits de l'avancement des activités visant à assurer l'excellence des connaissances techniques et la qualité des activités techniques de la FAO (6.1.1), en particulier en ce qui concerne le renforcement des liens entre le Siège et les bureaux régionaux (6.1.2). En 2014, l'une des principales réalisations a été la création de 14 réseaux techniques sur les récoltes, le bétail, les pêches et l'aquaculture, la foresterie, le changement climatique, les régimes fonciers, les ressources en eau, le financement rural et agricole, les chaînes de valeur alimentaires, la sécurité sanitaire des aliments, les statistiques, la parité hommes-femmes, la protection sociale, et l'impact environnemental et social. Ces réseaux visaient à garantir la qualité technique et la cohérence en permettant aux spécialistes des différentes disciplines opérant en tous lieux de partager des connaissances. Par exemple, le dernier de ces réseaux a facilité la redéfinition des critères d'évaluation de l'impact environnemental et social, en instaurant un processus de collaboration entre les fonctionnaires techniques de toutes les disciplines opérant en tous lieux.

77. Environ la moitié des répondants étaient d'avis que la capacité de répondre aux nouveaux enjeux (6.1.3) s'était améliorée, tandis que la grande majorité reconnaissaient les progrès accomplis pour faire avancer la connaissance fondamentale des défis à relever dans les principales disciplines couvertes par les comités techniques (6.1.4) et pour trouver des solutions adaptées face à un environnement en évolution, en particulier dans le cadre d'initiatives concertées. En 2014, toutes les sessions des Comités techniques (COAG, COFO, COFI, CCP)²⁷ ont été un succès. La préparation de documents d'information, d'événements parallèles et de débats de grande qualité au sein des Comités techniques a fait avancer la connaissance fondamentale des grands enjeux dans les principales disciplines. Cela est illustré par les travaux sur les océans, la croissance bleue, le changement climatique et la sécurité alimentaire, y compris l'agriculture intelligente face au climat, l'élaboration d'une vision commune de l'alimentation et de l'agriculture durables, la facilitation des discussions sur l'agroécologie et la biotechnologie, le suivi des forêts et la réponse aux maladies animales et aux ravageurs.

78. Plus de 60 pour cent des répondants appréciaient les activités réalisées pour veiller au processus d'élaboration et à la qualité des publications phares (6.1.5) Ces publications fournissent des informations essentielles pour guider l'action des pays membres dans le domaine de l'agriculture, des

²⁷Comité de l'agriculture (COAG), Comité des forêts (COFO); Comité des pêches (COFI) et Comité des produits (CP).

pêches, de la foresterie et de la sécurité alimentaire, et facilitent l'élaboration des politiques nationales. Elles sont aussi une source d'informations pour les activités de la FAO visant à répondre aux nouveaux enjeux et tendances. Les principaux messages de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) - qui continuent d'être largement cités par les médias, les spécialistes du développement et les chercheurs universitaires - sont directement inspirés de l'édition 2013 du SOFA²⁸ intitulée «Mettre les systèmes alimentaires au service d'une meilleure nutrition». L'édition 2014 du SOFA: «Ouvrir l'agriculture familiale à l'innovation», a fourni une grande partie des données factuelles utilisées pour la célébration de l'Année internationale de l'agriculture familiale; c'était aussi un des principaux documents de référence pour la Journée mondiale de l'alimentation. L'édition 2014 du SOFI²⁹ a présenté des données essentielles et actuelles sur la faim dans le monde. L'édition 2014 du SOFO³⁰ a pour la première fois dans l'histoire réuni dans un même document des statistiques et des données probantes sur les avantages socioéconomiques des forêts, qui ont jeté un nouvel éclairage sur les politiques de gestion et d'utilisation des forêts; le SOFIA 2014³¹ a montré que la production halieutique mondiale continue de croître plus rapidement que la population mondiale et que des mesures doivent être prises pour préserver les océans et garantir la durabilité des pêches et de l'aquaculture.

79. **Les capacités du pays à utiliser, collecter, analyser et diffuser des données sont renforcées par l'Organisation (Résultante 6.2):** des données statistiques de grande qualité sont essentielles pour concevoir et cibler des politiques visant à réduire la faim, la malnutrition et la pauvreté rurale, et à promouvoir une utilisation durable des ressources naturelles. Ces données constituent le socle à partir duquel les gouvernements et la communauté internationale peuvent prendre des décisions fondées sur des éléments concrets, et elles sont essentielles pour mesurer et surveiller les progrès accomplis sur la voie des objectifs de développement nationaux et mondiaux. La FAO contribue à créer, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Organisation, des conditions propices à la fourniture de produits statistiques de grande qualité, sous la forme de biens publics mondiaux;

80. Deux indicateurs de performance clés ont été définis, l'un pour mesurer l'utilisation de statistiques permettant aux pays de prendre des décisions sur la base de données probantes, et l'autre pour évaluer l'amélioration des capacités statistiques nationales. Des mesures indirectes de l'utilisation des statistiques seront dérivées des enquêtes de l'Organisation. Des informations sur les capacités statistiques des pays seront dérivées des questionnaires d'évaluation de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales. Les valeurs des indicateurs ne sont pas encore disponibles, mais les travaux axés sur cette résultante sont en bonne voie et certains faits saillants sont présentés ci-après.

81. Utilisation améliorée des statistiques: l'amélioration de la qualité des statistiques a été mise au tout premier plan. C'est ainsi qu'a été établi un cadre d'assurance qualité à l'échelle de l'Organisation pour renforcer et préserver la réputation et la crédibilité de la FAO, en tant que centre d'excellence en statistiques agricoles. En outre, un nombre important de nouvelles règles et normes a été élaboré pour améliorer la qualité des statistiques produites par les pays et renforcer la comparabilité des données émanant des différents pays et régions, ce qui a permis d'élargir les applications et utilisations potentielles des statistiques. Ainsi, la classification des produits a été développée de façon à mieux couvrir les articles agricoles, et l'avant-projet du Volume 1 du *Programme mondial de recensement de l'agriculture 2020* a été achevé.

82. Les données statistiques collectées et diffusées par la FAO ont été largement utilisées, en particulier à partir de la base de données statistiques de l'Organisation (FAOSTAT). La base de données a été régulièrement mise à jour et considérablement développée pour couvrir de nouveaux domaines statistiques; elle a reçu environ 2,5 millions de visites d'utilisateurs, venus en nombre croissant de pays en développement. Cinq annuaires régionaux ont été lancés et le mini-recueil sur la

²⁸ *La situation de l'alimentation et de l'agriculture (SOFA).*

²⁹ *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde (SOFI).*

³⁰ *La situation des forêts du monde (SOFO).*

³¹ *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (SOFIA).*

nutrition *Food and Nutrition in Numbers* a été mis en circulation à temps pour la deuxième Conférence internationale sur la nutrition, en novembre.

83. **Renforcement des capacités statistiques:** d'importantes activités ont été menées à bien pour améliorer les capacités statistiques nationales, en particulier pour conduire des enquêtes et des recensements, lancer des opérations pilotes et appliquer des méthodes d'un bon rapport coût-efficacité pour la collecte de données agricoles.

84. L'augmentation des partenariats forgés dans le cadre de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales et du Système national d'informations statistiques pour l'alimentation et l'agriculture (CountrySTAT) a été un des principaux facteurs de succès. Ces partenariats ont renforcé la coordination et l'efficacité de l'assistance technique et des activités de formation fournies aux niveaux régional et national. Dans le cas de la Stratégie mondiale, des efforts particuliers ont été déployés pour renforcer la coordination et harmoniser les efforts de renforcement des capacités statistiques, en particulier avec le PDDAA³² de l'Union africaine et l'initiative de renforcement des capacités de l'USAID³³.

85. **La capacité des pays à formuler, appliquer et suivre les politiques et les programmes qui donnent des possibilités égales aux femmes et aux hommes (Résultante 6.3)** est renforcée grâce à des services de qualité, à une stratégie cohérente et à des approches permettant de travailler sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans le cadre des programmes ayant trait aux objectifs stratégiques. Les disparités persistantes entre les hommes et les femmes, en termes d'opportunités économiques et d'accès aux ressources productives dans le secteur agricole, ainsi qu'en termes d'accès à la nourriture, sont des obstacles majeurs pour éradiquer la faim et la malnutrition dans le monde. La suppression de ces inégalités et l'émancipation des femmes rurales étant au cœur des cinq objectifs stratégiques de la FAO, la question de la parité hommes-femmes est traitée comme un thème transversal, dans lequel des experts et des points focaux en matière de parité interviennent activement dans la programmation et la mise en œuvre des activités en lien avec les questions de parité, aux côtés des équipes en charge des objectifs stratégiques.

86. D'importants résultats ont été obtenus dans le domaine du renforcement des mécanismes institutionnels de la FAO en matière d'intégration des considérations de parité hommes-femmes. Ces résultats sont mesurés par deux indicateurs.

- a) L'indicateur 6.3.A mesure les progrès concernant 15 normes minimales d'intégration des considérations de parité hommes-femmes et interventions visant spécifiquement des femmes, définies dans la Politique d'égalité des sexes de la FAO. Les normes minimales ont été établies pour garantir l'intégration systématique de considérations de parité dans les activités normatives et dans les programmes et projets de pays de la FAO. En 2014, les normes minimales sont entrées en vigueur grâce à un plan de mise en œuvre et à un outil de mesure des performances. À partir de 2015, des données seront systématiquement collectées auprès des unités du Siège et des bureaux décentralisés pour suivre les progrès réalisés.
- b) Le deuxième indicateur de la résultante (6.3.B) évalue les performances de la FAO par rapport aux normes définies dans le Plan d'action du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (SWAP). En janvier 2014, la FAO a atteint ou dépassé les exigences de 12 normes de rendement sur 15, ce qui indique que des résultats significatifs ont été obtenus dans le domaine du renforcement des mécanismes institutionnels et des cadres de reddition des comptes de la FAO relatifs à l'intégration de considérations de parité. Grâce à ces progrès, l'Organisation est en première ligne du système des Nations Unies et bien placée pour fournir un appui efficace en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.

87. Les mécanismes institutionnels renforcés ont fourni une base solide pour les activités techniques et normatives de la FAO. Un appui a été fourni au niveau des pays dans le cadre de nombreux projets et initiatives en cours. Les résultats ont concerné quatre domaines clés:

³² Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA).

³³ Agence des États-Unis pour le développement international (USAID).

- a) *Renforcement des capacités*: les capacités des États Membres à formuler et mettre en œuvre des politiques adaptées aux spécificités de chaque sexe ont été renforcées par des initiatives d'apprentissage sectorielles. Par exemple, une formation sur la parité hommes-femmes dans le secteur de l'élevage était destinée à des responsables nationaux de l'élevage et des contreparties de la FAO venues de neuf pays d'Afrique australe. La plupart des participants appliquent d'ores et déjà les connaissances acquises en intégrant une dimension sexospécifique dans leurs programmes d'élevage. Compte tenu du succès de ces initiatives de renforcement des capacités, une autre formation sur la parité hommes-femmes dans le secteur de l'élevage sera dispensée en 2015 à la demande de l'Asie du Sud;
- b) *Production de connaissances*: les activités de renforcement des capacités s'appuient sur l'expertise de la FAO, sur sa production continue de nouvelles connaissances et sur le partage de bonnes pratiques en matière de parité dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Les principaux résultats enregistrés en 2014 comprennent l'élaboration d'un cours d'apprentissage en ligne complet et détaillé sur la parité hommes-femmes et la sécurité alimentaire et nutritionnelle (OS1) et la consolidation de la base de données sur la parité hommes femmes et les droits à la terre (OS3). Des ateliers et des réunions techniques interinstitutions ont été organisés pour définir une stratégie et une approche de la FAO concernant de nouveaux domaines thématiques pertinents, en particulier la charge de travail des femmes (OS2), le développement de chaînes de valeur respectueuses de la parité et l'entrepreneuriat féminin (OS4). Ces domaines thématiques seront affinés et mis en œuvre dans le cadre de plusieurs Initiatives régionales;
- c) *Dialogue et appui sur les politiques*: en 2014, des dialogues sur les politiques ont été organisés dans plusieurs pays. Un appui a par exemple été fourni au Guatemala pour garantir la bonne mise en œuvre de l'Article 14 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), ce qui a incité le ministère de l'agriculture à adopter la politique d'égalité des sexes. À la demande du gouvernement, des avis techniques supplémentaires seront fournis en 2015 pour la mise en œuvre de la politique. La promotion de l'égalité des hommes et des femmes en matière de droits fonciers a également été renforcée par un appui à la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers, en Afrique du Sud, au Népal, en Éthiopie et en Mongolie (OS3);
- d) *Statistiques*: La FAO a accru les disponibilités de statistiques ventilées par sexe dans divers domaines techniques. Parmi les initiatives les plus pertinentes, on peut citer la restructuration des enquêtes sur les budgets des ménages pour conduire une analyse ventilée par sexe des indicateurs de la consommation alimentaire (OS1), et un projet pilote visant à élaborer des indicateurs sexospécifiques de l'accès des femmes aux ressources en eau et à leur gestion (OS2).

88. La capacité de la FAO à fournir un travail de grande qualité en matière de parité hommes-femmes a également été renforcée, en particulier à l'échelon décentralisé, grâce à la désignation de nouveaux spécialistes des questions de parité dans trois bureaux régionaux et à l'expansion du réseau de points de contact de la FAO pour les questions de parité hommes-femmes. Deux spécialistes des questions de parité ont été adjoints à l'équipe de base de chaque objectif stratégique. Au moins 90 bureaux décentralisés ont signalé un nombre significatif d'activités dans ce domaine, ce qui témoigne de l'intégration effective des questions de parité hommes-femmes dans les processus de programmation par pays. Les capacités du personnel ont été renforcées grâce à une série de formations (quatre dans les bureaux régionaux durant le dernier trimestre 2014) et à l'élaboration d'outils et de directives sectoriels. En outre, un réseau technique sur les questions de parité hommes-femmes a été établi, entre autres pour renforcer la communication de la FAO avec ses partenaires externes.

89. L'intégration de la parité hommes-femmes dans le cadre stratégique de la FAO, en tant que thème transversal, a permis de prendre en compte les inégalités entre les sexes dès les premiers stades du processus de planification de l'Organisation, y compris dans le cadre de suivi. Toutefois, si l'on veut obtenir des résultats durables, ces questions doivent être traitées de façon plus systématique, en particulier lors de la mise en œuvre des initiatives régionales.

90. La capacité d'exécution effective a été renforcée et de nouvelles ressources ont été mobilisées pour certains domaines d'activité essentiels, notamment par le biais du programme des Nations Unies pour l'émancipation économique des femmes rurales, mené conjointement avec ONU-Femmes, le FIDA et le PAM. En conséquence, les activités du thème transversal sur la parité hommes-femmes devraient déboucher sur des résultats supplémentaires en 2015, notamment:

- a) les États Membres recevront un appui du Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord (RNE) et du Bureau régional pour l'Afrique (RAF) dans le domaine des chaînes de valeur tenant compte des spécificités de chaque sexe, et l'entrepreneuriat féminin, par le biais d'un projet financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement;
- b) un appui à la mise en œuvre de l'article 14 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes sera fourni dans des pays sélectionnés d'Afrique et d'Asie centrale, au moyen de l'approche utilisée au Guatemala (OS1);
- c) les pays recevront un appui dans le contexte du projet conjoint³⁴ RWE (OS3);
- d) des recherches orientées vers les politiques portant sur les inégalités hommes-femmes dans la gouvernance de l'eau, seront menées à bien (OS1 et OS2) pour alimenter les débats sur «l'eau au service de la sécurité alimentaire» conduits par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA);
- e) des études orientées vers les politiques portant sur les relations entre la parité hommes-femmes, l'agriculture, les conflits et la stabilité (OS5) seront réalisées à l'appui des activités visant à améliorer la résilience.

91. **Des services de qualité pour mettre en place des normes, des mécanismes et des institutions de gouvernance plus ouverts et efficaces aux niveaux mondial, régional et national et dans les programmes à l'appui des objectifs stratégiques (Résultante 6.4)** sont assurés dans le cadre du thème transversal sur la gouvernance, dans lequel la FAO cherche à renforcer l'efficacité de ses activités mondiales, régionales et nationales d'appui aux politiques et à la gouvernance. À cette fin, la FAO fournit: des avis stratégiques concernant les principaux mécanismes de gouvernance mondiale, des indications concernant des questions essentielles en matière de politiques et de gouvernance aux niveaux régional et national, un appui direct aux activités concernant les engagements des pays et les initiatives régionales, et le développement et l'élargissement d'un réseau de spécialistes des différentes disciplines de l'Organisation intervenant dans les activités de politique et de gouvernance à tous les niveaux.

92. Le principal indicateur de performance est en voie d'être atteint, en ce qui concerne les services aux principaux mécanismes de gouvernance mondiale, dans lesquels la FAO exerce déjà un rôle de premier plan (par exemple, programme de développement pour l'après-2015 et Équipe spéciale de haut niveau). L'indicateur de performance à l'appui de la gouvernance régionale et nationale a trait à des questions pour lesquelles des options et des solutions ont été élaborées en collaboration avec les parties prenantes clés; quoique nettement en-dessous de la cible, les activités de 2014 sont en route et on envisage un appui accru aux initiatives régionales et aux programmes de pays en 2015.

93. Programme de développement pour l'après-2015: le rapport du Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale sur les Objectifs de développement durable (ODD) reflète clairement les Objectifs mondiaux des Membres de la FAO en matière d'éradication de la faim et de promotion du développement durable. Le Groupe de travail à composition non limitée propose 17 objectifs et 169 cibles, y compris un Objectif global 1 «Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et en tous lieux», et un Objectif 2 «Mettre un terme à la faim, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable». D'autres objectifs distincts reflètent les priorités de la FAO sur l'eau (Objectif 6), les modèles de consommation et de production durables (Objectif 12), le changement climatique (Objectif 13), les océans, les mers et les ressources marines (Objectif 14) et les écosystèmes terrestres, les forêts la désertification, la dégradation des terres et la biodiversité (Objectif 15). Pour faciliter la définition de ces objectifs, la FAO a assuré une coordination et un encadrement efficaces dans de nombreux processus interinstitutions.

³⁴ Programme conjoint pour l'émancipation économique des femmes rurales

94. Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire et Défi Faim zéro: avec le Directeur général de la FAO agissant en qualité de vice-président exécutif de l'Équipe spéciale de haut niveau, la FAO a recruté un nouveau coordonnateur de l'Équipe spéciale de haut niveau, transféré et reconstitué à la FAO l'Équipe de coordination de l'Équipe spéciale de haut niveau, et réorganisé le programme de travail de l'Équipe spéciale de haut niveau à l'appui du Défi Faim zéro. Cinq groupes de travail ont été constitués (un pour chaque élément du Défi Faim zéro), en vue notamment d'élaborer des cadres de programmation, des outils et des plateformes de coopération. Les groupes de travail permettent une collaboration plus efficace entre les 23 institutions, fonds et programmes de l'Équipe spéciale de haut niveau et leurs partenaires à l'appui du Défi Faim zéro et des Objectifs de développement durable.

95. CIN2 et gouvernance de la nutrition: grâce à l'organisation de la CIN2 et de son suivi, la FAO joue aussi un rôle de premier plan dans l'amélioration de la gouvernance de la nutrition au sein du système des Nations Unies.

Renforcement de la qualité et de l'efficacité de l'appui de la FAO aux politiques et à la gouvernance - La FAO a accordé une très grande attention à la qualité de ses services d'appui aux politiques et à la gouvernance, en s'efforçant notamment d'identifier et de surmonter les principaux problèmes et obstacles en matière de politique et de gouvernance dans les initiatives régionales et les engagements au niveau des pays. La FAO est plus consciente de l'interdépendance entre les défis de politique et de gouvernance. D'importantes activités ont été lancées pour établir des réseaux techniques organisés autour de thèmes clés du cadre stratégique révisé, en vue d'améliorer les communications entre les responsables des politiques des différents services de l'Organisation. La FAO s'efforce aussi de mettre son personnel mieux à même de soutenir les activités intéressant les politiques et la gouvernance, en mettant au point du matériel didactique innovant, en facilitant des activités d'apprentissage en ligne et de renforcement des capacités et en créant un portail Internet sur l'appui aux politiques et à la gouvernance. Toutefois, les travaux de gouvernance au niveau national visant à avancer dans la formulation de politiques, de cadres juridiques et de programmes intersectoriels, et en particulier dans leur mise en œuvre et dans leur révision au moyen de mécanismes de coordination, nécessitent un effort concerté et un regain d'attention de la part de la FAO et de toutes les parties prenantes.

Prise en compte des questions de parité homme-femme dans le cadre de résultats de la FAO: Les spécialistes des questions de parité hommes-femmes ont effectué une analyse approfondie en consultation avec chaque équipe en charge des objectifs stratégiques, dans le but d'identifier de façon systématique les principaux domaines d'activité nécessitant une attention particulière pour les questions de parité. Cette analyse a débouché sur les résultats suivants:

- a) 14 indicateurs relatifs aux résultats, qui permettent de suivre la réalisation des résultats importants ayant trait à la parité homme-femme (dont deux sous l'Objectif 6).
- b) 22 indicateurs relatifs aux produits - sexospécifiques ou présentant des dimensions spécifiques - permettant de suivre les résultats dans des domaines sensibles en matière de parité;
- c) inclusion de perspectives et d'approches tenant compte de la parité hommes-femmes dans des activités spécifiques intégrées dans les plans de travail et les projets liés aux objectifs stratégiques;
- d) introduction de marqueurs de l'égalité hommes-femmes, un système de codage permettant d'évaluer la sensibilité des activités ou des projets aux questions de parité.

III. Performance – Objectifs fonctionnels

Objectif fonctionnel 8: Activités de diffusion

Vue d'ensemble

96. L'objectif fonctionnel 8 fournit la base nécessaire pour évaluer les activités de diffusion de l'Organisation: les partenariats et les activités de plaidoyer et de renforcement des capacités; la communication; la mobilisation de ressources et la coopération Sud-Sud. Les unités fonctionnelles responsables de ces fonctions sont, respectivement, le Bureau des partenariats, des activités de plaidoyer et du renforcement des capacités (OPC), le Bureau de la communication de l'Organisation (OCC) et la Division de la coopération Sud-Sud et de la mobilisation des ressources (TCS).

97. Les activités menées au titre de cet objectif sont guidées par quatre priorités: i) intégrer dans les méthodes de travail de la FAO la politique et la stratégie de communication de l'Organisation et les stratégies relatives aux partenariats avec les organisations de la société civile et avec le secteur privé; ii) mettre en œuvre les stratégies de la FAO pour la mobilisation de ressources et pour la coopération Sud-Sud en les alignant sur le Cadre stratégique; iii) répondre aux besoins de l'Organisation en termes de contributions extrabudgétaires et développer les partenariats de coopération Sud-Sud, tout en diversifiant l'éventail des donateurs; iv) rendre les bureaux décentralisés plus autonomes en leur fournissant les outils, l'appui technique et les conseils nécessaires pour répondre aux besoins locaux en termes de diffusion.

98. Comme le préconisaient les ajustements apportés au PTB 2014-2015³⁵, les fonctions assurées par l'ancien Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation (OEK) ont été intégrées dans deux divisions: OPC et la Division OCC nouvellement créée. L'objectif de ce changement était de fournir un meilleur appui à la réalisation des Objectifs stratégiques en mettant en place un seul point de référence compétent sur les questions relevant de la communication, et en harmonisant et en réorientant les travaux relatifs au renforcement des capacités et à la diffusion. Le processus de transfert des fonctions d'OEK vers OPC et OCC a également permis les gains d'efficacité prévus de 3,76 millions d'USD et la suppression de 14 postes.

Résultats obtenus en 2014

99. La FAO est en passe d'atteindre l'ensemble de ses six cibles de performance clés pour ce qui concerne le présent Objectif fonctionnel. La performance a été particulièrement solide s'agissant de nouer des accords de partenariats et de lancer des initiatives de plaidoyer (indicateur 8.1.A), et de mobiliser des ressources (indicateur 8.3.A), y compris par le biais de la coopération Sud-Sud. Depuis janvier 2014, la FAO a conclu 42 accords de partenariat et lancé 22 initiatives de plaidoyer revêtant une importance capitale pour la réalisation des Objectifs stratégiques, sachant que la cible visée pour l'ensemble de l'exercice était de 15 accords et initiatives. Ce résultat découle en partie du détachement de fonctionnaires chargés des partenariats auprès de chaque bureau régional, et de points de contact chargés des partenariats au sein des départements techniques en qualité de conseillers et pour appuyer l'utilisation des partenariats dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre de produits, d'initiatives régionales et de cadres de programmation par pays. De la même manière, l'Année internationale de l'agriculture familiale 2014 a favorisé plusieurs initiatives de plaidoyer et a été l'occasion de manifestations organisées pour promouvoir des concertations multipartites sur les politiques, tant au Siège que dans les bureaux décentralisés.

100. En décembre 2014, les montants mobilisés durant l'année s'élevaient à 784 millions d'USD, dont 434 millions (soit 56 pour cent) destinés aux conseils concernant les politiques, à la coopération technique et aux produits d'information, et 350 millions (soit 44 pour cent) à l'aide d'urgence. À la clôture des comptes de 2014, le total devrait s'établir à 910 millions d'USD, montant qui n'a été dépassé qu'une fois depuis la création de la FAO. Ce résultat est en partie dû à la nouvelle stratégie de mobilisations de ressources et aux investissements réalisés par l'Organisation dans la mise au point d'outils et le développement de capacités de mobilisation de ressources sur le terrain. Les priorités ont

³⁵ CL 148/3 paragraphes 20 à 27.

été remises à plat, et les rôles et responsabilités en matière de mobilisation de ressources ont été clairement définis au niveau de l'Organisation, de même que les obligations de rendre compte. En outre, on a relevé, parmi les donateurs, un regain de confiance dans la capacité de mise en œuvre de la FAO, et l'image de marque de l'Organisation a été renforcée par le Cadre stratégique révisé, la rationalisation des processus opérationnels et le renforcement de la capacité de gestion sur le terrain.

101. Parmi les autres réalisations, on retiendra:

- a) une plus grande participation des acteurs non étatiques aux réunions mondiales organisées en 2014 sous les auspices de la FAO et dans le contexte de l'Année internationale de l'agriculture familiale, y compris le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, le Dialogue mondial sur l'agriculture familiale, la Deuxième Conférence internationale sur la nutrition et le Symposium international sur l'agroécologie;
- b) la diversification de la base de financement extrabudgétaire de la FAO, deux pays à revenu intermédiaire figurant désormais dans la liste des dix premiers partenaires fournisseurs de ressources de l'Organisation (alors qu'il n'y en avait aucun en 2012-2013)³⁶;
- c) le développement de modalités de financement nouvelles, comme par exemple le mécanisme de partenariat multidonateurs ou le Fonds fiduciaire africain de solidarité, qui permettent de recueillir des fonds non strictement destinés à tel ou tel emploi, à l'appui de priorités stratégiques générales;
- d) une augmentation du nombre de pays disposés à apporter des compétences pour traiter les demandes excessives relatives à la fourniture d'un appui à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire en faveur de la sécurité alimentaire et de l'agriculture. Les pays partenaires qui soutiennent l'initiative depuis longtemps (comme le Brésil, la Chine et le Japon) ont réaffirmé leur engagement. D'autres pays (comme l'Angola, la Guinée équatoriale, le Maroc, le Mexique, la République de Corée, et le Venezuela) s'y intéressent à leur tour;
- e) l'élaboration de programmes de formation complets en ligne conçus pour être utilisés dans les États Membres et couvrant les questions du changement climatique, de l'égalité hommes-femmes, du travail des enfants, de la sécurité alimentaire et de la gouvernance des régimes fonciers;
- f) le lancement d'un nouveau flux de travail pour les publications qui permettra de rationaliser et de réduire sensiblement le temps et les coûts nécessaires pour faire paraître une publication, de la conception à la diffusion;
- g) le détachement de fonctionnaires régionaux chargés des communications auprès de chaque région, de manière à coordonner la fonction de communication aux niveaux régional et national;
- h) la réévaluation des besoins des utilisateurs et des publics cibles, qui a entraîné la création de nouvelles sections sur le site Web institutionnel de la FAO et la révision de certaines autres (par exemple le portail d'accès des Membres pour les Représentants permanents, la section des médias pour les journalistes et les médias, et la section des partenaires fournisseurs de ressources pour les donateurs).

³⁶ Source: C2015/8 Rapport sur l'exécution du Programme 2012-2013, tableau 11.

Objectif fonctionnel 9: Technologies de l'information

Vue d'ensemble

102. L'Objectif fonctionnel 9 couvre la fourniture en temps voulu de solutions et services informatiques efficaces et de qualité, axés sur le client et offrant un bon rapport coût-efficacité; ceux-ci sont évalués au moyen de trois indicateurs de performance clés. L'unité administrative responsable en la matière est la Division des technologies de l'information (CIO).

103. En 2014, les principales priorités consistaient à réaménager la Division des technologies de l'information de manière à la rendre plus conforme aux besoins stratégiques de l'Organisation et à réduire les coûts, comme prévu dans les ajustements apportés au PTB 2014-2015³⁷. Ce dernier élément s'articulait en deux composantes: une réévaluation des besoins des clients et du potentiel des services informatiques à l'appui de l'exécution du programme; et l'amélioration de la productivité et du service clientèle en rationalisant et en réorganisant les activités, et en conduisant des analyses comparatives plus fréquentes au regard des normes professionnelles, ainsi que la modernisation des structures de gestion et de contrôle des coûts.

104. Ces réformes ont permis à la Division de réaliser les 11 millions d'USD d'économie prévus au titre de l'Objectif fonctionnel 9 dans les ajustements apportés au PTB 2014-2015, y compris la suppression de 41 postes et la réduction de l'utilisation de consultants et de personnes recrutées pour une période de brève durée, tout en continuant à fournir des services informatiques à l'Organisation.

Résultats obtenus en 2014

105. La FAO est en passe d'atteindre la cible fixée pour l'un des indicateurs de performance clés de 2014 en ce qui concerne les solutions et services informatiques. Cet indicateur (9.1.C), qui est associé à l'achèvement en temps voulu, dans le cadre du budget imparti et avec la qualité prévue, des projets informatiques, était très nettement supérieur aux normes requises fin 2014.

106. Les deux autres indicateurs, qui évaluent la satisfaction des clients (9.1.A) et la réalisation des objectifs visés par les accords sur le niveau de service (9.1.B) respectivement, n'ont pas été mesurés en 2014 en raison des importants changements intervenus au niveau de la fourniture de solutions et de services informatiques, suite à la restructuration de la Division des technologies de l'information et à la réorientation de ses activités prioritaires vers les besoins stratégiques et ceux de la clientèle.

107. Quoi qu'il en soit, les données actuelles donnent à penser que les cibles de ces deux indicateurs seront atteintes d'ici à la fin 2015, et des mesures ont été prises afin d'améliorer la fourniture des services et de définir le niveau des prestations. En outre, la Division met actuellement en place un système axé sur les emplois visant à recueillir les retours, de manière à fournir des informations en temps réel sur la qualité du service. D'après les résultats préliminaires, le temps passé à répondre aux questions des clients de la Division et à résoudre leurs problèmes a été réduit de 75 pour cent, et plus de 90 pour cent des clients se déclarent satisfaits de l'appui qui leur a été apporté.

108. En 2014, d'importants efforts ont été déployés dans le but d'améliorer l'appui des services informatiques au système GRMS³⁸. Au cours de l'année, la Division a traité 26 000 demandes d'appui, apporté 177 améliorations opérationnelles et rattrapé le retard accumulé au niveau des fonctionnalités du GRMS intégrées en 2013 mais pas encore été testées. Afin d'améliorer l'utilité du GRMS sur le terrain, la Division a organisé la création d'un groupe de travail de terrain, ce qui permettra aux membres du personnel détachés d'être mieux représentés quand il s'agira de concevoir les améliorations à apporter au système.

109. Les autres activités prévues à l'appui du programme de la FAO que l'on peut retenir sont notamment les suivantes:

- a) le regroupement des infrastructures institutionnelles des services informatiques, en particulier pour ce qui concerne l'assistance par courrier électronique, les bases de données d'information et les logiciels, regroupement qui a permis de réduire les coûts d'appui, d'améliorer la fiabilité

³⁷ CL 148/3 paragraphes 16 à 19.

³⁸ Système mondial de gestion des ressources (GRMS).

des données, leur accessibilité et leur intégrité, et de renforcer la protection contre différentes cybermenaces;

- b) le renforcement de l'équipe de sécurité des technologies de l'information de manière à répondre aux cybermenaces actuelles, renforcement qui se poursuivra courant 2015;
- c) l'élaboration d'éléments informatiques permettant de mener des analyses opérationnelles, d'établir des rapports de type «tableau de bord» et d'assurer d'autres tâches administratives comme la réforme relative aux ressources humaines.

110. Parmi les pratiques de travail modernisées mises en place dans le domaine de l'informatique, on retiendra:

- a) la restructuration de la Division des technologies de l'information de manière à assurer un contrôle de la gestion plus solide et une plus grande conformité aux priorités stratégiques de l'Organisation et aux besoins des clients;
- b) une plus grande personnalisation de la Division grâce à la définition d'un modèle de fourniture de services et à la mise en place de normes relatives à la performance, suivant l'exemple des normes de l'industrie et en lien avec les nouveaux accords sur le niveau de service;
- c) la création d'une nouvelle fonction d'assurance qualité qui couvre tous les aspects de la fourniture de solutions TI, depuis les essais des produits logiciels jusqu'à la fourniture d'une documentation d'appui correctement ciblée;
- d) la création d'une unité de contrôle de la planification, du budget et des opérations, y compris un système de relevé de temps visant à renforcer le contrôle des coûts et à optimiser l'utilisation des ressources;
- e) l'externalisation de certains aspects de l'élaboration de logiciels. Ces contrats extérieurs devraient permettre de réduire les coûts et de gérer les fluctuations du niveau de demande avec une plus grande souplesse.

Objectif fonctionnel 10: Gouvernance, surveillance et direction de la FAO

Vue d'ensemble

111. L'objectif fonctionnel 10 sert de base pour mesurer les fonctions ayant trait à la gouvernance, la surveillance et la direction. Les unités opérationnelles qui en sont chargées sont la Division de la Conférence, du Conseil et du protocole (CPA), le Bureau des affaires juridiques et de l'éthique (LEG), le Bureau du Directeur général (ODG), le Bureau de l'évaluation (OED), le Bureau de l'Inspecteur général (OIG), le Bureau de l'appui à la décentralisation (OSD) et le Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources (OSP).

112. Ces fonctions aident les Membres à exercer leurs responsabilités dans la supervision de l'Organisation, et permettent d'élaborer et d'exécuter la stratégie de l'Organisation. Des mécanismes permettent d'évaluer les résultats des programmes et la santé financière de l'Organisation et de prendre éventuellement des mesures; et d'assurer une gouvernance efficace du fait qu'ils garantissent le respect des textes fondamentaux et des politiques adoptées par les Membres. L'une des principales priorités a été de mener à bien le processus de changement transformationnel en mettant en place des mesures à l'appui de la mise en œuvre du Cadre stratégique et du renforcement du contrôle de la gestion.

113. Les ajustements apportés au PTB 2014-2015³⁹ ont permis de rationaliser les fonctions relatives à la gouvernance, à la surveillance et à la direction de l'Organisation et ont débouché sur la suppression, en termes nets, de 11 postes et permis, comme prévu, des gains d'efficacité à hauteur de 6,09 millions d'USD.

Résultats obtenus en 2014

114. La FAO est en passe d'atteindre deux des quatre cibles de clés du présent Objectif fonctionnel; elles concernent: la mise en application dans les délais prescrits des décisions issues des organes directeurs (indicateur 10.1.B) et le pourcentage de recommandations au titre desquelles la réponse positive de la direction a pris effet en temps voulu (indicateur 10.2.A).

115. L'une des cibles a été notée comme n'ayant pas été atteinte. Selon la cible 10.1.A, une amélioration de 20 pour cent, soit 90 pour cent au lieu de 70 pour cent, devait être enregistrée en fin d'exercice pour ce qui concernait la livraison de documents des organes directeurs dans les délais impartis et dans les langues requises. À la fin de la première année, la FAO n'avait enregistré qu'une hausse de six pour cent s'agissant de l'exécution de cette responsabilité institutionnelle. La direction a pris note de la lenteur de ces progrès, et CPA renforcera le suivi et le contrôle du taux de soumissions de documents de manière à encourager la coopération active des secrétariats d'organes directeurs et des divisions qui produisent des documents de réunion.

116. Aucune donnée n'est disponible pour mesurer la performance au regard de la cible 10.3.A (pourcentage de cibles de résultantes de l'Organisation qui ont été atteintes), étant donné que ces cibles sont établies et mesurées sur une base biennale. Néanmoins, 82 pour cent de cibles liées aux produits ont été atteintes, ce qui donne à penser que la FAO est en passe d'atteindre la cible liée aux résultantes de l'Organisation.

117. Parmi les réalisations, on retiendra:

- a) l'élaboration d'une approche intégrée de la planification des programmes, de leur exécution et leur suivi, et de l'établissement de rapports fondés sur des données probantes, approche qui englobe tous les échelons de l'Organisation, y compris au niveau des pays;
- b) des procédures institutionnelles relatives à la programmation par pays et au cycle des projets révisées de manière à renforcer l'approche stratégique et à réduire les coûts de transaction;
- c) l'élaboration et la diffusion du premier «tableau de bord» de résultats exhaustif de la FAO, un outil de suivi programmatique qui réunit des données sur les résultats et la gestion financière à partir de plusieurs sources (y compris les données recueillies au niveau national). Ce tableau de bord fournit aux responsables de l'exécution (y compris les Représentants de la FAO), aux coordonnateurs d'objectif stratégique et à d'autres cadres dirigeants les informations nécessaires pour assurer un meilleur contrôle et une meilleure direction de leurs opérations, ce

³⁹ CL 148/3, paragraphe 109.

- qui permet d'améliorer la transparence, la responsabilité et la capacité organisationnelle d'apprentissage et d'amélioration;
- d) la présentation de plusieurs évaluations aux organes directeurs, y compris l'examen indépendant des réformes concernant la gouvernance, de deux évaluations de bureaux régionaux et sous-régionaux, de deux évaluations thématiques, d'une évaluation conjointe conduite avec le PAM et d'un rapport de synthèse sur les évaluations menées au niveau national dans des pays à revenu intermédiaire;
 - e) l'organisation de deux visites sur le terrain afin de familiariser les membres de haut niveau des représentations permanentes avec les opérations de la FAO dans les pays;
 - f) de nouvelles améliorations apportées aux processus de recrutement des Représentants de la FAO, ce qui permet de continuer à renforcer les contrôles de la gestion dans les bureaux de pays;
 - g) l'accord visant l'élargissement de la présence de l'Organisation à trois nouveaux pays, cinq autres se trouvant en phase d'achèvement; et l'application d'un accord de partage des coûts avec le FIDA;
 - h) la protection des intérêts de l'Organisation à court et à long termes, assurée grâce à l'appui apporté et aux conseils prodigués concernant un large éventail de questions juridiques complexes et délicates relatives aux organes directeurs et aux organes statutaires, aux divers États Membres, à la haute direction de la FAO et aux unités organisationnelles;
 - i) l'approbation, par le Conseil de suivi des programmes, de la première politique d'obligation redditionnelle de la FAO,⁴⁰ qui réunit un ensemble de mécanismes d'application du principe de responsabilité de manière à établir des prévisions de performance et à assurer le suivi, l'évaluation et le compte rendu des performances prévues à tous les niveaux de l'Organisation, avec les partenaires et avec les organes directeurs;
 - j) l'amélioration des recommandations d'audit et des processus de responsabilités et de suivi, et la mise à jour des politiques anti-fraude et anti-harcèlement.

⁴⁰ FC 157/15.

Objectif fonctionnel 11: Administration efficiente et efficace

Vue d'ensemble

118. L'Objectif fonctionnel 11 sert de base pour mesurer l'efficience et l'efficacité des ressources humaines et financières ainsi que des autres biens et ressources de l'Organisation. Six indicateurs de performance clés, assortis de cibles biennales, sont utilisés à cette fin. Les unités opérationnelles responsables sont le Département des services internes, des ressources humaines et des finances, et le Bureau des ressources humaines.

119. Pendant la durée de l'exercice biennal, le principal axe de travail en faveur d'une gestion et d'une administration plus efficaces et efficientes concernait la mise en place de mesures et de processus destinés à appuyer les premiers états financiers établis conformément aux normes IPSAS⁴¹, le renforcement de l'éventail de compétences du personnel de manière à répondre aux besoins du Cadre stratégique révisé, et l'apport d'un appui à la gestion des biens et autres ressources sur le terrain. Deux rapports intérimaires sur la mise en application du Cadre stratégique des ressources humaines et du Plan d'action en 2014 ont été directement remis au Comité financier⁴².

120. L'exécution des services relatifs aux ressources humaines, aux finances et à l'administration a été rationalisée au début de l'exercice biennal, ce qui a permis de supprimer 16 postes, comme indiqué dans les Ajustements à apporter au PTB 2014-2015⁴³, dans le cadre des gains d'efficience envisagés pour l'exercice biennal.

Résultats obtenus en 2014

121. La FAO est en passe de réaliser quatre des six indicateurs de performance clés à l'appui d'une administration efficiente et efficace. L'une des cibles biennales a déjà été atteinte, le Commissaire aux comptes ayant émis une opinion sans réserve concernant les comptes de 2013-2014 (indicateur 11.2.A). Des progrès sont en cours pour ce qui concerne trois objectifs: le délai de recrutement du personnel (indicateur 11.1.A), la mobilité géographique (indicateur 11.1.C) et le nombre de postes qui portent un titre d'emploi général (indicateur 11.1.D).

122. Pour le moment, du retard a été pris dans la réalisation d'une cible. Le pourcentage d'États Membres qui sont représentés de manière équitable a reculé, se montant à 64 pour cent en 2014 contre 71 pour cent en 2013. Trois facteurs ont contribué à ce recul: une définition plus stricte des membres du personnel à inclure dans le calcul de la répartition géographique; trois nouveaux pays sont devenus Membres; et (comme cela se produit généralement à ce stade du cycle budgétaire biennal), le nombre de postes vacants. Certains ajustements adaptés aux facteurs cycliques ajoutés aux mesures existantes, notamment une réduction importante des délais de recrutement, permettront de remédier en partie à ce problème. En outre, la FAO prend des mesures ciblées afin d'attirer des candidats qualifiés provenant de pays sous-représentés ou non représentés. En dépit de ces mesures, on ne pense pas que la cible relative à la représentation géographique qui avait été fixée au début de l'exercice pourra être atteinte.

123. L'indicateur 11.3.A (degré de satisfaction des clients concernant l'administration des ressources humaines, physiques et financières) n'a pas été évalué en 2014. La mesure de cet indicateur nécessite une enquête à l'échelle de toute l'Organisation, et pour des raisons financières et pratiques, cette enquête est conduite sur une base biennale. Quoiqu'il en soit, les données recueillies couramment dans le cadre du suivi des accords sur le niveau de service au sein d'unités où celles-ci sont prévues au fil de l'année, indiquent que la performance est conforme aux normes établies, et même qu'elle les dépasse. Par conséquent, la FAO pense que la cible de l'indicateur sera atteinte en 2015.

124. Parmi les réalisations, on retiendra:

- a) l'introduction d'un programme de formation ciblé pour les Représentants de la FAO et leur personnel, programme conçu et lancé sur learning@fao;

⁴¹ Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)

⁴² FC 154/11 et FC 156/10

⁴³ CL 148/3, paragraphe 109

- b) l'introduction, en mai 2014, de procédures de sélection et de nomination révisées pour les postes de cadres financés sur le PTB (nationaux et internationaux). Les procédures révisées garantissent un processus de sélection plus objectif et plus transparent et ont permis de réduire sensiblement les délais de recrutement;
- c) l'élaboration d'un ensemble de rapports automatisés de type «tableau de bord» sur les ressources humaines (donnant des informations sur la parité hommes-femmes, la répartition géographique, les départs à la retraite prévus, le roulement du personnel, etc.);
- d) le bon déroulement de toutes les étapes préalables à la préparation des premiers états financiers de l'Organisation établis conformément aux normes IPSAS pour l'exercice 2014;
- e) l'intégration d'un règlement financier révisé dans le manuel de la FAO, règlement qui inclut des règles et des directives issues de décisions des organes directeurs et d'autres sources, et qui, dans le cadre du manuel, fournit au personnel et à la direction des indications actualisées et facilement accessibles concernant des questions financières clés dans le but de faciliter la conformité;
- f) l'ouverture de la nouvelle crèche dans les locaux de la FAO à Rome, destinée à favoriser l'équilibre vie professionnelle/vie privée des employés du Siège;
- g) la mise en œuvre de plusieurs initiatives relatives à l'impact environnemental au Siège (réduction et gestion des déchets et économies d'énergie) et dans les bureaux décentralisés, y compris l'accord passé avec le PNUE⁴⁴ concernant l'élaboration de directives sur la gestion des déchets à l'intention des bureaux décentralisés;
- h) la mise en œuvre de nouvelles politiques en matière de voyages devant déboucher sur les économies prévues;
- i) l'appui médical ciblé fourni aux fonctionnaires qui travaillent dans des situations d'urgence de niveau 3 et dans les pays touchés par le virus Ebola.

⁴⁴ Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Dépenses d'équipement

125. Fin 2013, la FAO a revu les critères d'approbation des propositions de dépenses d'équipement. Les nouveaux critères ont amené une plus grande rigueur dans l'évaluation de la qualité des investissements qu'impliquent les propositions de dépenses d'équipement, en particulier concernant leur importance pour l'Organisation, les avantages et coûts mesurables, l'horizon temporel et les risques. Les unités administratives ont dès lors formulé des propositions de meilleure qualité qui répondaient à ces critères plus stricts. avec trois conséquences à la clé: la formulation et l'approbation des projets de dépenses d'équipement ont demandé plus de temps que par le passé; en 2014, la mise en œuvre au titre des dépenses d'équipement a été moins conséquente que pendant des périodes équivalentes lors d'exercices antérieurs, et, alors que certains projets avaient atteint des tournants cruciaux, aucun d'eux n'avait été mené à terme, c'est pourquoi aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent document pour permettre de mesurer la performance au regard des cibles des indicateurs.

Dépenses de sécurité

Vue d'ensemble

126. Le Chapitre Dépenses de sécurité sert de base pour déterminer dans quelle mesure l'environnement de travail au Siège et dans les bureaux décentralisés est sûr et sécurisé. Les unités fonctionnelles responsables sont le Service de la sécurité (CSDU) et l'Unité de la sécurité sur le terrain (DDOS).

127. Les ajustements apportés au PTB 2014-2015⁴⁵ ont permis de rationaliser les fonctions qui concernent la sécurité et ont débouché sur la suppression de 10 postes.

Résultats obtenus en 2014

128. La FAO est en passe d'atteindre cinq des six cibles de performances clés des indicateurs. La sixième cible a trait au pourcentage de membres du personnel qui ont suivi une formation à la sécurité de base (indicateur 14.1.A). La FAO revoit actuellement la méthode utilisée pour recueillir des informations au titre de cet indicateur.

129. Au cours de l'année, les services de sécurité du Siège ont assuré à l'Organisation un environnement de travail sûr et sécurisé avec, outre les activités habituelles liées à la sécurité, la couverture de manifestations de grande notoriété comme la deuxième Conférence internationale sur la nutrition et les visites de chefs d'État.

130. En matière de sécurité sur le terrain, la priorité institutionnelle de la première année de l'exercice biennal a été la mise en place d'une infrastructure destinée à prévoir les incidents liés à la sécurité sur les lieux d'affectation qui présentent les risques les plus élevés, et à y répondre. En conséquence, la FAO a détaché des experts des questions de sécurité sur ces lieux d'affectation, et s'est assuré le soutien d'experts recrutés sur le plan local. Pendant l'année, l'Unité chargée de la sécurité sur le terrain a donné des conseils sur les questions de sécurité des interventions dans les situations d'urgence de niveau 3 et de la planification et de l'intervention face aux catastrophes naturelles et à celles provoquées par les hommes; en outre, l'Unité a tenu la direction informée au sujet des risques liés à la sécurité sur le terrain. Les infrastructures et l'appui régulier aux lieux d'affectation qui présentent des risques élevés étant maintenant en place, la priorité pour 2015 est de traiter les questions de sécurité dans les lieux d'affectation qui présentent un niveau de risque moins élevé. Ces mesures renforceront la mise en conformité des bureaux de terrain de la FAO avec les normes de sécurité des Nations Unies telle que prévue au titre de l'indicateur de performance clé 14.2.A.

⁴⁵ CL 148/3, paragraphe 109.

IV. Gestion de l'exécution et des ressources

131. La présente section donne une vue d'ensemble de l'évolution de l'exécution du programme de travail, de l'exécution du budget au titre de toutes les sources de financement, et des résultats du Programme de coopération technique.

Gestion de l'exécution

132. Depuis le début de l'année 2014, on a instauré des modalités d'exécution qui permettent une mise en œuvre efficace du PTB 2014-2015, en s'attachant à préserver les mécanismes existants qui ont prouvé leur efficacité tout en s'efforçant de combler les lacunes en matière d'exécution et de redevabilité à l'échelle de l'Organisation.

133. Comme prévu, le Conseil de suivi des programmes assure l'orientation stratégique, la coordination, le contrôle et l'examen continu de l'approche matricielle de l'exécution du programme et porte une attention particulière aux objectifs stratégiques. Le Conseil de suivi des programmes est présidé par le Directeur général et composé des Directeurs généraux adjoints, des sous-directeurs généraux (tous lieux d'affectation confondus), des coordonnateurs d'objectif stratégique et du Directeur du Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources. Le CPMB s'est réuni onze fois en 2014 pour examiner et approuver les plans de travail liés aux objectifs stratégiques et l'éventail des compétences, adopter les politiques et les plans de mise en œuvre pour la mobilisation des ressources, les mécanismes d'exécution (en particulier les initiatives régionales), le cycle des projets, les réseaux techniques, l'obligation redditionnelle, le suivi et l'établissement de rapports, et enfin examiner les performances par rapport aux objectifs.

134. Les mécanismes d'exécution établis au sein des unités organisationnelles ont été renforcés en créant des postes de responsables de l'exécution, qui font le lien entre les coordonnateurs d'objectif stratégique et les unités fournissant des produits et services sans jamais perdre de vue les résultats attendus. En effet, les responsables coordonnent, suivent et guident l'exécution afin d'obtenir les résultats souhaités, tels que mesurés par les indicateurs (voir la section II), dans le cadre d'une approche qui rapproche les contributions des unités techniques du Siège et celles des bureaux décentralisés.

135. Leurs rôles ont été définis et les fonctionnaires sélectionnés. Les responsables de l'exécution chargés des activités techniques au Siège sont aidés par les sous-directeurs généraux et les directeurs. De même, les responsables de l'exécution des initiatives régionales qui sont basés dans des bureaux régionaux ou sous-régionaux assistent les coordonnateurs d'objectif stratégique dans la mise en œuvre et bénéficient, à leur tour, de l'appui des représentants régionaux, unités et fonctionnaires pertinents qui participent aux initiatives régionales au Siège et dans les bureaux décentralisés. Les représentants de la FAO jouent le rôle de responsables de l'exécution au niveau des pays dans le contexte des CPP, qui englobent entre autres les éléments de travail des initiatives régionales, les activités techniques de l'Organisation et les autres domaines de travail qui sont spécifiques à chaque pays.

Exécution du budget

136. La Conférence, par sa Résolution 7/2013, a approuvé une ouverture de crédit de 1 005,6 millions d'USD pour 2014-2013 ainsi que le Programme de travail, sous réserve des ajustements à apporter suite aux nouvelles économies d'efficacité qu'elle a demandée de trouver à hauteur de 36,6 millions d'USD. La nouvelle répartition des ouvertures nettes de crédits entre les chapitres budgétaires a été approuvée par le Conseil en décembre 2013 dans le cadre des ajustements apportés au Programme de travail et budget 2014-2015⁴⁶.

137. Le Programme de travail de la FAO est mis en œuvre grâce à un budget intégré qui englobe l'ouverture de crédits nette et les contributions volontaires. Selon la nouvelle répartition des ouvertures de crédits nettes, 563,3 millions d'USD (56 pour cent) étaient affectés aux objectifs stratégiques et au chapitre 6; 262,1 millions d'USD (26 pour cent) étaient affectés aux objectifs fonctionnels; 134,7 millions d'USD (13 pour cent) étaient affectés au Programme de coopération technique; et 45,5

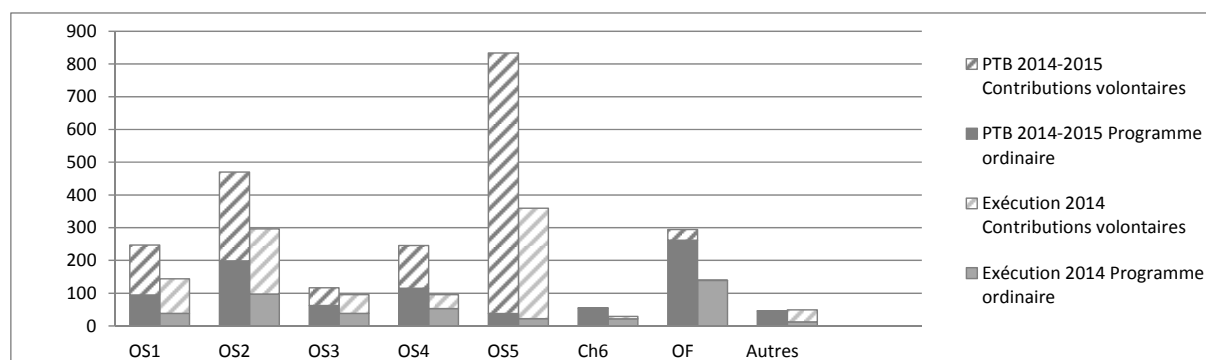
⁴⁶ CL 148/3.

millions d'USD (5 pour cent) aux chapitres spéciaux consacrés aux dépenses d'équipement, aux dépenses de sécurité et aux imprévus. Les contributions volontaires qui sont nécessaires à la mise en œuvre du Programme de travail ont été estimées à 1437,4 millions d'USD pour le PTB 2014-2015,⁴⁷ dont 1404,5 millions (98 pour cent) revenaient aux objectifs stratégiques et au chapitre 6, et 32,8 millions (2 pour cent) aux objectifs fonctionnels et aux dépenses de sécurité.

138. Le versement des ressources issues de l'ouverture de crédits nette pour 2014, première année de l'exercice, est en bonne voie. Le versement prévu de 870,0 millions d'USD au titre du budget biennal approuvé prévu pour les objectifs stratégiques et fonctionnels et pour les chapitres spéciaux se monte à 423,6 millions d'USD (soit environ 49 pour cent). Les taux d'exécution atteints au titre du Programme de coopération technique 2014-2015 apparaissent dans la section suivante. Le versement des contributions volontaires se situe actuellement à environ 784,2 millions d'USD (55 pour cent) du montant des ressources estimées pour le PTB 2014-2015. L'exécution du budget rapportée dans le présent document est préliminaire. Elle s'appuie sur les dépenses, les engagements et les revenus de 2014 tels que calculés au 31 décembre 2014 dans les comptes non vérifiés de l'Organisation avant la clôture des comptes annuels de 2014 en janvier 2015.

139. Les ressources budgétisées pour 2014-2015 sont mises en regard de l'exécution de 2014 pour les objectifs stratégiques, le chapitre 6 et les objectifs fonctionnels (OF) à la *figure 4*. La catégorie «Autres» regroupe les dépenses d'équipement et de sécurité du Programme ordinaire, et les ressources provenant des contributions volontaires qui n'ont pas encore été mises en correspondance avec le Cadre stratégique.

Figure 4: Budget comparé à l'exécution budgétaire de 2014, par chapitres (à l'exclusion du PCT) (en milliers d'USD)



140. Le Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements budgétaires au cours de l'exercice 2014-2015⁴⁸ est présenté au Comité financier à la présente session. Ce document expose dans les grandes lignes les dépenses prévues pour l'exercice biennal et les virements budgétaires attendus qui découlent de la mise en œuvre du Programme de travail 2014-2015.

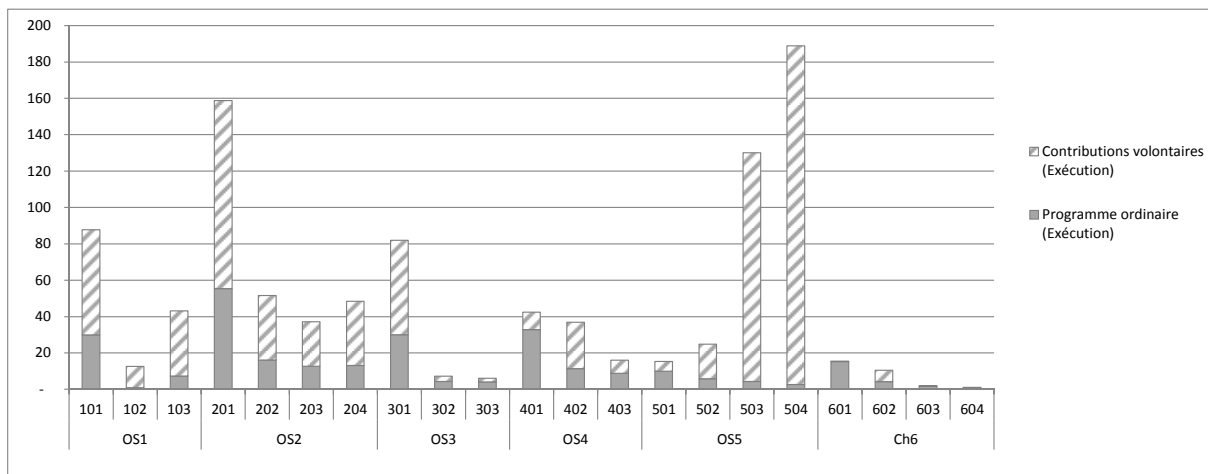
141. Le versement des contributions volontaires est en avance par rapport aux estimations qui avaient été faites pour l'exercice biennal. Cela est dû en grande partie au degré d'incertitude qui entre en compte au moment où on estime les contributions volontaires (une ou plusieurs années à l'avance lors de la préparation du document de PTB), et à un accroissement de la mobilisation de ressources en cours de mise en œuvre.

142. L'exécution du budget au niveau des résultantes pour ce qui concerne les objectifs stratégiques et le chapitre 6 apparaît à la *figure 5*.

⁴⁷ C 2013/3

⁴⁸ FC 157/8.

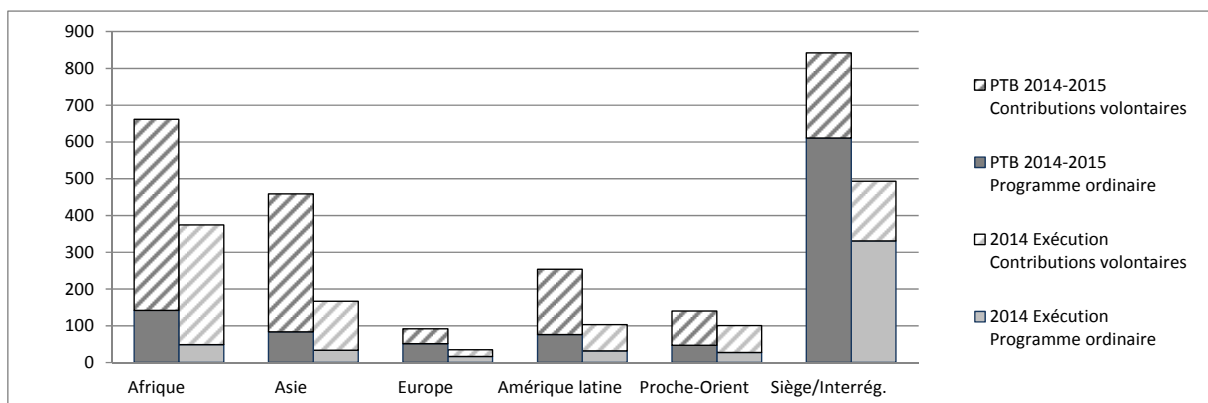
Figure 5: Taux d'exécution au niveau des résultantes pour ce qui concerne les objectifs stratégiques et le chapitre 6 (en milliers d'USD)



143. Le taux d'exécution par région et par lieu d'affectation apparaît à la *figure 6*.

144. Le taux d'exécution total pour la première année de l'exercice biennal dans les régions Afrique et Proche-Orient et Afrique du Nord, ainsi qu'au Siège et au niveau inter-régional, est plus élevé que prévu. En Afrique, la hausse des versements des contributions volontaires est notamment due aux situations d'urgence de niveau 3 qui se sont déclarées en République centrafricaine et dans le Soudan du Sud. Dans la région Proche-Orient, le versement des contributions volontaires a pratiquement doublé entre 2013 et 2014, et plus de 90 pour cent de ces montants sont en lien avec des programmes menés en Iraq, en Arabie saoudite, en Syrie, en République du Soudan et en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, et sont conformes aux initiatives régionales. Le programme Iraq comprend le programme financé par OCHA et nouvellement approuvé qui cible les ménages ruraux affectés par les conflits. L'exécution des projets inter-régionaux et mondiaux (comme par exemple le programme nouvellement approuvé sur les océans communs, la gestion mondiale durable des pêches et la préservation de la biodiversité dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale) se monte à plus de 90 pour cent des estimations avancées pour le PTB.

Figure 6: Budget comparé à l'exécution de 2014, par régions et au Siège (en milliers d'USD)



Programme de coopération technique

145. En 2014, 239 projets relevant du PCT ont été approuvés pour un montant de 58,5 millions d'USD sur l'ouverture de crédits nette 2014-2015, ce qui représente 45 pour cent des 129,6 millions d'USD disponibles pour des projets. Quatre-vingt-onze pour cent ont été affectés à l'appui au développement et neuf pour cent à l'aide d'urgence.

Figure 7: Approbations du PCT biennal au 31 décembre 2014 (en millions d'USD)

Type de PCT et région bénéficiaire	Crédits 2014-2015	Approbations 2014	% approuvé
Afrique	42,3	18,7	44%
Asie	25,4	14,8	58%
Europe	10,5	5,5	52%
Amérique latine	19,0	7,3	38%
Proche-Orient	9,2	5,9	64%
Inter-régional	3,9	1,3	33%
Total partiel, coopération technique	110,3	53,4	48%
Total partiel, aide d'urgence	19,3	5,0	26%
TOTAL	129,6	58,5	45%

146. Les fonds du PCT peuvent être dépensés sur deux exercices biennaux (l'exécution commence pendant l'exercice de financement et se poursuit pendant le suivant). L'exécution du PCT en 2014, à la fois pour les crédits de 2012-2013 et ceux de 2014-2015, se monte à 56,6 millions d'USD. Sur ce montant, 45,5 millions d'USD ont été dépensés pour de projets approuvés au titre des crédits de 2012-2013, ce qui porte le taux d'exécution pour 2012-2013 à 74 pour cent au total. Le taux moyen des dépenses mensuelles indique que l'objectif d'une exécution de 100 pour cent au titre des crédits de 2012-2013 sera atteint d'ici la fin 2015.

147. L'assistance fournie au titre du PCT en 2014 pour les projets approuvés a été répartie comme l'indiquent les figures 8 et 9, par bénéficiaire et par objectif stratégique. Le processus de suivi a permis de relever qu'un certain nombre de projets approuvés au titre des crédits de 2012-2013 n'avaient pas encore été mis en correspondance avec le Cadre stratégique 2014-2015 (ce que reflète la colonne «non attribué» de la figure 9).

Figure 8: Exécution du PCT, par région (en millions d'USD)

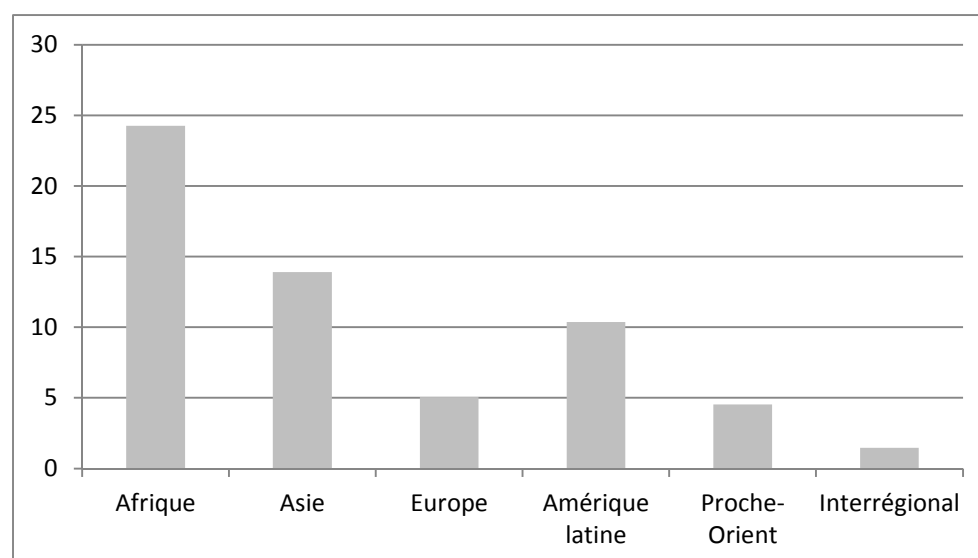
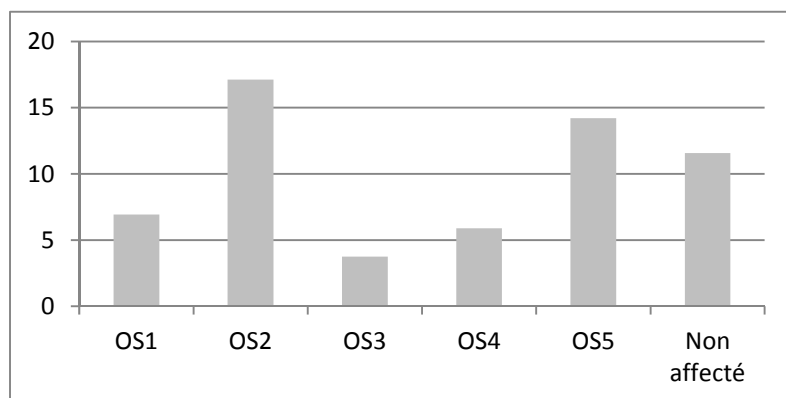


Figure 9: Exécution du PCT, par OS (en millions d'USD)



Annexe I: Processus de suivi et d'établissement de rapports – Produits

148. Le cadre de résultats de la FAO pour 2014-2017 guide la planification et le suivi des activités de l'Organisation. Au cœur même de ce cadre figurent les indicateurs qui permettent de mesurer les progrès accomplis à chaque niveau de la chaîne de résultats: produits, résultantes de l'Organisation et objectifs stratégiques. Ces éléments servent de base pour évaluer la mesure dans laquelle les actions de la FAO permettent d'apporter des changements aux niveaux national, régional et mondial, et pour en rendre compte.

149. Le processus de suivi des résultats obtenus au niveau des objectifs stratégiques et des résultantes a été élaboré progressivement et décrit dans le PMT 2014-2017 et le PTB 2014-2015⁴⁹ en février 2013, les ajustements apportés au PTB 2014-2015⁵⁰ en octobre 2013 et le rapport intérimaire sur le PMT 2014-2017⁵¹ en mai 2014. Le suivi des progrès accomplis à l'échelle des objectifs stratégiques et des résultantes sera effectué à la fin de l'exercice biennal, tout comme l'établissement des rapports correspondants.

150. Les progrès accomplis en ce qui concerne les produits font l'objet d'un suivi annuel. La présente annexe décrit brièvement le processus de suivi annuel des produits que l'on a mis au point et appliqué pour l'année 2014.

151. Les produits sont la contribution de la FAO aux résultantes de l'Organisation sous la forme de processus, de biens et de services. Ils représentent les résultats dont la FAO est directement responsable aux niveaux national, régional et mondial, et qui sont obtenus grâce aux actions concrètes de l'Organisation financées par les contributions fixées et extrabudgétaires.

152. On vérifie chaque année si des progrès ont été accomplis quant aux produits au moyen d'indicateurs publiés, de cibles et de méthodes de mesure mises au point par chacun des coordonnateurs d'objectif stratégique. Cinquante indicateurs de produit afférents aux cinq objectifs stratégiques ont été élaborés en 2013 et au début de 2014, tel que présenté à l'*annexe 2*. Chaque indicateur de produit est sous-tendu par une méthode de mesure, qui a été appliquée au dernier trimestre de 2014. Les mesures ont été agrégées et examinées par les responsables de l'exécution du programme, la direction de haut niveau et le Conseil de suivi des programmes de l'Organisation, tel qu'indiqué ci-après.

- a) Les bureaux de pays, les bureaux régionaux et les équipes chargées des objectifs stratégiques ont réparti les responsabilités et prêté un appui à la collecte, au traitement et à l'analyse de données sur la base des systèmes d'information existant au sein de l'Organisation.
- b) On a accordé une attention particulière à la sélection systématique des indicateurs de produit de l'Organisation par les bureaux de pays, qui devront faire rapport sur les résultats obtenus par la FAO au niveau des pays. Cela a permis aux équipes chargées de l'exécution au niveau régional et des objectifs stratégiques de s'engager efficacement auprès des bureaux de pays sur les résultats à communiquer. Dans le cadre de ce processus, les bureaux de pays ont choisi une moyenne de 13 indicateurs qui représentent leur contribution à la chaîne de résultats de la FAO pendant l'exercice 2014-2015. Le processus se poursuivra en 2015. Il s'agira, en particulier, d'établir des liens plus étroits entre les CPP et les indicateurs de produit.
- c) Les indicateurs de produit pertinents ont été mesurés au niveau régional par les bureaux régionaux et les responsables de l'exécution des initiatives régionales, et au niveau mondial par les responsables de l'exécution concernés.
- d) Les coordonnateurs d'objectif stratégique ont analysé, validé et agrégé les mesures de tous les indicateurs de produit sur lesquels il avait été fait rapport à l'aune d'un ensemble commun de critères relatifs à l'assurance qualité. Seuls les résultats validés ont été intégrés au rapport sur les progrès accomplis par rapport aux cibles, qui figure dans l'*Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2014*. On a agrégé ces données en utilisant le tableau de contrôle des résultats («tableau de bord») de la FAO, nouvellement élaboré.

⁴⁹ C 2013/3, paragraphes 30 à 48.

⁵⁰ CL 148/3, paragraphes 44 à 70.

⁵¹ PC 115/2 – FC 154/9, paragraphes 2 à 22, et CL 149/LIM/6.

- e) On a adopté un code couleur pour signaler les progrès accomplis en valeur réelle par rapport aux cibles fixées pour les indicateurs de produit:
- Bonne progression (●) - les travaux sont en bonne voie; la valeur de l'indicateur par rapport à la cible fixée se situe entre 75 et 100 pour cent, voire au-delà. Dans les domaines concernés, on pourrait éventuellement relever les cibles afin d'accroître encore la performance et de transposer les bonnes pratiques dans d'autres domaines de travail, le cas échéant.
 - Progression modérée (◻) – l'exécution a pris un certain retard; la valeur de l'indicateur est comprise entre 50 et 75 pour cent. Les responsables concernés devront analyser la situation et prendre des mesures visant à rétablir le cap.
 - Retard marqué (Δ) – la valeur de l'indicateur est inférieure à 50 pour cent de la cible; la situation nécessite une analyse et une intervention au niveau de l'Organisation.
- f) En janvier 2015, le Conseil de suivi des programmes de l'Organisation a examiné les résultats de suivi annuel des indicateurs de produit pour 2014, ainsi que les bonnes pratiques et les domaines de réflexion qui s'étaient fait jour.

Annexe 2: Progrès accomplis au regard des indicateurs relatifs aux produits – Objectifs stratégiques

Progression: Bonne ●; Modérée □; Retard marqué ▲

Produit	Indicateur	Cible pour 2014	Réalisation 2014	Progression
OS1: CONTRIBUER À L'ÉLIMINATION DE LA FAIM, DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA MALNUTRITION				
1.1.1 Renforcement des capacités des gouvernements et des parties prenantes d'élaborer des cadres de politiques, des plans d'investissement et des programmes sectoriels et intersectoriels en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition	Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'incorporer davantage d'objectifs de sécurité alimentaire, de nutrition et de questions de parité hommes-femmes dans les politiques, les plans d'investissement et les programmes sectoriels grâce à l'appui de la FAO	65	80 (123%)	●
1.1.2 Renforcement des capacités des gouvernements et des parties prenantes d'élaborer et d'appliquer des cadres juridiques et des mécanismes d'obligation de rendre des comptes en vue de concrétiser le droit à une alimentation adéquate et d'assurer un accès sûr et équitable aux ressources et aux avoirs	Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis de renforcer des objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition dans des cadres juridiques grâce à l'appui de la FAO	3	14 (467%)	●
1.1.3 Renforcement des capacités des gouvernements et des parties prenantes de valoriser les ressources humaines et organisationnelles dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition	Nombre d'organisations qui ont renforcé leurs capacités de valoriser les ressources humaines et organisationnelles dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition grâce à l'appui de la FAO	15	22 (147%)	●
1.1.4 Renforcement des capacités des gouvernements et d'autres parties prenantes d'améliorer l'adéquation, l'efficacité et l'efficacité de l'allocation et de l'utilisation des ressources publiques en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition	Nombre de pays qui ont amélioré l'allocation et l'utilisation des ressources financières en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition grâce à l'appui de la FAO	7	18 (257%)	●
1.2.1 Renforcement des capacités des gouvernements et des parties prenantes de valoriser les ressources humaines et organisationnelles dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition	Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'assurer une coordination plus ouverte à tous les secteurs et acteurs intéressés (secteur privé, secteur public et société civile) pour la gouvernance de la sécurité alimentaire et la nutrition grâce à l'appui de la FAO	40	25 (63%)	□
1.3.1 Renforcement des capacités des gouvernements et des parties prenantes de suivre les évolutions et d'analyser la contribution des secteurs et des parties prenantes à la sécurité alimentaire et à la nutrition	Nombre de pays qui ont amélioré le suivi et l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition, y compris les contributions des différents secteurs, afin de prendre des décisions en connaissance de cause grâce à l'appui de la FAO	16	35 (219%)	●

Produit	Indicateur	Cible pour 2014	Réalisation 2014	Progression
1.3.2 - 1 amélioration des capacités des gouvernements et des parties prenantes de cartographier et de suivre et évaluer les politiques, programmes et textes de loi ayant trait à la sécurité alimentaire et à la nutrition, afin de prendre des décisions en connaissance de cause	Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'améliorer les capacités humaines et institutionnelles de gestion des systèmes de cartographie facilitant la prise de décision dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, grâce à l'appui de la FAO	10	7 (70%)	□
1.3.2 - 2	Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'améliorer les capacités humaines et institutionnelles de suivi et d'évaluation de l'incidence des politiques et des programmes de sécurité alimentaire et de nutrition grâce à l'appui de la FAO	8	9 (113%)	●

OS2: INTENSIFIER ET AMÉLIORER DE MANIÈRE DURABLE L'APPORT DE BIENS ET DE SERVICES ISSUS DE L'AGRICULTURE, DES FORÊTS ET DES PÊCHES

2.1.1 Des pratiques innovantes pour la production agricole durable (y compris les pratiques traditionnelles améliorant la durabilité, notamment celles répertoriées en tant que Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial) sont recensées, évaluées et diffusées et leur adoption par les parties prenantes est facilitée.	Nombre d'initiatives appuyées par la FAO qui ont utilisé des approches participatives et ouvertes pour valider et faciliter l'adoption de pratiques innovantes pour la production agricole durable	64	125 (195%)	●
2.1.2 Des approches intégrées et multisectorielles pour la valorisation, la gestion et la restauration des écosystèmes sont recensées, évaluées et diffusées, et leur adoption par les parties prenantes est facilitée	Nombre d'initiatives appuyées par la FAO qui ont permis de dégager et de consigner des stratégies intégrées et multisectorielles en faveur de la gestion durable et de la restauration des écosystèmes, ainsi que de l'adaptation aux effets du changement climatique et de l'atténuation de ses effets, et d'en faciliter l'adoption	356	106 (30%)	△
2.1.3 Les capacités institutionnelles et organisationnelles des institutions, organisations et réseaux publics et privés sont renforcées pour appuyer les efforts d'innovation et de transition vers des systèmes de production agricole plus durables	Nombre d'organisations et d'institutions détentrices de connaissances, d'organismes de gestion et de réseaux publics et privés qui ont reçu un appui de la FAO en matière de renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles et/ou techniques	329	574 (174%)	●
2.2.1 Appui fourni aux pays pour analyser les questions de gouvernance et les différentes options concernant la gestion durable des ressources naturelles et de la production agricole	Nombre de pays qui ont bénéficié d'analyses de questions de gouvernance et d'options concernant la viabilité du secteur des ressources naturelles et de l'agriculture intégrée	15	12 (80%)	●

Produit	Indicateur	Cible pour 2014	Réalisation 2014	Progression
2.2.2 Appui fourni aux pays pour renforcer les cadres nationaux de gouvernance qui encouragent la gestion durable des ressources naturelles et de la production agricole	Nombre de processus d'élaboration de politiques comprenant un dialogue intersectoriel sur des systèmes de production de ressources naturelles et agricoles plus durables et intégrés, qui ont été soutenus par la FAO	3	34 (1133%)	●
2.2.3 Appui fourni aux organisations du service public et aux mécanismes interinstitutions pour la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des cadres juridiques qui encouragent la gestion durable des ressources naturelles et de la production agricole.	Nombre d'organisations nationales du service public et de mécanismes intergouvernementaux auxquels la FAO a apporté un appui important à des fins de réforme des structures institutionnelles, des fonctions ou des procédures de gestion	108	70 (65%)	□
2.3.1 Appui aux parties prenantes pour participer à l'élaboration de nouveaux instruments et mécanismes internationaux (et régionaux) et à la mise à jour des instruments et des mécanismes existants, sous l'égide de la FAO	Nombre d'instruments internationaux (cadres normatifs, normes, lignes directrices, recommandations et autres textes subsidiaires) adoptés par un mécanisme ou un instrument de la FAO ou par ses organes subsidiaires et groupes de travail technique, relevant de la production agricole durable et de la gestion des ressources naturelles	33	31 (94%)	●
2.3.2 Appui aux parties prenantes pour que les secteurs agricoles aient une place plus grande dans les instruments internationaux, les mécanismes de gouvernance, les processus et les partenariats qui relèvent du mandat de la FAO mais qui ne sont pas sous son égide	Nombre de processus présents dans des instruments et mécanismes internationaux ne relevant pas de la FAO et que l'Organisation a encouragés à faire apparaître dans les décisions et produits concernant la gestion des ressources naturelles et la production agricole	44	33 (75%)	●
2.3.3 Appui aux parties prenantes pour faciliter la mise en œuvre et l'application des instruments internationaux (et régionaux) ainsi que des recommandations/ obligations des mécanismes de gouvernance connexes	Nombre de processus et de partenariats soutenus par la FAO afin de faciliter la mise en œuvre d'instruments et de mécanismes internationaux (et régionaux) qui encouragent une production agricole et une gestion des ressources naturelles durables	75	62 (83%)	●
2.4.1 - 1 Les données et les informations pertinentes sont rassemblées, regroupées, intégrées et diffusées, et de nouvelles données sont générées par analyse et modélisation, en collaboration avec des partenaires.	Nombre d'entrées supplémentaires dans les ensembles de données pertinents des principales bases de données statistiques de la FAO	399 500	3 027 269 (758%)	●
2.4.1 - 2	Pourcentage d'ensembles de données sociales pertinentes dans les principales bases de données statistiques de la FAO qui présentent des données ventilées par sexe	2	2 (100%)	●

Produit	Indicateur	Cible pour 2014	Réalisation 2014	Progression
2.4.2 Des méthodologies, normes, standards, définitions et autres outils utiles pour la collecte, la gestion, le regroupement et l'analyse des données sont formulés et diffusés.	Nombre de méthodologies, normes ou standards, nouveaux ou révisés, pour la collecte, la gestion, le regroupement et l'analyse des données et des informations qui ont été élaborés par la FAO et approuvés par un organe compétent	21	27 (129%)	●
2.4.3 Appui aux institutions en matière de renforcement des capacités aux niveaux national et régional pour la planification et la mise en œuvre de la collecte, de l'analyse, de l'application et de la diffusion des données.	Nombre de données/produits d'information pertinents générés par les parties prenantes ayant bénéficié de l'appui de la FAO pour le renforcement de leurs capacités	146	104 (71%)	□

OS3: RÉDUIRE LA PAUVRETÉ RURALE

3.1.1 Appui visant à renforcer les organisations et institutions rurales et à faciliter l'autonomisation des ruraux pauvres	Nombre de pays qui ont bénéficié d'un appui visant à créer un environnement porteur pour les organisations et institutions rurales et faciliter l'autonomisation des ruraux pauvres	21	22 (110%)	●
3.1.2 Appui visant à promouvoir et intégrer des approches favorables aux pauvres dans les politiques et les programmes qui améliorent l'accès aux ressources naturelles et leur gestion durable	Nombre de pays qui ont bénéficié d'un appui pour la conception, le suivi et la mise en œuvre d'approches, de politiques et d'interventions qui améliorent l'accès équitable aux ressources naturelles productives et leur gestion durable	4	7 (175%)	●
3.1.3 Appui pour améliorer l'accès des producteurs et ménages ruraux pauvres aux technologies, aux connaissances, aux intrants et aux marchés appropriés	Nombre de pays qui ont bénéficié d'un appui pour développer et mettre en œuvre des technologies, des méthodes scientifiques et des systèmes de connaissances favorables aux pauvres et tenant compte de l'égalité entre les sexes pour améliorer la disponibilité alimentaire et faciliter l'accès aux marchés	16	12 (75%)	●
3.1.4 Appui en vue d'innover dans la mise en place de services ruraux et le développement d'infrastructures accessibles aux ruraux pauvres	Nombre de pays qui ont bénéficié d'un appui pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et approches favorisant la mise en place de services ruraux et de modèles d'infrastructure ruraux favorables aux pauvres et tenant compte de l'égalité des sexes	11	6 (55%)	□
3.1.5 Avis en matière de politiques intersectorielles et renforcement des capacités en vue de définir des stratégies de réduction de la pauvreté et de développement rural durable et équitable sur le plan de l'égalité hommes-femmes	Nombre de pays ou d'institutions régionales qui bénéficient d'un appui pour concevoir, mettre en œuvre et suivre des stratégies de réduction de la pauvreté et des politiques de développement rural durable et équitables sur le plan de la parité hommes-femmes	14	6 (43%)	▲

Produit	Indicateur	Cible pour 2014	Réalisation 2014	Progression
3.2.1 Appui à l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et renforcement des capacités en matière de formulation et d'application de politiques, stratégies et programmes qui créent des emplois ruraux décents en mettant l'accent sur l'autonomisation sociale et économique des femmes rurales et des jeunes	Nombre de pays ayant bénéficié d'une assistance pour l'élaboration ou la révision de politiques, stratégies et programmes agricoles et de développement rural afin que ceux-ci intègrent les principes de l'emploi rural décent (ERD) comme un élément central, ou pour la mise en œuvre de programmes en faveur de l'ERD	5	6 (120%)	●
3.2.2 Appui aux politiques en vue d'étendre aux zones rurales le champ d'application des normes internationales du travail	Nombre de pays qui ont bénéficié d'une assistance pour l'application de normes internationales du travail dans les zones rurales	3	4 (133%)	●
3.2.3 Appui technique pour l'établissement de systèmes d'information et la production de données et de connaissances sur l'emploi rural décent aux niveaux national, régional et mondial	Nombre de produits de connaissance sur l'emploi rural décent élaborés et diffusés	4	5 (125%)	●
3.3.1 Avis sur les politiques, renforcement des capacités et activités de plaidoyer pour l'amélioration des systèmes de protection sociale afin de favoriser un développement rural durable et équitable, réduire la pauvreté et améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition	Nombre de pays qui ont bénéficié d'un appui pour améliorer la conception et la mise en œuvre de systèmes de protection sociale qui sont favorables aux pauvres, tiennent compte de l'âge et de l'égalité des sexes et ciblent les populations rurales	5	3 (60%)	□
3.3.2 Perfectionnement des systèmes d'information et des instruments d'acquisition de connaissances fondées sur des données factuelles afin d'évaluer l'impact des mécanismes de protection sociale sur la réduction des inégalités, l'amélioration des moyens d'existence ruraux et le renforcement de la capacité des ruraux pauvres de gérer les risques	Nombre de pays qui ont bénéficié d'un appui pour améliorer les capacités de suivi des systèmes de protection sociale et leur incidence sur la réduction de la pauvreté rurale	1	3 (300%)	●

OS4: ŒUVRER À DES SYSTÈMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES PLUS INCLUSIFS ET PLUS EFFICACES AUX NIVEAUX LOCAL, NATIONAL ET INTERNATIONAL

4.1.1 Des normes internationales, nouvelles et révisées, en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments et de santé des végétaux, sont formulées et convenues par les pays et servent de référence pour l'harmonisation internationale	<p>Nombre de normes internationales, nouvelles et révisées, en matière de sécurité sanitaire des aliments, de qualité et de santé des végétaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - nouvelles questions examinées - projets de norme ayant progressé - nouvelles normes adoptées 	<p>31</p> <p>28</p> <p>15</p>	<p>25 (81%)</p> <p>63 (225%)</p> <p>26 (173%)</p>	●
---	---	-------------------------------	---	---

Produit	Indicateur	Cible pour 2014	Réalisation 2014	Progression
4.1.2 Les pays et leurs communautés économiques régionales bénéficient d'une aide pour participer efficacement à l'élaboration et à la mise en œuvre d'accords, de réglementations, de mécanismes et de cadres internationaux visant à mettre en place des marchés transparents et à accroître les débouchés commerciaux régionaux et mondiaux	Nombre d'accords commerciaux pour lesquels des données factuelles, un renforcement des capacités ou des instances de dialogue ont été fournis par la FAO	3	6 (200%)	●
4.1.3 Les gouvernements et les parties prenantes nationales reçoivent des informations et analyses actualisées aux fins d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies inclusives et efficaces relatives au commerce et aux marchés	Nombre de produits d'informations sur les marchés générés par la FAO dont l'utilisation a augmenté	8	13 (163%)	●
4.1.4 Les institutions du secteur public bénéficient d'une aide pour améliorer leurs capacités de concevoir et d'appliquer des politiques et des cadres réglementaires améliorés, et de fournir des services publics liés à la santé animale et végétale, à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments	Nombre de pays et/ou d'organes régionaux ayant bénéficié de l'appui de la FAO pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et des cadres réglementaires liés à la santé animale et végétale, à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments - <i>santé végétale</i> - <i>santé animale</i> - <i>contrôle des aliments</i>	134 12 135	134 (100%) 12 (100%) 130 (96%)	●
4.2.1 Les institutions du secteur public bénéficient d'une aide pour formuler et appliquer des politiques et des stratégies, et fournir des biens publics visant à rendre les chaînes agroalimentaires plus inclusives et plus efficaces	Nombre d'institutions bénéficiant de l'appui de la FAO pour formuler et mettre en œuvre des stratégies, et fournir des biens publics qui améliorent l'ouverture et l'efficacité dans les chaînes agroalimentaires	30	37 (123%)	●
4.2.2 Un appui est fourni à l'élaboration de programmes de réduction des pertes et du gaspillage fondés sur des données factuelles aux niveaux national, régional et mondial	Nombre de pays ayant bénéficié de l'appui de la FAO pour réduire les pertes et gaspillages alimentaires	10	29 (290%)	●
4.2.3 Des acteurs de la chaîne de valeur bénéficient d'une aide technique et administrative pour favoriser les chaînes agroalimentaires inclusives, efficaces et durables	Nombre de pays ayant bénéficié d'une aide de la FAO pour mettre en place des chaînes de valeur ouvertes à tous, efficaces et durables	20	36 (180%)	●
4.3.1 Des institutions des secteurs public et privé bénéficient d'une aide pour concevoir et mettre en œuvre des instruments et services financiers visant à améliorer l'accès au capital en vue de rendre les systèmes agroalimentaires plus efficaces et plus inclusifs	Nombre d'institutions recevant une aide de la FAO pour accroître la disponibilité de produits et services financiers au secteur agricole	35	53 (151%)	●

Produit	Indicateur	Cible pour 2014	Réalisation 2014	Progression
4.3.2 Des institutions d'investissement publiques et privées bénéficient d'une aide pour accroître les investissements responsables dans des systèmes agroalimentaires efficaces et inclusifs	Nombre de pays recevant une aide considérable de la FAO pour accroître les investissements responsables dans des systèmes agroalimentaires efficaces et inclusifs	6	24 (400%)	●
4.3.3 Des systèmes sont établis et des pays bénéficient d'une aide pour suivre, analyser et gérer les impacts des politiques commerciales, alimentaires et agricoles sur les systèmes alimentaires	Nombre de pays recevant une aide de la FAO pour suivre, analyser et réformer les politiques alimentaires et agricoles	11	12 (109%)	●
OSS: AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DES MOYENS D'EXISTENCE FACE À DES MENACES OU EN SITUATION DE CRISE				
5.1.1 Renforcement des capacités de formulation et de promotion des politiques, stratégies et plans de réduction des risques et de gestion des crises	Nombre de pays qui ont formulé et institutionnalisé une stratégie ou un plan de réduction des risques et de gestion des crises grâce à l'appui de la FAO	17 pays et 1 (sous-)région	20 pays (118%) 3 régions (300%)	●
5.1.2 Renforcement de la coordination et amélioration des programmes d'investissement et des stratégies de mobilisation des ressources pour la réduction des risques et la gestion des crises	Nombre de pays et régions qui ont amélioré les stratégies d'investissement et les programmes de réduction des risques et de gestion des crises grâce à l'appui de la FAO	13 pays et 2 (sous-)régions	11 pays (85%) 2 régions (100%)	●
5.2.1 Mise sur pied/amélioration de mécanismes permettant d'identifier et de contrôler les menaces, et d'évaluer les risques, afin de déclencher des alertes rapides en temps utile et de manière intégrée	Nombre de mécanismes/systèmes appuyés par la FAO pour améliorer le déclenchement d'alertes rapides	252	232 (92%)	●
5.2.2 Amélioration des capacités d'analyse de la vulnérabilité et/ou de la résilience	Nombre de pays qui ont amélioré l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité et de la résilience grâce à l'appui de la FAO	18 pays et 3 régions	28 (156%) 2 (67%)	● □
5.3.1 Renforcement des capacités dont disposent les pays, les communautés et les parties prenantes principales pour adopter de bonnes pratiques de prévention des menaces et d'atténuation des impacts des crises	Nombre de pays appliquant de manière plus efficace des normes, technologies et pratiques intégrées et/ou sectorielles pour la prévention et l'atténuation des risques avec l'appui de la FAO	11 pays	32 (291%)	●
5.3.2 Amélioration de l'accès des groupes les plus vulnérables aux services réduisant l'impact des catastrophes et des crises	Nombre de pays appliquant plus efficacement des mesures qui réduisent la vulnérabilité et renforcent la résilience des communautés exposées à des menaces ou à des crises grâce à l'appui de la FAO	11 pays	30 (273%)	●

Produit	Indicateur	Cible pour 2014	Réalisation 2014	Progression
5.4.1 Renforcement des capacités des autorités nationales et des parties prenantes de se préparer à des situations de crise et d'en réduire l'impact	Nombre de pays bénéficiant d'un appui de la FAO pour adopter des normes, lignes directrices et pratiques pour se préparer à des dangers potentiels et des situations d'urgence touchant un secteur spécifique	73 pays	65 (89%)	●
5.4.2 Renforcement des capacités de coordination pour améliorer le degré de préparation aux situations de crises et l'efficacité des interventions	Pourcentage de régions/pays touchés par une crise ayant des incidences sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition qui ont bénéficié de l'aide de la FAO pour coordonner leur intervention d'urgence, par niveau d'urgence	Niveau 3: 100% Niveau 2/Niveau 1: 60-100%	100% 88%	●
5.4.3 Renforcement des capacités d'intervention des autorités nationales et des parties prenantes dans les situations de crise	Pourcentage de pays touchés par une crise ayant une incidence sur l'agriculture et dans lesquels la FAO est intervenue en temps utile et en tenant compte des spécificités	60-100 %	79%	●
Progression Bonne ●; Modérée □; Retard marqué Δ				

Annexe 3: Indicateurs de performance clés - Objectif 6 et objectifs fonctionnels

Progression Bonne ●; Modérée □; Retard marqué Δ

Produit	indicateurs de performance clés	Réalisation 2014	Cible 2015	Progression
---------	---------------------------------	------------------	------------	-------------

OBJECTIF N°6: QUALITÉ, CONNAISSANCES ET SERVICES TECHNIQUES

Définition de la résultante – Qualité des activités techniques, des connaissances et des services, qualité et intégrité des données produites et diffusées par la FAO, et services de qualité pour les activités concernant la gouvernance et la parité hommes-femmes

6.1: Qualité et intégrité des activités techniques et normatives de l'Organisation

6.1.A	Qualité de l'encadrement technique. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i> - <i>méthodologie fondée sur une enquête visant à évaluer les commentaires des parties prenantes sur certains aspects de l'encadrement technique — capacité d'assurer l'excellence des connaissances techniques, conformité aux politiques techniques, intégrité technique, faculté de réagir aux problèmes émergents et de faire progresser la connaissance fondamentale des défis à relever tout en favorisant la création de nouvelles options dans les principales disciplines couvertes par les comités techniques.</i>	62%	S/O	S/O
-------	---	-----	-----	-----

6.2: Les capacités des pays en matière d'utilisation, de collecte, d'analyse et de diffusion des données sont renforcées par l'adoption de méthodes améliorées au sein de l'Organisation

6.2.A	Utilisation des statistiques pour la prise de décisions fondées sur des données concrètes dans les domaines relevant des cinq objectifs stratégiques (sécurité alimentaire et nutrition, agriculture durable, pauvreté rurale et résilience face aux menaces et crises). <i>Mesure moyen des éléments suivants:</i> <i>nombre de pays dans lesquels les statistiques existent et sont utilisées pour ces processus de prise de décision (source: FAO, enquête interne).</i>	S/O ⁽²⁾	12	S/O
6.2.B	Système d'évaluation de la FAO de la capacité statistique. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i> - <i>nombre de pays dont on observe une progression sensible des capacités statistiques au vu des résultats des questionnaires d'évaluation par pays de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales.</i>	S/O ⁽³⁾	18	S/O

6.3: Services de qualité et approches cohérentes permettant de travailler sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui débouchent sur un renforcement des capacités des pays en matière de formulation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques, stratégies, programmes et investissements offrant des possibilités égales aux femmes et aux hommes dans l'agriculture et en matière de sécurité alimentaire

6.3.A	Nombre de normes minimales d'intégration des considérations de parité hommes-femmes et d'interventions visant spécifiquement des femmes. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i> - <i>recensement et suivi d'une série d'interventions clés liées aux normes minimales</i>	4	6	●
6.3.B	Nombre de normes du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes élaborées et appliquées par la FAO. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i> - <i>recensement et suivi d'une série d'interventions clés liées au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</i>	13	8	●

Produit	indicateurs de performance clés	Réalisation 2014	Cible 2015	Progression
---------	---------------------------------	------------------	------------	-------------

6.4: Services de qualité pour un traitement plus efficace des questions de gouvernance aux niveaux national, régional et mondial et dans les programmes à l'appui des objectifs stratégiques

6.4.A	Nombre de mécanismes ou de processus de gouvernance mondiale dans lesquels la FAO joue un rôle de premier plan, et qui ont permis de faire progresser les questions liées aux cinq objectifs stratégiques	2	3	●
6.4.B	Nombre de questions de gouvernance nationale et régionale pour lesquelles la contribution de la FAO a permis de faire progresser la réalisation des cinq objectifs stratégiques. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i> - le nombre de questions de gouvernance nationale ou régionale pour lesquelles des options relatives aux solutions ont été mieux mises au point avec les principales parties prenantes	0	4	▲

CHAPITRE 7: PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE

Définition de la résultante – Le PCT est exécuté de manière satisfaisante; est pleinement aligné sur les objectifs stratégiques et contribue à l'obtention des résultats des cadres de programmation par pays

7.1: Appui au PCT et gestion

7.1.A	Ressources du PCT - taux d'approbation et d'exécution; mesure au moyen de: - Taux d'approbation - crédits ouverts pour 2014-2015 - Taux d'exécution des projets du PCT - crédits ouverts pour 2012-2013	45% 74%	100%	
-------	---	------------	------	--

OBJECTIF FONCTIONNEL 8: ACTIVITÉS DE DIFFUSION

Définition de la résultante – Les objectifs de la FAO sont atteints grâce à des partenariats et à des activités de plaidoyer diversifiés et élargis, à une meilleure sensibilisation du public, au renforcement du soutien politique, à l'accroissement des ressources et à l'amélioration des activités de renforcement des capacités et de la gestion des connaissances

8.1: Partenariats, activités de plaidoyer et renforcement des capacités

8.1.A	Nombre de partenariats stratégiques établis et/ou d'initiatives de plaidoyer entreprises pour les priorités de l'Organisation	64	15	●
8.1.B	Nombre d'objectifs stratégiques pour lesquels l'approche de la FAO visant à mesurer les résultats du soutien au renforcement des capacités a été mise en œuvre	1	1	●

8.2: Communication

8.2.A	Nombre de visites sur les Archives ouvertes de la FAO (nombre de téléchargements, d'après les statistiques d'accès)	7,7	6,5	●
8.2.B	Présence dans les médias (nombre de consultations), mesurée par le service de suivi Meltwater	15 300	13 500	●

8.3: Mobilisation de ressources et coopération Sud-Sud

8.3.A	Contributions volontaires mobilisées pour l'exercice biennal (2014-2015)	USD 0.78 milliard	USD 1 600 000	●
8.3.B	Nombre de pays ayant défini un objectif réaliste de mobilisation des ressources	43	50	●

Produit	indicateurs de performance clés	Réalisation 2014	Cible 2015	Progression
---------	---------------------------------	------------------	------------	-------------

OBJECTIF FONCTIONNEL 9: TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Définition de la résultante – Les besoins fonctionnels de la FAO sont pris en compte rapidement dans toutes les zones géographiques grâce à des solutions et services informatiques efficaces et de qualité, qui sont axés sur le client et offrent un bon rapport coût-efficacité

9.1.A	Niveau de satisfaction des clients concernant les technologies de l'information à la FAO, par principaux domaines de travail. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i> - <i>pourcentage de clients pleinement satisfaits (source: enquête annuelle auprès des clients).</i>	S/O ⁽⁴⁾	60%	S/O
9.1.B	Pourcentage d'accords sur le niveau de service dont les objectifs sont atteints. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i> - <i>examens annuels des résultats des services.</i>	S/O ⁽⁴⁾	70%	S/O
9.1.C	Pourcentage de projets de la FAO dont les composantes informatiques sont déployées en respectant les délais, la qualité et les contraintes budgétaires. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i> - <i>portefeuille des projets de TI.</i>	90%	70%	●

OBJECTIF FONCTIONNEL 10: GOUVERNANCE, SURVEILLANCE ET DIRECTION DE LA FAO

Définition de la résultante – Une direction efficace de l'Organisation grâce à un engagement politique accru et à une collaboration renforcée avec les États Membres, à une gestion stratégique et à la surveillance

10.1: Gouvernance de la FAO

10.1.A	Documents des organes directeurs ayant été livrés dans les délais prescrits et dans les langues requises.	76%	90%	□
10.1.B	Décisions des organes directeurs ayant été mises en œuvre dans les délais prescrits.	82%	85%	●

10.2: Surveillance

10.2.A	Pourcentage des recommandations pour lesquelles l'action convenue par la Direction a été terminée en temps voulu	85% ⁽⁵⁾	93%	●
--------	--	--------------------	-----	---

10.3: Direction

10.3.A	Cibles de résultantes de l'Organisation ayant été atteintes.	S/O ⁽⁶⁾	78%	S/O
--------	--	--------------------	-----	-----

OBJECTIF FONCTIONNEL 11: Administration efficiente et efficace.

Définition des résultantes de l'Organisation – Maximiser l'efficacité et le travail en vue d'utiliser les ressources d'une manière optimale dans l'accomplissement des fonctions fiduciaires, de définition des politiques, de suivi et de contrôle

11.1.A	Délais de recrutement	124 jours	120 jours	●
11.1.B	Pourcentage de pays membres équitablement représentés	64%	75%	▲
11.1.C	Mobilité géographique	47	75 par exercice biennal	●
11.1.D	Nombre d'emplois auxquels correspond un profil d'emploi type	60%	60%	●

Produit	indicateurs de performance clés	Réalisation 2014	Cible 2015	Progression
11.2.A	La FAO bénéficie d'une opinion sans réserve du Commissaire aux comptes sur ses états financiers	Opinion sans réserve du Commissaire aux comptes (annuelle)	Opinion sans réserve du Commissaire aux comptes (annuelle)	●
11.3.A	Satisfaction des utilisateurs concernant la qualité des services fournis (par domaine de travail)	S/O ⁽⁷⁾	5% d'amélioration	S/O

CHAPITRE 13: DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Définition de la résultante – Les dépenses d'équipement de la FAO permettent d'obtenir une infrastructure et un environnement fonctionnel plus efficaces et plus performants afin de répondre aux besoins de l'Organisation s'agissant des activités et de la réalisation des objectifs stratégiques

13.1.A	Pourcentage des dépenses d'équipement affectées à des initiatives assorties d'analyses coût-avantages et de plans de concrétisation des avantages précis. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i> - examen annuel.	S/O ⁽⁸⁾	80%	S/O
13.1.B	Pourcentage de projets de dépenses d'équipement menés à bien en respectant les délais, les exigences de qualité et le budget fixé. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i> - portefeuille de projets.	S/O ⁽⁸⁾	70%	S/O

CHAPITRE 14: DÉPENSES DE SÉCURITÉ

Définition de la résultante – Les fonctionnaires de la FAO sont en mesure d'exercer leurs fonctions en sûreté et en sécurité en tous lieux où l'Organisation mène des activités

14.1.A	Pourcentage des fonctionnaires ayant suivi le programme de formation à la sécurité	S/O ⁽⁹⁾	100%	S/O
14.2.A	Pourcentage de bureaux décentralisés conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle	87%	91-100 %	●
14.2.B	Pourcentage de membres du personnel international des bureaux décentralisés qui respectent les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile	100%	91-100 %	●
14.2.C	Pourcentage d'incidents liés à la sécurité signalés dans les bureaux décentralisés, ayant fait l'objet d'un suivi rapide	100%	91-100 %	●
14.2.D	Pourcentage de déploiements de spécialistes de la sécurité sur le terrain dans les 72 heures pour assister les bureaux décentralisés dans la gestion de crises de sécurité, selon les demandes	100%	90%	●

Progression Bonne ●; Modérée □; Retard marqué ▲

Note:

- 1) Référence de base
- 2) L'indicateur 6.2.A dépend de l'enquête interne, qui sera lancée à la fin de l'exercice biennal 2014-2015.
- 3) L'indicateur 6.2.B dépend des questionnaires d'évaluation sur les pays, qui seront distribués à la fin de l'exercice biennal 2014-2015, dans le cadre de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales.
- 4) Les indicateurs 9.1 et 9.1.B n'ont pas été mesurés en 2014 parce que la méthode à suivre a dû être revue suite à la restructuration de la Division de l'informatique (CIO), dont l'activité a été réorientée vers les besoins stratégiques et les besoins des clients.

- 5) Les chiffres concernant l'indicateur 10.2.A ont été établis d'après les conclusions du suivi des recommandations réalisé au mois d'août par le Bureau de l'inspecteur général. Le résultat - 80 pour cent - correspond à un taux d'exécution de 93 pour cent en fin d'année.
- 6) L'indicateur 10.3.A doit être mesuré d'après les réalisations par rapport aux cibles correspondant aux résultantes de l'Organisation, ce qui n'est possible qu'en fin d'exercice biennal. Pour donner un ordre de grandeur, on a utilisé le pourcentage des cibles atteintes en ce qui concerne les produits (81 pour cent).
- 7) Pour des raisons de coût et aussi pour des raisons pratiques, l'indicateur 11.3 est mesuré sur une base biennale.
- 8) Aucune donnée n'est disponible pour mesurer ces indicateurs, aucun projet financé sur les dépenses d'équipement n'ayant été mené à terme au cours de l'année.
- 9) Les données fiables disponibles ne sont pas suffisantes pour mesurer cet indicateur.

Annexe 4: Initiatives régionales

153. Les initiatives régionales constituent un mécanisme qui contribue à assurer l'efficacité de l'exécution et l'obtention de résultats, car elles fournissent aux activités que la FAO conduit dans chaque région au niveau des pays un cadre cohérent composé de thèmes communs qui recourent les priorités des pays. Les initiatives régionales doivent permettre de tirer parti des capacités, des compétences et des ressources de l'ensemble de l'Organisation et favoriser aussi la constitution de partenariats, y compris avec des partenaires fournisseurs de ressources. La présente annexe dresse la liste des 15 initiatives régionales approuvées en 2014 par les conférences régionales et décrit les réalisations enregistrées à ce jour.

Région	Objectif stratégique principal	Initiative régionale 2014-2015
Afrique	OS1	Défi Faim zéro à l'horizon 2025 en Afrique
	OS2	Gestion intégrée des paysages agricoles en Afrique
	OS5	Renforcer la capacité d'adaptation dans les zones arides d'Afrique
Asie et Pacifique	OS1	Défi Faim zéro en Asie et dans le Pacifique
	OS2	Initiative régionale sur le riz en Asie et dans le Pacifique
	OS2	Initiative en faveur de la croissance bleue en Asie et dans le Pacifique
	OS4	Chaînes de valeur pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les îles du Pacifique
Europe et Asie centrale	OS3	Autonomisation des petits agriculteurs et des petites exploitations familiales en Europe et en Asie centrale
	OS4	Échanges agroalimentaires et intégration régionale en Europe et en Asie centrale
Amérique Latine et Caraïbes	OS1	Appui à l'initiative Amérique latine et Caraïbes libérées de la faim
	OS3	Agriculture familiale et aménagement du territoire rural en Amérique latine et dans les Caraïbes
	OS4	Améliorer les systèmes alimentaires dans les Caraïbes
Proche-Orient et Afrique du Nord	OS2	Initiative sur la rareté de l'eau au Proche-Orient et en Afrique du Nord
	OS3	La petite agriculture au service du développement dans la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord
	OS5	Améliorer la capacité d'adaptation en vue de renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition au Proche-Orient et en Afrique du Nord

Afrique

Défis à relever et priorités

154. En réponse aux priorités et aux défis identifiés par la Conférence régionale⁵², la FAO concentre ses travaux de la région Afrique sur trois initiatives régionales:

- a) Un partenariat renouvelé en vue d'une approche unifiée pour en finir avec la faim en Afrique d'ici à 2025 dans le cadre du Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (OS1 et OS3);
- b) Améliorer et soutenir l'intensification de la production grâce à la gestion intégrée des paysages agricoles (OS2);
- c) Renforcer la résilience dans les terres arides de l'Afrique (OS5)

155. Les grandes réalisations effectuées par la FAO par le biais des initiatives régionales sont présentées ci-après:

Partenariat renouvelé pour en finir avec la faim en Afrique - Défi Faim zéro 2025 pour l'Afrique

156. Ce partenariat exhorte les États Membres à redoubler d'efforts dans la lutte contre la faim en définissant des objectifs ambitieux dans le cadre du PDDAA. Il vise à ajouter de la valeur aux travaux en cours au niveau des pays en adoptant une approche intégrée de la sécurité alimentaire et de la nutrition et en identifiant des possibilités et des interventions envisageables pour obtenir de meilleurs résultats en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. En 2014, la FAO a répondu à des demandes des gouvernements de l'Angola, de l'Éthiopie, du Malawi et du Niger en vue du renforcement des capacités nationales de planification, de coordination, de financement et d'exécution des programmes. L'Organisation a également apporté un appui à la Commission de l'Union africaine et au NEPAD pour faire déboucher l'engagement de mettre un terme à la faim en Afrique d'ici à 2025 sur des mesures et des retombées concrètes.

157. En 2014, l'initiative a permis d'obtenir plusieurs résultats notables en plus de poser les bases d'une mise en œuvre et d'une réalisation accélérées en 2015. Au niveau régional, le Sommet de la Commission de l'Union africaine a approuvé la Déclaration de Malabo, y compris l'engagement de mettre un terme à la faim en Afrique d'ici à 2025. Avant de lancer cette initiative régionale en 2013, la FAO a apporté son soutien à la Commission et à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD tout au long du processus d'approbation. Plus récemment, l'Organisation a appuyé l'élaboration de la stratégie et feuille de route opérationnelles de Malabo, ainsi que les travaux menés avec les partenaires de développement du PDDAA sur les nouvelles directives concernant les donateurs à l'appui de ce processus. Ces travaux avec la CUA/NEPAD ont déjà engagé d'autres pays dans le processus et fourniront la base de l'élargissement de l'initiative régionale à d'autres pays et aux communautés économiques régionales courant 2015.

158. En Angola et en Éthiopie, la FAO a collaboré avec les gouvernements pour identifier les lacunes au niveau de la mise en œuvre des politiques et des programmes et définir les mesures qui pouvaient être prises pour renforcer l'harmonisation, la coordination et le renforcement de capacités à l'appui d'une meilleure exécution. La FAO a favorisé l'organisation de grandes manifestations de sensibilisation aux niveaux mondial et continental, et en Angola, elle a collaboré avec le gouvernement pour diriger une conférence internationale sur l'agriculture familiale. Au Malawi, l'Organisation a appuyé l'élaboration d'un plan directeur en matière de statistiques et a collaboré avec les trois principales organisations d'agriculteurs de manière à favoriser le développement coopératif. Au Niger, la FAO a apporté son appui à l'initiative 3N⁵³ pour élaborer une stratégie de mise en œuvre et elle s'applique actuellement à renforcer les capacités nationales d'exécuter les programmes afin de renforcer la gouvernance, la coordination et la gestion axée sur les résultats. En outre, l'Organisation pilote des programmes d'alimentation scolaire issue de la production locale dans le but d'élargir les actions menées pendant l'année 2015.

⁵² ARC/14/5 Rev. 1 paragraphes 21 à 31.

⁵³ Initiative «Les Nigériens nourrissent les Nigériens» (3N) de la République du Niger.

159. Afin d'aller de l'avant, la FAO cherche à tirer parti des résultats obtenus en 2014, en utilisant le cadre de Malabo et l'élan politique suscité pour accélérer les mesures à valeur ajoutée prises au niveau national à l'appui de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Elle mettra davantage l'accent sur le renforcement de l'engagement politique, les mécanismes de gouvernance ouverts et fondés sur des données probantes, sur une exécution des programmes responsable et axée sur les résultats et sur une approche tenant compte des questions de parité hommes-femmes. Au niveau régional, les partenaires sont convenus: d'intensifier les efforts déployés actuellement en vue d'éliminer la faim dans les pays ciblés; de favoriser l'élargissement des pratiques optimales par le biais du renforcement des capacités et de la coopération Sud-Sud; d'organiser des groupes de réflexion pour proposer des solutions aux défis stratégiques posés par la mise en œuvre des programmes; d'élargir les partenariats à d'autres organisations, d'autres acteurs et d'autres pays. En 2015, les questions de l'emploi des jeunes, de la prestation de services aux petits exploitants, de la protection sociale, des investissements tenant compte des problèmes de nutrition et des mécanismes d'obligation redditionnelle figureront parmi les principaux domaines d'action prioritaires.

Gestion intégrée des paysages agricoles en Afrique

160. L'initiative cherche à favoriser et à renforcer une approche axée sur les paysages à l'appui du renforcement de la production et de la productivité pour les secteurs des cultures, de l'élevage, de la foresterie, de l'aquaculture et des pêches, et à développer leurs chaînes de valeur, le but étant de traiter les problèmes liés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la pauvreté rurale. Elle s'appuie sur la promotion des meilleures pratiques concernant les principes de la production agricole et non agricole et les processus après production, et répond à la nécessité d'améliorer la productivité, tout en créant des débouchés professionnels décentes en milieu rural, en particulier pour les jeunes.

161. En 2014, l'initiative a donné plusieurs résultats dans les domaines suivants:

162. *Développement de modèles agroalimentaires durables:* des progrès initiaux ont été accomplis pour promouvoir le développement de chaînes agroalimentaires ouvertes, efficaces et durables. Au Cameroun, les capacités des productrices ont été renforcées pour ce qui concernait les techniques de transformation du manioc de manière à en améliorer la qualité. En outre, une plateforme de communication a été créée pour permettre à tous les acteurs concernés de partager les expériences et les pratiques optimales, et une formation en matière de développement de la chaîne de valeur du manioc a été proposée aux agents commerciaux. Au Cameroun, les problèmes liés aux pertes après récolte et au développement de la chaîne de valeur du poisson ont été traités, tandis que le Rwanda lançait une étude sur la quantification des pertes de produits alimentaires en vue de l'élaboration d'une stratégie intégrée à l'appui de la sécurité alimentaire. Au Tchad, le développement de la chaîne de valeur du sésame a été initié, et de la même manière, le développement du commerce transfrontières de produits agricoles entre la République démocratique du Congo, l'Angola et la République centrafricaine est en progrès.

163. *Production durable dans les secteurs des cultures, de l'élevage, des pêches et de la foresterie:* La FAO a appuyé le lancement de travaux d'irrigation à petite échelle au Tchad. De plus, les pratiques optimales en matière de production de spiruline et pour ce qui touche son utilisation pour combattre la malnutrition ont été recensées et diffusées. Le Rwanda a renforcé les capacités des acteurs concernés en matière de production d'aliments et de fourrage pour les animaux d'élevage et a réalisé des progrès concernant le pilotage de l'utilisation de l'insémination artificielle privée au niveau de la conception des systèmes, des services d'achat et des consultations avec les parties prenantes. Les gérants de plusieurs centres de collecte de lait ont suivi une formation pour renforcer leurs capacités de gestion et améliorer ainsi les compétences nécessaires dans le secteur laitier du Rwanda. En outre, l'élaboration d'un programme d'appui aux petits ruminants a été lancée au Tchad.

164. *Gestion durable des ressources naturelles:* La FAO a contribué à l'identification, à l'évaluation et à la diffusion de pratiques de production innovantes et durables ainsi qu'à la gestion des écosystèmes. Au Kenya et en Zambie, des efforts considérables sont actuellement déployés pour mettre en œuvre des processus d'élaboration de politiques, ainsi que pour élaborer et harmoniser de meilleures options techniques, pratiques et stratégies en matière d'interventions liées à l'agriculture de conservation et à l'agriculture intelligente face au climat en vue de leur adoption et de leur diffusion à

grande échelle. En Zambie, l'appui apporté visait également à faciliter et améliorer les résultats du secteur des forêts. En outre, un appui a été apporté à l'élaboration de politiques participatives pour la mise en place de dispositions relatives aux régimes fonciers en Côte d'Ivoire et en République démocratique du Congo.

165. Par la suite, forte des premiers résultats obtenus en 2014, la FAO cherchera à favoriser plus avant les concertations sur les politiques relatives à la gestion intégrée des paysages, ainsi que le renforcement des capacités pour ce qui concerne les approches intégrées des cultures, de l'élevage et des pêches.

Renforcer la résilience dans les zones arides d'Afrique

166. L'initiative contribue à consolider la résilience des moyens d'existence par le renforcement des capacités institutionnelles en matière de gestion des risques et des crises, de gestion des informations et de systèmes d'alerte rapide, de réduction de la vulnérabilité au niveau des communautés, de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise. Elle cible les neuf pays arides et semi-arides du continent, et notamment les sous-régions du Sahel et de la Corne de l'Afrique où les moyens d'existence sont les plus vulnérables aux menaces et aux crises. Elle répond aux besoins de différents groupes de femmes, d'hommes et de jeunes, tout en tenant compte du fait que les femmes sont plus vulnérables que les hommes face à tout un éventail de menaces.

167. En 2014, les travaux de la FAO sur la résilience ont été axés, par le biais de l'initiative régionale, sur l'appui apporté aux domaines d'action principaux présentés ci-après.

168. *Renforcement des institutions et des politiques:* afin de veiller à ce que les institutions nationales et locales soient en bonne voie pour renforcer leurs capacités de résilience et s'assurer que les stratégies de développement agricole tiennent compte des risques. Au niveau des sous-régions, la FAO a appuyé le processus de l' Alliance globale pour l'initiative Résilience (AGIR) au Sahel et le Dispositif régional pour la résistance à la sécheresse et la viabilité de l'IGAD dans la Corne de l'Afrique, le but étant de sensibiliser l'opinion et d'encourager l'engagement politique, la recherche et l'innovation et le renforcement de la résilience à différents niveaux. Dans les pays, la FAO a notamment soutenu l'adaptation des politiques régionales relatives à la résilience du Kenya aux capacités des gouvernements locaux; les travaux d'analyse sur le référencement des pertes après récolte des ménages vulnérables du Zimbabwe, ainsi que l'appui technique à l'élaboration du profil de risques de catastrophes du Zimbabwe de manière à pouvoir l'intégrer dans son prochain cadre de programmation par pays; et l'élaboration d'une stratégie de protection des plantes pour mieux lutter contre les organismes nuisibles aux végétaux et les maladies transfrontières en Éthiopie.

169. *Appui aux systèmes d'alerte précoce pour des interventions rapides:* au Burkina Faso, en Somalie et au Mali, la FAO a fourni un appui aux évaluations de la vulnérabilité et de la résilience, ce qui a permis au gouvernement et aux partenaires de mieux appréhender l'étendue de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et de fournir une aide ciblée aux ménages vulnérables.

170. *Lutte contre les menaces transfrontières:* compte tenu de l'impact dévastateur des menaces transfrontières sur la chaîne alimentaire, la FAO a dispensé une formation aux agents du gouvernement et a contribué à renforcer les systèmes de surveillance pour la lutte contre la rouille du blé en Éthiopie, contre le criquet pèlerin en Somalie, contre les organismes nuisibles pour les plantes et les maladies végétales au Zimbabwe et contre les oiseaux granivores et les maladies animales au Tchad.

171. *Échange de pratiques optimales en matière de résilience:* La FAO a contribué à l'organisation de la Semaine africaine des terres arides qui s'est tenue au Tchad en août et qui a permis de passer en revue les succès rencontrés et les défis à relever en ce qui concerne le développement des terres arides, y compris la gestion durable des terres. Les participants de quatre pays du Sahel (Mali, Burkina Faso, Tchad et Niger) ont tiré des enseignements des expériences acquises en Ouganda sur la manière d'adopter une approche exhaustive du renforcement de la réduction de la vulnérabilité (Caisses de résilience). Un appui technique a également été fourni à l'élaboration de programmes agricoles et de protection sociale tenant compte des questions de nutrition dans les pays du Sahel. La FAO a aidé les communautés les plus vulnérables à renforcer les connaissances et la diversité des régimes

alimentaires; pour ce faire, elle a eu recours aux activités d'écoles pratiques d'agriculture et d'élevage de terrain et d'écoles pratiques d'agriculture et d'apprentissage de la vie pour les jeunes. Elle a également contribué à l'adoption de stratégies de subsistance diversifiées et sexospécifiques au Kenya, au Mali, au Burkina et au Niger.

172. *Préparation aux situations d'urgence et intervention en cas de crise:* afin d'assurer une réponse coordonnée aux crises liées à l'alimentation et à la nutrition, la FAO a appuyé la gestion du groupe de la sécurité alimentaire au Mali et a fourni, à point nommé, des avis techniques efficaces; en outre, l'Organisation a détaché des experts sur les sites de situations d'urgence de niveau 3 en République centrafricaine et au Soudan du Sud.

173. En 2015, il sera donné suite aux réalisations susmentionnées, ainsi qu'à d'autres activités régionales de renforcement de la résilience menées par la FAO, et un accent particulier sera mis sur les liens entre alerte rapide et intervention rapide, sur la promotion de mécanismes de transfert de risques financiers, sur le renforcement des capacités de préparation aux situations d'urgence et sur l'élargissement des pratiques qui se sont avérées optimales en matière de résilience.

Asie et Pacifique

Défis à relever et priorités

174. La FAO s'est attaquée aux défis identifiés par la Conférence régionale de 2014⁵⁴ en axant ses travaux sur quatre initiatives régionales qui contribuent aux Objectifs stratégiques:

- a) L'initiative «Défi Faim zéro» en Asie et dans le Pacifique (OS1);
- b) Initiative régionale sur le riz, Phase II – Promotion de pratiques rizicoles durables et plus productives fondées sur les biens et services écosystémiques rizicoles (OS2);
- c) La croissance d'une économie «bleue» – Amélioration de l'utilisation et de la gestion équitables, productives et durables des ressources naturelles grâce à une économie «bleue» (OS2);
- d) Développement des chaînes de valeur locales pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les pays insulaires du Pacifique (OS4).

175. Les principales réalisations menées à bien par la FAO par le biais de chacune des initiatives régionales sont présentées ci-après.

Initiative «Défi Faim zéro» en Asie et dans le Pacifique

176. Dans le sillage du lancement de l'initiative «Défi Faim zéro» lors de la Conférence Rio+20 en juin 2012, le Défi Faim zéro pour la région Asie et Pacifique a été lancé en avril 2013 et un Cadre régional d'orientation devant permettre d'atteindre l'objectif Faim zéro en Asie et dans le Pacifique a été élaboré. Plusieurs pays d'Asie ont ensuite lancé des initiatives nationales pour relever le Défi Faim zéro et se sont engagés à éliminer la faim d'ici à 2025. Cette initiative régionale va permettre de faire déboucher l'engagement pris par la région sur des mesures concrètes appliquées au niveau des pays.

177. Dans un premier temps, l'accent sera mis sur le Bangladesh, la République démocratique populaire lao, Myanmar, le Népal et le Timor-Leste dans les trois domaines de travail qui revêtent une importance capitale pour la réalisation du Défi Faim zéro et s'appuient sur les avantages comparatifs et l'expérience de la FAO dans la région, à savoir: i) la formulation et la mise en œuvre de politiques et de plans d'investissement nationaux en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition; ii) le renforcement des capacités de mesure et de calcul de la sous-alimentation; et iii) l'amélioration de la nutrition infantile et la réduction des retards de croissance.

178. En 2014, plusieurs résultats ont été produits au niveau de la région, et les engagements régionaux relatifs au Défi Faim zéro ont été mobilisés afin d'encourager et d'appuyer les mesures prises au niveau national. Au niveau régional, la FAO a travaillé en étroite collaboration avec l'ANASE à l'élaboration du Cadre stratégique intégré de l'ANASE pour la sécurité alimentaire et du plan d'action stratégique qui lui est assorti. L'Organisation fournit actuellement un appui à la mise en œuvre de ce cadre, y compris une assistance technique au système d'information sur la sécurité alimentaire de l'ANASE. Des efforts de même nature sont déployés à l'appui de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR).

179. La FAO a également soutenu le partage des expériences et de leurs enseignements et l'établissement de priorités en vue de futures actions au sein des pays ciblés par l'initiative régionale; ces priorités étaient axées sur: i) l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de stratégies et de plans d'action nationaux relatifs à la sécurité alimentaire et nutritionnelle; ii) le renforcement de la nutrition infantile et la réduction des retards de croissance; et iii) le renforcement des statistiques relatives à la sous-alimentation.

180. Au niveau national, l'appui de la FAO a produit des résultats au Timor-Leste, au Myanmar, au Népal et au Bangladesh. Au Timor-Leste, un plan d'action national pour un Timor-Leste délivré de la faim et de la malnutrition a été lancé avec succès à l'occasion du sommet de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) en juillet 2014, et le gouvernement s'est engagé à dépenser au moins 10 pour cent de son budget annuel pour le mettre en œuvre. Une réunion de coordination des donateurs, à laquelle ont participé tous les principaux partenaires de développement du Timor-Leste,

⁵⁴ APRC/14/7 paragraphe 15.

s'est tenue en octobre 2014 dans le but de mobiliser l'appui de nouveaux partenaires de développement. Au Myanmar, la FAO participe à l'élaboration du projet de plan d'action national pour l'alimentation et la nutrition dans le cadre d'un processus d'élaboration de politiques ouvert.

181. Au Bangladesh, la FAO a continué d'appuyer le renforcement des capacités des parties prenantes et des institutions par le biais du programme national de renforcement des capacités d'élaboration de politiques alimentaires, et elle a obtenu des ressources supplémentaires pour poursuivre et élargir cet appui grâce au programme MUCH, conçu pour relever le défi de la dénutrition. Parmi les résultats obtenus, on retiendra l'élaboration de la nouvelle politique relative à l'alimentation et à la nutrition et l'appui apporté à la mise en œuvre et au suivi du nouveau plan national d'investissement.

Initiative régionale sur le riz en Asie et dans le Pacifique

182. Les objectifs de cette initiative sont les suivants: encourager des pratiques rizicoles durables et plus productives par la fourniture et l'utilisation effectives de biens et services écosystémiques découlant des systèmes et des paysages rizicoles; élaborer une base de connaissances et de données probantes pour améliorer l'utilisation des ressources et l'efficacité de la production, et formuler et mettre en œuvre des stratégies et des politiques rizicoles au niveau des pays pour que les riziculteurs et les consommateurs de la région Asie et Pacifique ne souffrent plus d'insécurité alimentaire, soient mieux nourris et plus prospères.

183. Suite au renforcement des capacités des agriculteurs dans le cadre de l'intensification durable des pratiques de production rizicole (initiative «produire plus avec moins») au sein des écoles pratiques d'agriculture, activités qui intégraient des systèmes riziculture-pisciculture et d'autres pratiques comme les systèmes riziculture-élevage et riz-légumes dans les programmes de formation des écoles pratiques d'agriculture, les agriculteurs philippins sont parvenus à augmenter leur rendement de 30 pour cent et à réduire leurs coûts de plus de 30 pour cent, avec à la clé une hausse de près de 60 pour cent de leur revenu net. De la même manière, dans le centre de l'île de Java, en Indonésie, le rendement rizicole a augmenté de 20 pour cent, parallèlement à une hausse des retours sur investissement de 57 pour cent, essentiellement du fait de la hausse du prix du riz biologique certifié à la sortie de l'exploitation, riz qui est produit pour le marché de l'exportation. Ces initiatives couronnées de succès ont été présentées dans le cadre d'un atelier régional sur les pratiques de gestion organisé à Bali (Indonésie) en avril 2014, ainsi que d'autres enseignements tirés de l'expérience au cours de la campagne agricole 2013-2014 (contribution au produit 2.1.3).

184. L'accent a également été mis sur les activités de plaidoyer et de sensibilisation destinées à diffuser les résultats à mi-parcours et à encourager la production rizicole durable, y compris des publications techniques sur la biodiversité aquatique des écosystèmes rizicoles, les divers biens et services des systèmes de production rizicole asiatiques, et l'évaluation et la promotion des arbres hors forêt dans les paysages de production rizicole d'Asie. Des contributions ont été faites aux processus internationaux d'élaboration de politiques dans le cadre du Symposium international sur l'agroécologie pour la sécurité alimentaire et la nutrition, d'une manifestation parallèle de la cent quarante-neuvième session du Conseil de la FAO, d'une manifestation parallèle de la douzième session de la Conférence des Parties à la CDB⁵⁵, et du quatrième Congrès international du riz (contribution aux produits 2.1.3 et 2.3.3).

185. Les résultats du modèle du changement climatique pour l'économie du riz ont été intégrés aux Perspectives agricoles de l'OCDE⁵⁶ et de la FAO 2014-2023 (contribution au produit 2.1.2), tandis que la Stratégie régionale sur le riz pour une sécurité alimentaire durable en Asie et dans le Pacifique, diffusée en mai 2014, sert maintenant de base à l'élaboration, au Myanmar et au Viet Nam, de stratégies et de politiques nationales sur le riz qui devraient être dévoilées début 2015 (contribution au produit 2.2.2).

⁵⁵ Douzième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique

⁵⁶ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Initiative en faveur d'une croissance «bleue» en Asie et dans le Pacifique

186. Cette initiative est axée sur l'appui à la croissance durable de l'aquaculture avec une plus grande efficacité productive et des avantages environnementaux et socioéconomiques plus solides. Elle consistera à mettre en place des règles de gouvernance, des approches écosystémiques et des processus participatifs plus rigoureux en matière de planification et de gestion, et à mener des actions à différents niveaux qui contribuent à lutter contre la pauvreté et à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des communautés rurales. L'initiative met l'accent sur la promotion de bonnes pratiques de production, l'utilisation d'outils permettant d'effectuer un suivi des effets écologiques, économiques et sociaux, l'amélioration des rendements des ressources, l'appui à la gestion des problèmes transfrontières et l'adaptation aux effets du changement climatique en vue de l'intensification durable de la production aquacole.

187. Les travaux menés au niveau des pays en 2014 étaient axés sur le Bangladesh, l'Indonésie, les Philippines et Sri Lanka, même si certains autres pays en ont également bénéficié. Les résultats de la première année d'opération aux niveaux national et régional sont présentés ci-après:

- a) tous les pays ciblés ont effectué des progrès considérables s'agissant de reprendre à leur compte les pratiques innovantes en matière de nourriture et d'alimentation en aquaculture, de production de semences et de gestion de la santé animale, grâce à l'adoption d'approches ouvertes et participatives (produit 2.1.1);
- b) trois pays cibles ont fait des progrès notoires en matière d'identification des questions de gouvernance qui intéressent la production d'intrants aquacoles (aliments et semences) et la biosécurité et la gestion sanitaire aquacoles, ainsi que l'élaboration de réglementations et de normes connexes (contribue au produit 2.2.1);
- c) un pays a établi un document de FEM complet à l'appui du renforcement des pêches et de l'aquaculture communautaires capables de s'adapter au climat dans le pays et de la stratégie et du plan nationaux de renforcement de l'aquaculture. Un pays non ciblé a élaboré sa toute première politique nationale relative aux pêches en faveur du développement durable de l'aquaculture et de la gestion durable des pêches (contribue au produit 2.1.2);
- d) un pays ciblé et deux pays non ciblés ont conduit des processus d'élaboration de politiques efficaces à l'appui de la formulation d'une politique et d'une stratégie aquacoles durables en menant des concertations intersectorielles (contribue au produit 2.2.2);
- e) au niveau régional, trois activités de l'ANASE ont bénéficié d'un appui en vue de la promotion d'une production aquacole durable: définition de la vision de l'Association et de son cadre stratégique pour la coopération dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture (y compris les pêches et l'aquaculture) et des forêts à l'horizon 2020; normes de l'ANASE pour des pratiques aquacoles optimales; et procédures opérationnelles normalisées de l'ANASE pour le mouvement des animaux aquatiques vivants au sein des pays faisant partie de l'Association (contribue au produit 2.3.2);
- f) plusieurs processus et partenariats ont été appuyés de manière à faciliter la mise en œuvre de mécanismes régionaux (CPAP-FAO, Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique [RCAAP] et SEAFDEC)⁵⁷ à l'appui de l'aquaculture durable et de la gestion durable des ressources aquacoles, y compris la Réunion du Forum consultatif régional de la CPAP, qui a élaboré un cadre de priorités régional pour l'intensification durable de l'aquaculture, et une consultation régionale sur la stratégie et le plan d'action pour l'intensification durable de l'aquaculture en Asie et dans le Pacifique (contribue au produit 2.3.3.).

Chaînes de valeur pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les îles du Pacifique

188. Cette initiative aide les institutions du Pacifique et les partenaires nationaux à renforcer la capacité des producteurs locaux et des entreprises connexes de mettre davantage de produits alimentaires sur les marchés intérieurs et touristiques afin de répondre à la demande d'une alimentation équilibrée et nutritive. Il s'agira de fournir un appui à l'élaboration de politiques et de cadres réglementaires qui dépendent des améliorations apportées à la capacité de rassembler, d'intégrer,

⁵⁷ Commission des pêches de l'Asie-Pacifique (CPAP); Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique (RCAAP); Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est (SEAFDEC).

d'analyser et de diffuser des informations sur l'alimentation, la nutrition et les ressources naturelles. En outre, la capacité de participer à l'élaboration de normes internationales relatives aux systèmes alimentaires des îles du Pacifique sera améliorée et les systèmes nationaux garantissant le respect de ces normes seront renforcés. Des efforts complémentaires seront effectués par le biais des projets de terrain prévus dans le Cadre de programmation par pays pour le Pacifique, afin de fournir une assistance technique qui contribuera à la création de chaînes de valeur durables et ouvertes. Le Cadre de programmation par pays pour le Pacifique et ses projets constituaient la base de mise en œuvre au niveau national en 2014, et l'initiative a ciblé les Îles Cook, Fidji et Samoa.

189. *Renforcer la base de données probantes*: pour élaborer des politiques qui soient le plus influentes possible, il est essentiel de veiller à les étayer par des données probantes. En 2014, un document politique régional formulant des recommandations destinées à renforcer les liens entre agriculture et tourisme a été présenté à la réunion de ministres de l'économie du Forum de juillet 2014. Conformément au thème 6 du cadre d'action pour la sécurité alimentaire dans le Pacifique 2010-2015, une proposition technique complète sur le système d'informations relatives à la sécurité alimentaire a été élaborée en partenariat avec le Secrétariat de la Communauté du Pacifique et soumise pour approbation au Groupe de travail régional pour la sécurité alimentaire.

190. *Un environnement régional porteur*: Renforcer les institutions régionales est essentiel pour cette initiative. En 2014, un appui a été apporté pour renforcer les capacités des îles du Pacifique relatives au Codex Alimentarius, à la biosécurité et à l'aquaculture durable. Un rapport technique «Le kava: examen de la sécurité sanitaire de la consommation de boisson traditionnelle et récréative» a été publié en réponse à une demande de la douzième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (CCNASWP, 19-20 septembre 2012). Ce rapport a été examiné pendant la treizième session du Comité qui s'est tenue en Papouasie-Nouvelle-Guinée en septembre 2014. En outre, les capacités ont été renforcées en vue de l'élaboration de stratégies nationales harmonisées relatives à la santé des animaux aquatiques, des directives régionales ayant déjà été produites et se trouvant disponibles. La création d'une Association micronésienne de l'aquaculture durable a également reçu un appui, et un accord, un règlement et un accord avec un pays hôte ont été rédigés et soumis pour examen national.

191. Aux Îles Cook, un plan d'action stratégique conçu pour relier l'agriculture au tourisme et aux marchés intérieurs - Lier les agriculteurs aux marchés: Exploiter les possibilités offertes aux aliments produits sur le plan local sur les marchés intérieurs et touristiques dans les Îles Cook - a été achevé en mai 2014. La FAO aide le gouvernement à préparer un plan pour le secteur agricole qui définira les programmes d'appui aux agriculteurs et au secteur privé. Un projet de PCT permet d'apporter une assistance technique à la production de légumes hors saison.

192. Aux Fidji, une stratégie plurisectorielle pour le développement du sous-secteur de l'alimentation a été élaborée à l'intention de la ceinture du sucre de canne, et une étude de faisabilité concernant la mise en place d'une assurance agricole a été présentée au gouvernement. La Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales a conduit à une évaluation de pays approfondie qui a permis de définir les mesures à prendre afin de renforcer les informations statistiques disponibles pour les gouvernements et les parties prenantes dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture. Neuf écoles pratiques d'agriculture ont été créées et adoptent des approches agroécologiques de lutte contre les ravageurs, les maladies et les plantes adventices. Un projet PCT fournit une assistance technique afin de renforcer les capacités de production rizicole; la première formation de vulgarisateurs a été menée à bien.

193. Au Samoa, une nouvelle ordonnance relative à l'agriculture et aux pêches a été remise au gouvernement; elle prévoit un cadre institutionnel conforme aux chaînes de valeur modernes et aux besoins connexes en matière de biosécurité. Un projet de législation couvrant les questions liées à la biosécurité du secteur alimentaire a également été élaborée à l'intention du gouvernement, et les travaux se poursuivent pour traiter les besoins en matière de protection des plantes et de santé animale. De son côté, la FAO a continué de contribuer à l'élaboration de systèmes fondés sur des données probantes pour le secteur agricole par le biais de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales, et une évaluation de pays détaillée a été présentée à la mi-2014. Un

plan d'action a été convenu avec le gouvernement, et la FAO a financé cinq des six actions prévues au titre du PCT. Un projet de PCT fournit une assistance technique à l'appui de l'analyse des chaînes de valeur, en coopération avec un programme financé par la Banque mondiale. Enfin, cinq écoles pratiques d'agriculture ont été créées et adoptent des approches agroécologiques en matière de lutte contre les ravageurs, les maladies et les plantes adventices.

194. Les capacités techniques sur lesquelles la FAO s'est appuyée pour produire ces résultats provenaient de trois des fonctions essentielles de l'Organisation. Dans un premier temps, des efforts considérables ont été déployés pour faciliter et promouvoir les concertations sur les politiques aux niveaux régional et national afin de renforcer la base de données probantes à l'appui du changement et de contribuer à rendre l'environnement régional favorable. Dans un deuxième temps, pour pouvoir apporter une *assistance technique* aux pays, la FAO a dû recueillir et utiliser les connaissances disponibles ayant un rapport direct avec les pays insulaires du Pacifique. Dans un troisième temps, l'Organisation s'est appuyée sur les accords internationaux et les normes techniques pour contribuer au dialogue sur les politiques et traiter les questions techniques au niveau national.

195. Trois options envisageables qui ne s'excluent pas mutuellement ont été identifiées. Premièrement, accéder à des marchés de niche à valeur ajoutée, par exemple ceux qui intéressent les produits d'origine certifiés et de grande qualité. Si des partenariats efficaces entre secteur public et secteur privé peuvent être mis en place, alors les perspectives de succès de ces marchés de niche à valeur ajoutée seront renforcées. Deuxièmement, renforcer la capacité d'approvisionner les marchés intérieurs et réduire ainsi les importations de produits alimentaires. Pour de nombreux agriculteurs et pêcheurs, les marchés intérieurs présentent un potentiel de croissance accessible important par rapport aux marchés à l'exportation; afin de tirer parti de ces possibilités, il convient de mettre en place les cadres de politiques et de réglementation nécessaires pour permettre au secteur privé de se développer pleinement. Troisièmement, l'approvisionnement de l'industrie touristique intérieure constitue un marché accessible pour les agriculteurs les plus orientés vers la production commerciale. L'approvisionnement local est principalement entravé par les besoins de cette industrie en matière de qualité et de services. S'il est possible d'encourager les investissements dans la production alimentaire, la commercialisation, les infrastructures et le matériel de transformation, alors les produits alimentaires locaux pourraient satisfaire aux exigences du secteur.

196. Les pays insulaires du Pacifique sont confrontés à des problèmes causés par leur taille réduite, leurs ressources naturelles limitées, leurs économies reposant sur des bases étroites, les grandes distances qui les séparent des principaux marchés, et leur vulnérabilité aux chocs exogènes; tous ces paramètres peuvent avoir une incidence sur la croissance et ont souvent débouché sur un niveau élevé d'instabilité économique. En raison de ces difficultés, les changements du type de ceux que vise l'initiative régionale prendront du temps; de toute évidence, il convient de pouvoir s'appuyer sur une base de données probantes pour les mener à bien. Une attention particulière a été accordée aux partenariats dans chaque domaine d'action. Le principal partenaire technique a été le Secrétariat de la communauté du Pacifique, dont les agents techniques ont contribué aux activités de renforcement des capacités et à des activités techniques. Le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique est le principal partenaire qui a plaidé pour l'adoption de nouvelles approches politiques, et les médias régionaux ont relayé ce message. Le Pacifique a reçu un appui de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales et du Secrétariat du Codex Alimentarius.

Europe et Asie centrale

Défis à relever et priorités

197. La FAO a relevé les défis identifiés par la Conférence régionale de 2014⁵⁸ en axant ses travaux sur les cinq domaines d'action prioritaires ci-après:

- a) renforcement durable de la sécurité alimentaire et de la nutrition et du secteur des pêches (contribue à l'OS1);
- b) fourniture d'avis de politique générale aux gouvernements à l'appui de l'intensification durable des petites exploitations (contribue à l'OS2, l'OS3 et l'OS4);
- c) gestion des ressources naturelles, y compris l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets (contribue à l'OS2, l'OS3 et l'OS5);
- d) lutte contre les maladies animales, les ravageurs végétaux et gestion des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments (contribue à l'OS2, l'OS4 et l'OS5);
- e) soutien politique et institutionnel pour l'adhésion d'États Membres à des organisations régionales et mondiales s'occupant de commerce et d'établissement de normes, ainsi que des organisations de coopération économique régionale (contribue à l'OS4).

198. La FAO a appuyé ces priorités par le biais de deux initiatives régionales approuvées par la Conférence régionale; l'Organisation a également axé ses activités sur un certain nombre d'autres domaines de travail. Les grandes réalisations menées à bien par la FAO en 2014 au titre de chacune des initiatives régionales sont présentées ci-après.

Autonomisation des petits agriculteurs et des petites exploitations familiales en Europe et en Asie centrale

199. Dans le sillage des réformes foncières mises en place pendant les années 1990, les pays d'Europe et d'Asie centrale en transition sont devenus des régions de petites exploitations dont un grand nombre ne sont pas viables du point de vue économique, et dans la plupart des pays, les habitants des zones rurales demeurent le segment le plus vulnérable de la population. La bonne marche de l'agriculture familiale est fondamentale pour permettre le renforcement de la sécurité alimentaire et une croissance durable dans les zones rurales, ainsi que pour faire progresser la lutte contre la pauvreté rurale. L'objectif global de l'initiative est d'autonomiser les petits exploitants de manière à renforcer leurs moyens de subsistance, ce qui permettra de faire reculer la pauvreté rurale, un accent particulier étant mis sur l'ouverture.

200. Les travaux de l'initiative se font à la fois au niveau institutionnel et au niveau des communautés; menés avec des partenaires, ils visent trois résultats d'ici la fin de l'exercice biennal: le renforcement de la participation des agriculteurs et des communautés rurales au développement national, le renforcement d'une croissance durable et ouverte des économies rurales, et l'amélioration de la gestion durable des ressources naturelles.

201. Parmi les premiers résultats de l'initiative, citons la promotion de pratiques novatrices et le renforcement considérable des capacités des gouvernements et des institutions locales, auxquels s'ajoutent des politiques améliorées et une sensibilisation accrue.

202. Les points marquants sont l'élaboration de pratiques innovantes à l'appui d'une production agricole durable sur le plan de la lutte intégrée contre les ravageurs, de la préservation des ressources phytogénétiques et de la création d'écoles pratiques d'agriculture en Arménie, en République de Moldova et au Tadjikistan. Les principaux produits sont notamment la publication, pour la région, de manuels de formation en matière de production de truites arc-en-ciel et de polyculture des carpes.

203. Les capacités des gouvernements et des institutions locales ont été renforcées dans des domaines comme la lutte contre les maladies animales et leur prévention en Arménie et la production agricole durable au Kirghizstan. L'Arménie et la Géorgie ont renforcé leurs capacités d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des cadres réglementaires relatifs à la santé des plantes et des animaux et à la qualité et la sécurité sanitaire des aliments, en particulier le laboratoire chargé du suivi

⁵⁸ ERC/14/7 Rev 1 paragraphes 14 à 19.

des résidus de pesticides en Arménie et l'Agence nationale pour les aliments en Géorgie. Au niveau régional, dans le cadre de la sixième Conférence internationale du réseau LANDNET, plus de 100 responsables gouvernementaux, experts en administration des terres et représentants d'ONG de 27 pays se sont vus fournir des avis de politique générale et un appui au renforcement des capacités pour favoriser un accès équitable aux ressources naturelles.

204. Les réformes agraires ont été appuyées, sur le plan politique, en Albanie, en Géorgie, en Ex-République yougoslave de Macédoine et au Monténégro, dans le contexte de l'élaboration de leurs stratégies nationales relatives à l'agriculture et au développement rural. Des politiques plus rationnelles menées dans les pays des Balkans occidentaux ont été recensées grâce à la publication «Agricultural Policy and European Integration in Southeastern Europe» (Politique agricole et intégration européenne en Europe du Sud-Est). En République de Moldova, un projet de politique relative au code foncier à l'appui de l'accès équitable aux ressources de production naturelles et de leur gestion durable a été préparé. En outre, deux ateliers régionaux ont permis de renforcer l'ouverture et l'efficacité des chaînes agroalimentaires. Le public a été sensibilisé grâce à un produit clé portant sur l'intégration des questions d'égalité hommes-femmes la publication «Rural Women in Eastern Europe and Central Asia» (Les femmes rurales d'Europe de l'Est et d'Asie centrale) et à des évaluations nationales de l'égalité des sexes pour la Géorgie et l'Albanie, y compris une trousse à outils sur les statistiques et les questions de parité dans les zones rurales.

205. La FAO a mis en place d'importants partenariats dans l'objectif de lutter contre la pauvreté rurale dans la région, en collaborant avec les parties prenantes, les instituts de recherche et les gouvernements afin de parvenir aux résultats escomptés. Par exemple, l'Organisation coopère avec le Groupe de travail régional permanent sur le développement rural. Cette instance intergouvernementale offre des possibilités de nouer des partenariats avec ses États membres, ce qui permet d'élargir le programme de terrain dans ces pays. La collaboration se poursuit avec la Commission européenne et d'autres partenaires fournisseurs de ressources comme l'Autriche, la Turquie et la Suisse. Les partenariats autour des régimes fonciers ont été facilités grâce à LANDNET, un réseau informel qui traite de ces questions. Les partenariats en matière de problématique hommes-femmes ont été assurés grâce à une participation au Groupe thématique sur l'égalité entre les sexes de l'Équipe de pays des Nations Unies, coordonnée par l'ONU-Femmes. Des tables rondes ont été organisées en Turquie et au Kirghizstan afin de nouer un dialogue avec les parties prenantes de la société civile. Enfin, des partenariats ont été facilités par l'ONU-Femmes, le PAM et la FAO grâce au Programme commun des Nations Unies sur l'autonomisation économique des femmes rurales actuellement mis en œuvre au Kirghizstan.

Échanges agroalimentaires et intégration régionale en Europe et en Asie centrale

206. Les systèmes agricoles d'Europe et d'Asie centrale continuent d'être profondément marqués par le processus de transition politique et économique qui a coïncidé avec la mondialisation et le renforcement de l'intégration du commerce aux niveaux régional et mondial. L'objectif de la présente initiative est de renforcer les capacités régionales et nationales afin que les États puissent relever les défis associés à l'intégration accrue du commerce. Pour ce faire, l'objectif est de rassembler des données plus probantes en matière d'échanges commerciaux, d'améliorer les capacités des pays d'utiliser ces données, de faciliter l'utilisation de tribunes neutres pour débattre au sujet des accords commerciaux, et d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques adéquates au niveau national. On a créé un site Internet dynamique sur lequel les travaux entrepris dans le cadre de la présente initiative sont décrits. On procède à des mises à jour régulières en anglais et en russe.

207. Pour ce qui concerne les accords commerciaux, la FAO a appuyé l'Accord de l'OMC sur l'agriculture dans la région de la CEI en fournissant une analyse des politiques agricoles de la CEI à la lumière de l'adhésion à l'OMC. Deux formations électroniques de cinq semaines ont été dispensées à 167 responsables de la région, qui les ont menées à bien avec succès, et un atelier sur les questions d'accès au marché agricole a été organisé en République de Moldova, l'un des pays ciblés par l'initiative. La FAO a préparé une étude sur l'intégration (et la désintégration) des économies et du commerce dans l'ensemble de la région de la CEI, ainsi qu'une étude sur les questions de politique agricole que cela soulève dans les pays concernés, parallèlement à la publication des travaux que ceux-

ci ont conduits pour remplir leurs conditions d'adhésion à l'OMC. Ces travaux étaient axés sur le respect, par les pays de la région, des normes internationales de sécurité sanitaire des aliments et de leurs engagements auprès de l'OMC; dans un même temps, les pays pouvaient également passer des accords commerciaux régionaux.

208. En ce qui concerne le lien entre sécurité alimentaire et échanges commerciaux, la FAO s'est principalement attachée au commerce du blé, compte tenu du rôle important que joue cette céréale à l'appui de la sécurité alimentaire de la région et étant donné que certains pays de la CEI figurent parmi les principaux fournisseurs mondiaux de blé. Une étude de la production de blé, de son commerce et de l'instabilité des prix pratiqués dans la région a été menée à bien en collaboration avec la Commission européenne et doit être publiée courant 2015. La FAO termine actuellement la rédaction d'un rapport de première importance sur la production et le commerce du blé en Biélorussie, en Ouzbékistan et au Turkménistan, assorti de prévisions qui portent jusqu'en 2024. Les résultats des documents constituent une contribution majeure à l'évaluation de l'état de la sécurité alimentaire dans la région.

209. Pour ce qui a trait aux systèmes de sécurité sanitaire des aliments, la FAO apporte un appui technique à l'Agence nationale de sécurité sanitaire des aliments de la République de Moldova pour améliorer le cadre réglementaire et institutionnel qui régit cette question. Cet appui renforce la capacité de mettre en pratique l'analyse des risques et permet une participation plus efficace aux travaux d'établissement de normes du Codex Alimentarius. Une analyse des lacunes juridiques visant à identifier les domaines qui nécessitent une meilleure mise en conformité avec les normes internationales a été également conduite. Au Tadjikistan et au Kirghizstan, eux aussi ciblés par l'initiative régionale, un appui technique a permis de dispenser une formation aux autorités nationales et au secteur privé en matière de bonnes pratiques d'hygiène, et de les familiariser avec les systèmes de gestion de la sécurité sanitaire des aliments fondés sur l'analyse des risques aux points critiques. L'élaboration de guides nationaux sur les bonnes pratiques d'hygiène et les plans d'analyse des risques aux points critiques pour une série de produits phares contribuent à la diffusion de systèmes et de pratiques internationaux dans ces pays.

210. La région de la CEI se caractérise par des processus d'intégration différents qui ont eu une influence de plus en plus marquée sur les flux commerciaux internationaux de produits agroalimentaires pendant l'année 2014. La FAO assure le suivi de ces processus d'intégration et de leurs effets sur le commerce agroalimentaire et promeut le rôle des normes et des règles internationales en tant que mécanismes de gouvernance mondiale du commerce international.

211. Un réseau d'experts de la CEI en matière de politiques agricoles et commerciales a été créé; il rassemble des experts des gouvernements, du secteur privé et des universités qui travaillent sur le commerce de produits agricoles de manière à faciliter l'échange de connaissances et d'expériences sur les questions de politiques commerciales et pour assurer un plus large renforcement des capacités, contribuant ainsi à la pérennité des actions de la FAO dans ce domaine.

Amérique Latine et Caraïbes

Défis à relever et priorités

212. La région Amérique latine et Caraïbes est l'une de celles qui ont accompli de nets progrès en matière de réduction de la pauvreté rurale et de la faim ces vingt dernières années. La région a déjà réalisé l'Objectif du Millénaire pour le développement relatif à la faim et elle est en passe d'atteindre le but fixé par le Sommet mondial de l'alimentation. En dépit des progrès accomplis, 37 millions de personnes sont encore exposées à l'insécurité alimentaire; on estime aussi que près de la moitié de la population rurale (soit 49,8 pour cent) continue de vivre dans le dénuement, et que près de 30 pour cent de personnes vivent dans une pauvreté extrême, autrement dit ne disposent pas de moyens suffisants pour satisfaire leurs besoins alimentaires de base⁵⁹.

213. C'est dans ce contexte que la FAO a relevé les défis identifiés par la Conférence régionale de 2014⁶⁰, en axant ses travaux sur trois initiatives régionales.

- a) Appui à l'initiative L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim (OS1);
- b) Agriculture familiale et aménagement du territoire rural en Amérique latine et aux Caraïbes (OS3);
- c) Améliorer les systèmes alimentaires dans les Caraïbes (OS4).

214. Chacune de ces initiatives s'attache à orienter les travaux de la FAO de manière à atteindre des résultats concrets dans les pays prioritaires, en renforçant les politiques gouvernementales, les cadres institutionnels et juridiques, y compris avec une participation multipartite, et en promouvant l'intégration des questions liées à la parité hommes-femmes à ses activités en tant que thème transversal. En outre, les initiatives permettent d'envisager de mettre en place des espaces d'interaction et de dialogue autour des effets des activités menées de manière à compléter différentes actions, tant au niveau national que régional, et concernant les besoins et les caractéristiques spécifiques (tant sur le plan de la volonté politique ou du territoire que sur celui des expériences et des compétences particulières) afin de tirer parti des avantages et de parvenir à tous les résultats escomptés.

215. Les grandes réalisations menées à bien par la FAO par le biais de chacune des initiatives régionales sont présentées ci-après.

Appui à l'initiative L'Amérique latine et Caraïbes libérées de la faim

216. L'initiative a pour objectif de renforcer l'initiative L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim lancée en 2005 pour créer des conditions propices à l'élimination définitive de la faim selon un calendrier correspondant à une génération. Ce processus collaboratif est fondé sur la coopération entre différents pays, secteurs et parties prenantes comme la société civile, les parlementaires, les universitaires et le secteur privé. L'un de ses aspects essentiels consiste à renforcer la coopération Sud-Sud et, plus particulièrement, à reconnaître les progrès importants accomplis et les expériences acquises dans la région, qu'il conviendrait d'intégrer aux solutions apportées à ce problème commun.

217. Au niveau régional, le Plan 2025 pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'élimination de la faim a été ratifié lors de la Conférence régionale 2014 de la FAO, puis présenté à la deuxième Réunion ministérielle sur le développement social et l'élimination de la faim et de la pauvreté de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes⁶¹. En 2014, la FAO a également facilité les concertations politiques et l'échange d'expériences au sein de différentes tribunes régionales et sous-régionales, et fourni des avis techniques et des données probantes concernant les pratiques optimales et les politiques publiques liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition pour contribuer à l'élaboration

⁵⁹ Estimations fondées sur les chiffres fournis par la CEPALC, Panorama social 2011, 2012 et 2013, les seuils de pauvreté étant définis au niveau national.

⁶⁰ LARC/14/5 Rev. 1 paragraphes 10 à 14.

⁶¹ Voir la Déclaration du deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (paragraphe 13) et le Plan d'action pour 2014 (paragraphe 1).

du plan. Le plan proposé comporte quatre piliers soutenus par dix lignes d'action⁶², chacune d'elle comprenant des mesures concrètes fondées sur le renforcement et l'articulation de politiques déjà en cours de mise en œuvre dans les pays. Ce dernier résultat a été mené à bien en collaboration avec l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI) et la CEPALC (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes).

218. L'Année internationale de l'agriculture familiale a été l'occasion de sensibiliser l'opinion à l'importance de cette forme d'agriculture pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Le Parlement latino-américain (PARLATINO) et le cinquième Forum des Fronts parlementaires d'Amérique latine et des Caraïbes contre la faim ont approuvé plusieurs déclarations en faveur de l'agriculture familiale. Ces tribunes régionales ont une influence sur l'élaboration des programmes législatifs au niveau national.

219. En 2014, l'approbation par le Congrès de la loi nationale relative à la sécurité alimentaire et à la souveraineté en République dominicaine a été le point culminant d'un processus de plus de trois ans au cours duquel la FAO a plaidé pour que les ordres du jour politiques accordent la priorité à la sécurité alimentaire et à la nutrition; en outre, l'Organisation a assuré des activités de renforcement des capacités dans le domaine du Droit à l'alimentation.

220. Les programmes d'alimentation scolaire qui utilisent des produits achetés aux agriculteurs familiaux dont les exploitations sont situées à proximité des écoles ont des retombées positives sur l'état nutritionnel des enfants et sur les économies rurales. Au Paraguay, la FAO appuie la mise en œuvre sous-nationale de la loi 5210 relative à l'alimentation scolaire et au contrôle sanitaire par le biais de politiques, de programmes et d'instruments opérationnels spécifiques. En Bolivie, la FAO contribue à renforcer le cadre institutionnel et juridique afin de mettre en œuvre les programmes publics d'achat de produits provenant de l'agriculture familiale. Au Salvador et au Guatemala, la FAO soutient des activités de renforcement des capacités, ainsi que l'application de pratiques optimales pour l'élaboration de programmes d'alimentation scolaire à l'échelle nationale.

221. Le financement de cette initiative provient à plus de 80 pour cent de contributions volontaires aux activités de projet. Les programmes Brésil-FAO et Espagne-FAO soutiennent déjà les projets régionaux menés au titre de l'initiative en fournissant des ressources humaines et financières. La FAO a également mobilisé des fonds extrabudgétaires grâce à la coopération Sud-Sud. En particulier, l'Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement (AMEXCID)-Mexique a lancé le programme quinquennal «Mesoamérica sin Hambre» (l'Amérique centrale libérée de la faim), qui doit être mis en œuvre avec la FAO en Amérique centrale. En outre, le Venezuela a approuvé, par le biais de Petro-Caribe-ALBA, un programme visant à éliminer la faim ainsi qu'un nouveau projet triennal au titre duquel plusieurs pays ont été ciblés par la FAO.

Agriculture familiale et aménagement du territoire rural en Amérique latine et dans les Caraïbes

222. La plupart des habitants des zones rurales de la région continuent de dépendre de l'agriculture pour subsister, et en général, ils travaillent dans des exploitations agricoles familiales. L'initiative tient lieu de stratégie de coopération axée sur le renforcement de l'agriculture familiale et des institutions et capacités d'aménagement du territoire rural afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté rurale et au renforcement de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Elle aide les pays à créer un environnement dans lequel l'agriculture familiale peut jouer un rôle central quant à l'économie nationale, au développement territorial en milieu rural et à l'innovation locale, à la promotion des synergies entre

⁶² Plan 2014 pour la sécurité alimentaire et la nutrition de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes: Pilier 1 - Stratégies relatives à la sécurité alimentaire coordonnées (Ligne d'action [LdA] 1 - Renforcement des cadres institutionnels à l'appui de la sécurité alimentaire et de la nutrition; LdA 2 - Facilitation des échanges commerciaux; LdA 3 - Pertes et gaspillage d'aliments; LdA 4 - Programmes d'approvisionnement alimentaire); Pilier 2 - Accès universel durable et en temps voulu à une alimentation saine, adéquate, nutritive et pertinente du point de vue culturel (LdA 1 - Programmes de transfert conditionnel; LdA 2 - Marché du travail; LdA 3 Agriculture familiale); Pilier 3 - Bien-être nutritionnel et nutriments assurés pour tous les groupes vulnérables (LdA 1 - Alimentation scolaire; LoA 2 - Bien-être nutritionnel); Pilier 4 - Stabilité de la production et interventions menées en temps voulu en cas de catastrophe sociale ou naturelle susceptible d'avoir une incidence sur la disponibilité des denrées alimentaires (LdA 1 - Situations d'urgence et catastrophes naturelles).

l'agriculture et d'autres secteurs du développement social et rural, et à la prise en compte des besoins et des particularités des différents territoires.

223. En 2014, la FAO a appuyé d'importants processus de concertation politique auprès des institutions publiques, des organisations de la société civile et du secteur privé au titre de l'Année internationale de l'agriculture familiale dans la plupart des pays de la région. Ces activités ont notamment débouché sur la création de seize comités nationaux pour l'Année internationale de l'agriculture familiale dans le but d'enrichir les débats sur les politiques et les programmes relatifs à l'agriculture familiale.

224. Sur le plan régional, l'initiative a permis de mettre au point le Plan d'action de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de l'agriculture familiale et d'aligner les travaux de la FAO en conséquence. L'Organisation a participé aux activités du Groupe de travail sur l'agriculture familiale et a contribué à l'élaboration d'un programme d'intégration régionale pour l'agriculture familiale et l'aménagement du territoire rural.

225. Au niveau sous-régional, la FAO a appuyé la Réunion spécialisée de MERCOSUR sur l'agriculture familiale, y compris les activités du groupe qui portaient sur les jeunes, l'égalité hommes-femmes, les marchés et les registres des exploitants familiaux. L'une des grandes réalisations à retenir est la relation qui a été nouée entre la Réunion spécialisée sur l'agriculture familiale et le Dialogue rural régional en Amérique centrale (CAC-SICA).

226. Au niveau national, 17 pays ont créé des comités nationaux pour l'agriculture familiale; ils doivent servir de tribunes aux parties prenantes pour débattre des questions liées à l'aménagement du territoire rural. Le programme guatémaltèque PAFPEC sur le renforcement de l'économie paysanne à l'appui de l'agriculture familiale a reçu un appui avec l'intégration d'un plan national pour l'aquaculture; et les principes des directives volontaires sur les régimes fonciers ont été intégrés dans la nouvelle politique agraire. Au Nicaragua, un système de gestion axée sur les résultats pour les programmes publics a été déployé avec l'appui de la FAO. En Bolivie, la FAO contribue à la mise en œuvre du registre national RUNPA pour les producteurs agricoles. L'Argentine a désigné un Secrétaire d'État à l'agriculture familiale au sein de son ministère de l'agriculture et la «Croisade nationale contre la faim» mexicaine comporte un programme d'appui à l'agriculture familiale.

227. Parmi les autres réalisations, on retiendra les quatre études de cas portant sur l'égalité hommes-femmes, la protection sociale et l'emploi conduites à El Salvador, en Bolivie, au Paraguay et à Antigua-et-Barbuda. Une conférence régionale sur les femmes et l'agriculture familiale⁶³ portant sur la collecte de pratiques optimales en matière de concertation et d'élaboration de politiques à la charge du groupe de travail de la Réunion spécialisée sur l'agriculture familiale a bénéficié d'un appui, et la déclaration du groupe de travail sur l'égalité entre les sexes de la Réunion spécialisée sur l'agriculture familiale a été incluse dans la Déclaration de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Améliorer les systèmes alimentaires dans les Caraïbes

228. L'initiative s'attaque à deux problèmes fondamentaux auxquels font face les pays dans l'ensemble de la région des Caraïbes: le développement limité des chaînes de valeur des cultures vivrières et fourragères, et la faible utilisation de produits agricoles nationaux. Les pays faisant l'objet d'une attention particulière devraient élaborer et établir des systèmes alimentaires durables en améliorant les politiques et la gouvernance afin d'accroître les investissements, la production, l'emploi, le commerce et la consommation. Les principaux avantages découlant de la présente initiative sont: i) le développement des systèmes non conventionnels de production et de commercialisation des denrées destinées à l'alimentation animale et humaine qui existent déjà; ii) le renforcement des cadres de gouvernance, y compris un échantillon représentatif d'organisations publiques, privées et de la société civile; iii) le renforcement des liens et des capacités qui permettent d'accroître l'utilisation des produits nationaux aux niveaux du commerce et des ménages.

⁶³ Réunion spécialisée de MERCOSUL sur l'agriculture familiale (REAF).

229. De nets progrès ont déjà été accomplis pour ce qui concerne le développement des chaînes de valeur ciblées (manioc, petits ruminants, aquaculture et fruits et légumes). La FAO dirige les activités de développement de la chaîne de valeur du manioc au nom du groupe de l'agriculture de CARICOM⁶⁴, avec la collaboration de partenaires clés (CCS, IICA, CARDI, CAFAN, CABA et CDB⁶⁵) pour ce qui est des activités complémentaires. La FAO et CARDI font état d'une augmentation des rendements dans quatre pays des Caraïbes qui utilisent des ensembles technologiques renforcés. Le protocole FAO/CARDI à l'appui du mouvement intrarégional de matériel propre pour les plantations de manioc a été approuvé par les Ministères de l'agriculture à la cinquante et unième Réunion du Conseil du commerce et du développement économique (COTED). La FAO/la CABA ont conduit une étude de marché afin de pouvoir élaborer un plan stratégique à l'appui du développement de l'industrie du manioc dans la région. Deux activités connexes ont eu lieu en même temps: (1) des producteurs, des transformateurs, des boulangers et des professionnels de la santé se sont réunis pour élaborer ensemble une feuille de route sur l'utilisation accrue du manioc et (2) une campagne de communication a été lancée pour promouvoir l'utilisation du manioc, avec pour commencer la publication de calendriers de l'année 2015 où figurent des recettes contenant du manioc.

230. Forte de plus de 60 participants, la Conférence régionale sur le développement de l'industrie du manioc a contribué à la création d'un réseau de parties prenantes clés (y compris des décideurs) et à l'établissement de partenariats entre les pays et les organisations intéressées. La Conférence a eu deux résultats directs: une semaine de formation pour les professionnels caribéens auprès de CLAYUCA⁶⁶ et la bourse attribuée par la Banque de développement des Caraïbes à la FAO pour un projet sur le développement de l'industrie du manioc.

231. Un projet de développement de l'élevage de petits ruminants élaboré en étroite collaboration avec CARDI a été lancé; il s'agit de la principale activité de CARICOM. Dans le secteur aquacole, les travaux étaient axés sur le renforcement des capacités pour contribuer à ancrer cette industrie naissante dans certains pays. Au Guyana, un projet s'attache à renforcer la contribution de l'aquaculture à la sécurité alimentaire, à l'emploi rural et aux recettes d'exportation. Les bénéficiaires ciblés sont les aquaculteurs et le département gouvernemental des pêches. Au Suriname, la FAO a apporté son appui à l'élaboration d'une politique sur l'aquaculture ainsi qu'à une stratégie 2013-2025 pour le développement et la gestion de l'aquaculture au Suriname. Un projet relatif à l'aquaculture est en cours d'élaboration en réponse à une demande récente de Saint-Kitts-et-Nevis.

232. Suite à la demande formulée par les ministres de l'agriculture lors de la cinquante et unième session du Conseil pour le commerce et le développement économique, la FAO et l'IICA préparent un annuaire des acheteurs de produits agricoles et des prestataires de service de CARICOM. En outre, la FAO facilite la collaboration CARICOM-Chili en traitant les questions sanitaires et phytosanitaires et en appuyant les travaux de l'Agence caribéenne de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments nouvellement créée.

233. Par la suite, la FAO assurera le suivi des plans de travail conçus pour obtenir des résultats tangibles dans chacun des pays prioritaires, et deux nouveaux projets seront mis en œuvre en 2015: le premier favorisera la diversification agricole de manière à réduire le coût des importations de certaines cultures maraîchères de Saint-Kitts-et-Nevis, et le second prévoit d'appuyer le développement d'une chaîne de valeur agricole à Sainte-Lucie en reliant les petits exploitants et les exploitants familiaux aux marchés.

⁶⁴ Communauté des Caraïbes (CARICOM).

⁶⁵ Secrétariat de CARICOM (CCS), Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), Institut caribéen de recherche pour la coopération agricole (CARDI), Réseau d'agriculteurs caribéens (CaFAN), Association agroalimentaire caribéenne (CABA) et Banque de développement des Caraïbes.

⁶⁶ Sponsorisée par l'Agence présidentielle colombienne pour la coopération internationale, le Ministère des affaires étrangères de Colombie et l'Association des États caribéens à l'intention de participants de Trinité-et-Tobago, de la Barbade, du Guyana, du Suriname, du Belize, de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, de la Martinique, de Saint-Kitts-et-Nevis, de la Jamaïque, de la Dominique et de la Grenade, la formation était axée sur les nouvelles technologies de production et de transformation du manioc et visait à améliorer la compétitivité et à promouvoir les innovations technologiques et l'ajout de valeur.

Proche-Orient et Afrique du Nord

Défis à relever et priorités

234. La FAO a relevé les défis identifiés par la Conférence régionale de 2014 en axant ses travaux sur les domaines d'action prioritaires ci-après, à l'appui de la réalisation des Objectifs stratégiques: i) renforcement de la sécurité alimentaire et de la nutrition et renforcement des capacités de lutter contre la vulnérabilité; ii) protection et gestion des ressources naturelles rares et fragiles, adaptation au changement climatique et mesures à l'appui d'une production agricole ouverte; iii) renforcement des moyens d'existence des communautés rurales, des petits exploitants et des populations vulnérables; iv) développement de systèmes alimentaires efficaces, durables et compétitifs et réduction des pertes et du gaspillage de nourriture; v) renforcement des systèmes de subsistance des communautés et des écosystèmes face aux menaces et aux crises.

235. Les grandes réalisations menées à bien par la FAO grâce aux trois initiatives régionales approuvées par la Conférence régionale sont présentées ci-après.

Initiative sur la raréfaction de l'eau –Proche-Orient et Afrique du Nord

236. Le but de cette initiative est d'identifier et d'intégrer les politiques, les modalités de gouvernance et les pratiques optimales susceptibles d'améliorer sensiblement la productivité agricole et la sécurité alimentaire dans des conditions de grave intensification de la raréfaction de l'eau dans la région. Elle encourage l'adoption d'une stratégie de collaboration axée sur les principaux domaines prioritaires comme la planification stratégique des ressources en eau, la gouvernance, la gestion efficace de l'eau, l'augmentation de l'approvisionnement en eau y compris les ressources hydriques non conventionnelles, l'adaptation au changement climatique et la gestion de la sécheresse, la durabilité de l'eau souterraine, la définition d'indicateurs de référence, le suivi de l'efficacité et de la productivité de l'eau dans la région et l'établissement de rapports y relatifs.

237. En 2014, la FAO a concentré ses travaux au niveau régional et dans les premiers pays cibles, à savoir l'Égypte, les Émirats arabes unis, la Jordanie, le Maroc, Oman, la Tunisie et le Yémen. Les grandes réalisations sont en lien avec des produits qui contribuent, pour la plupart, mais sans s'y limiter, à l'OS2.

238. *Planification stratégique*: des équipes pluridisciplinaires composées de fonctionnaires de différents ministères (agriculture, eaux, planification et autres selon les pays) ont analysé les possibilités envisageables pour atteindre les cibles de leurs stratégies relatives à l'agriculture et/ou à la mise en valeur des eaux. Des évaluations de pays rendant compte des coûts financiers et des besoins en eau connexes à l'appui d'une augmentation de l'approvisionnement alimentaire national ont été menées à bien pour le Maroc et Oman, et un projet d'évaluation a été élaboré pour l'Égypte. La FAO a également contribué à la stratégie d'Oman à l'appui d'une agriculture durable et du développement rural à l'horizon 2040.

239. *Stratégie de collaboration et partenariat régionaux*: La FAO a mis en place un vaste partenariat (avec plus de 16 organisations régionales et internationales en activité dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord⁶⁷) et a entamé un dialogue ouvert avec tous les pays de la région dans le but global de définir la portée d'une stratégie de collaboration régionale et les possibilités qui s'offriraient à elle, l'accent étant mis sur un programme à l'appui d'une réforme complète de la gestion de l'eau menée grâce à des modalités de mise en œuvre innovantes. La première édition d'un rapport traitant de la voie engagée vers l'élaboration d'une stratégie de collaboration régionale a été publiée et présentée en décembre 2014 à l'occasion du troisième Forum arabe sur l'eau. Une plateforme de collaboration régionale a été créée dans le but de partager les expériences et les pratiques optimales en matière de gestion des eaux agricoles et pour assurer le suivi de la productivité des eaux et des épisodes de sécheresse; cette plateforme repose en grande partie sur l'utilisation de la télédétection par satellite.

⁶⁷ NERC 2014/2 paragraphes 11 à 14.

240. *Faire face au changement climatique, à la sécheresse et à la désertification*: La FAO a appuyé l'initiative régionale pour l'évaluation des effets du changement climatique sur les ressources en eau et la vulnérabilité économique dans la région arabe approuvée par la Ligue des États arabes. Des cartes des températures, des précipitations, de l'évapotranspiration et du ruissellement ont été produites pour la période de référence (1986-2005) et pour deux futurs horizons temporels (2046-2065 et 2081-2100). Des solutions d'adaptation sont en cours d'identification pour les principaux systèmes (cultures, forêts et pêches). La FAO a également apporté un appui à tous les pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord par le biais d'une manifestation autour du renforcement des capacités de haut niveau conçue pour influencer leurs politiques nationales relatives à la lutte contre la sécheresse en vue de l'adoption d'une approche améliorée de la gestion des risques. En outre, l'évaluation des capacités institutionnelles des pays à l'heure de faire face au changement climatique et à ses effets sur l'agriculture et la sécurité alimentaire est en voie d'achèvement. Un appui a également été apporté à la Ligue des États arabes pour l'élaboration du plan d'action national des pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord pour combattre la désertification, plan qui est entièrement conforme à la stratégie décennale de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification⁶⁸.

241. *Productivité de l'eau agricole et sécurité alimentaire*: un prototype de la «nouvelle génération de maisons vertes», capable de recycler jusqu'à 90 pour cent de l'eau utilisée, est en phase d'installation dans le Centre de développement des technologies agricoles des Émirats arabes unis. Un accord de coopération Sud-Sud a été signé entre le Maroc, la FAO et deux pays d'Afrique (le Cameroun et le Mali) pour gérer, entre autres, les questions liées à la gestion des ressources en eau et à la sécurité alimentaire. Des directives sur l'utilisation des eaux saumâtres pour la production agricole dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord qui présentent les pratiques optimales de neuf pays sont en cours de publication.

La petite agriculture au service du développement dans la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord

242. Cette initiative s'attache à investir dans le renforcement de la productivité et des chaînes de valeur des petites exploitations, de manière à jouer un rôle primordial en matière de réduction de la pauvreté rurale. Elle comporte trois composantes essentielles:

- a) l'élaboration de politiques et de stratégies fondées sur des données probantes dans le but d'améliorer et de renforcer le secteur de la petite agriculture et les moyens d'existence de ses acteurs;
- b) l'amélioration durable de la productivité de la petite agriculture, avec l'objectif d'inclure les jeunes et de tenir compte des questions d'égalité hommes-femmes dans le secteur agricole;
- c) le renforcement des institutions et l'autonomisation des petits exploitants, obtenus en favorisant le développement durable et économiquement viable de la petite agriculture.

243. L'initiative a démarré en 2014, avec des travaux en Tunisie et au Maroc, et elle sera élargie au Liban, au Soudan et à l'Égypte d'ici la fin 2015. Ses principales réalisations sont essentiellement (mais pas exclusivement) liées à l'OS3.

244. *Politiques et stratégies fondées sur des données probantes conçues pour améliorer et renforcer le secteur et les moyens d'existence du secteur de la petite agriculture*: une première évaluation visant à dresser l'état des lieux de la petite agriculture a été menée par le biais d'une série d'ateliers et de réunions de consultation organisées en collaboration avec des partenaires régionaux et nationaux (par exemple Prospective agricole et rurale en Méditerranée, l'Organisation islamique internationale pour l'éducation, les sciences et la culture, l'Observatoire national de l'emploi et des qualification et l'Institut national agronomique de Tunisie)⁶⁹. Les sujets abordés étaient notamment: l'agriculture familiale; les expériences acquises et les leçons tirées du programme de l'initiative SIPAM (Systèmes ingénieurs du patrimoine agricole mondial); la question des régimes fonciers et les expériences du remembrement des terres agricoles en Afrique du Nord; la typologie de la petite

⁶⁸ Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

⁶⁹ Prospective Agricole et Rurale en Méditerranée (PARM); Islamic Educational Scientific and Cultural Organization (ISESCO); Office National de l'Emploi et de la Qualification (ONEQ); Institut National Agronomique de Tunisie (INAT).

agriculture en Tunisie dans le cadre de l'initiative World Agricultural Watch et; le rôle de l'élevage en matière de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté dans les pays d'Afrique du Nord: méthodes et outils les plus récents. Ces échanges et de futures analyses permettront d'identifier des données probantes à l'appui de l'élaboration de politiques et de stratégies destinées à renforcer le secteur de la petite agriculture.

245. *Amélioration durable de la productivité de la petite agriculture visant à intégrer les jeunes dans le secteur agricole*: les écoles pratiques d'agriculture et la mise en œuvre de processus de renforcement des capacités sont utilisées de manière à assurer une gestion intégrée des ravageurs durable dans la région. Les directives de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) sont appliquées dans le cadre de la formulation et de la mise en œuvre d'un projet FEM-6 portant sur les ressources naturelles des oasis du Maghreb en partenariat avec le Réseau associatif du développement durable des oasis (RADD0). Un manuel technique et des activités de renforcement des capacités pour la production de petits ruminants et d'abeilles domestiques et pour les pêches artisanales sont en cours d'élaboration. Une analyse de marché et la mise en place de techniques de collecte de l'eau au niveau des communautés sont en cours à l'appui de l'utilisation et de la gestion durables des produits forestiers non ligneux.

246. *Autonomisation des institutions et des petits exploitants, en favorisant l'établissement d'un environnement propice à un développement durable et économiquement viable*: ce résultat a été obtenu en favorisant l'établissement d'un environnement propice à une contribution efficace des organisations de producteurs à l'appui de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté et fondé sur l'analyse du cadre juridique et institutionnel des organisations de producteurs des pays du Maghreb associée à l'élaboration d'une plateforme d'apprentissage numérique et d'activités de renforcement des capacités en matière de gouvernance, d'obligation redditionnelle et de négociation menée en collaboration avec l'UPAQ pour trois chaînes de valeur: abeilles domestiques, petits ruminants et pêches artisanales. En outre, des produits locaux issus de l'agriculture familiale tunisienne et marocaines ont été promus dans le but de favoriser l'autonomisation des jeunes et des femmes en se fondant sur une approche par chaîne de valeur, en prenant en compte les questions liées à l'égalité entre les sexes, en partenariat avec l'ICARDA (Centre international de recherche en agriculture pour les zones arides) et le REMADEL (Réseau maghrébin d'associations de développement local en milieu rural)⁷⁰.

Améliorer la résilience en vue de renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition au Proche-Orient et en Afrique du Nord

247. L'initiative vise essentiellement à renforcer la capacité d'adaptation des pays, des communautés et des ménages aux chocs et aux crises qui affectent la sécurité alimentaire et la nutrition au Proche-Orient et en Afrique du Nord. Elle consiste à faciliter l'échange d'informations et de connaissances fondées sur des données probantes sur la sécurité alimentaire qui permettent d'enrichir les systèmes d'aide à la décision, à encourager la mise au point de systèmes alimentaires efficaces, durables et résilients, à faciliter l'accès durable des ménages à une nourriture saine, nutritive et diversifiée; et à renforcer la capacité d'adaptation pour anticiper les effets négatifs des chocs provoqués par l'homme et des catastrophes naturelles, les absorber et s'en relever.

248. Les principales réalisations de 2014 sont liées à des produits qui contribuent surtout à l'OS5.

249. *Renforcement des capacités d'élaboration de cadres politiques cohérents et tenant compte des risques*: la FAO a contribué au renforcement et à l'amélioration du dialogue entre les États Membres de la région autour des questions de sécurité alimentaire et de nutrition, y compris concernant les effets des conflits et des crises prolongées sur l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Un plan d'action sous-régional à l'appui de la résilience a été formulé à l'intention des pays affectés par la crise syrienne; il prévoit d'apporter une aide aux plans et cadres politiques conçus pour faire face aux différentes crises qui touchent les pays. Au niveau national, trois pays ont mis en place des cadres politiques et institutionnels à l'appui de la sécurité alimentaire et de la nutrition; trois pays ont amélioré

⁷⁰ International Centre for Agricultural Research in the Dry Areas (ICARDA); Réseau maghrébin d'associations de développement local en milieu rural (REMADEL).

leurs stratégies nationales relatives aux pêches; et sept pays ont reçu une aide pour la préparation de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2). L'Initiative régionale est venue en aide aux sept pays ciblés en élaborant des plans d'action à moyen terme à l'appui de la résilience. Les questions liées à l'égalité hommes-femmes ont été intégrées dans les plans d'action de ces sept pays cibles, à savoir le Yémen, le Soudan, la Syrie, la Jordanie, le Liban, la bande de Gaza et l'Iraq.

250. *Développement de systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et d'un échange de connaissances fondés sur des données concrètes s'agissant des processus de décision:* la FAO a lancé un système d'information sous-régional sur la sécurité alimentaire assorti d'un mécanisme de coordination à l'intention des pays affectés par la crise syrienne (l'Iraq, la Jordanie, le Liban et la Syrie). Des systèmes nationaux de suivi de la sécurité alimentaire ont été mis en place et promus en Iraq, au Soudan et au Yémen. Une aide a été apportée aux pays de manière à renforcer leurs systèmes de statistiques agricoles en favorisant et en mettant en œuvre la stratégie mondiale d'amélioration de l'agriculture et en appuyant la conduite d'un recensement agricole (au Liban et au Soudan).

251. *Développement de systèmes alimentaires efficaces et durables:* la FAO a mené une évaluation exhaustive des pertes de nourriture dans la région et a préconisé la création d'un réseau à l'appui de la préservation des aliments. L'Organisation a appuyé des programmes de lutte contre les ravageurs et les maladies transfrontières qui touchent les animaux et les plantes, y compris un renforcement de la préparation pour faire face aux invasions de criquets pèlerins et à la grippe aviaire. Un appui a également été apporté en matière de lutte contre les flambées de fièvre aphteuse et de fièvre de la vallée du Rift dans les pays d'Afrique du Nord.

252. *Amélioration de la résilience des ménages, des communautés et des systèmes agroéconomiques afin d'absorber les incidences négatives des catastrophes naturelles et des chocs provoqués par l'homme, de s'y préparer et de s'en relever:* se fondant sur les plans d'action à l'appui de la résilience susmentionnés, une assistance axée sur l'aide aux moyens de subsistance, la protection des intrants essentiels et le relèvement des petits agriculteurs et des petits éleveurs a été fournie à tous les pays cibles de la région. Une aide au renforcement des capacités pour ce qui est de l'approche écosystémique des pêches a été apportée à l'Égypte, au Liban, à la Palestine, au Maroc et à la Mauritanie.